

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12-13

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

ENERGY,  
THE ENVIRONMENT AND  
NATURAL RESOURCES

*Chair:*  
The Honourable RICHARD NEUFELD

---

Tuesday, April 16, 2013  
Thursday April 18, 2013

---

Issue No. 41

*First and second meetings on:*

Bill S-15, An Act to amend the Canada National  
Parks Act and the Canada-Nova Scotia  
Offshore Petroleum Resources Accord Implementation  
Act and to make consequential amendments to the  
Canada Shipping Act, 2001

---

APPEARING:  
The Honourable Peter Kent, P.C., M.P.,  
Minister of the Environment

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE,  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RESSOURCES  
NATURELLES

*Président :*  
L'honorable RICHARD NEUFELD

---

Le mardi 16 avril 2013  
Le jeudi 18 avril 2013

---

Fascicule n° 41

*Première et deuxième réunions concernant :*

Le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les  
parcs nationaux du Canada et la Loi de mise en œuvre de  
l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures  
extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à la  
Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada

---

COMPARAÎT :  
L'honorable Peter Kent, C.P., député,  
ministre de l'Environnement

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND  
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

|                  |            |
|------------------|------------|
| Baker, P.C.      | Massicotte |
| * Cowan          | Patterson  |
| (or Tardif)      | Ringuette  |
| Lang             | Seidman    |
| * LeBreton, P.C. | Sibbeston  |
| (or Carignan)    | Unger      |
| MacDonald        | Wallace    |

\* Ex officio members  
(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE  
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES  
RESSOURCES NATURELLES

*Président* : L'honorable Richard Neufeld

*Vice-président* : L'honorable Grant Mitchell  
et

Les honorables sénateurs :

|                  |            |
|------------------|------------|
| Baker, C.P.      | Massicotte |
| * Cowan          | Patterson  |
| (ou Tardif)      | Ringuette  |
| Lang             | Seidman    |
| * LeBreton, C.P. | Sibbeston  |
| (ou Carignan)    | Unger      |
| MacDonald        | Wallace    |

\* Membres d'office  
(Quorum 4)

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, March 27, 2013:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator MacDonald, seconded by the Honourable Senator Beyak, for the second reading of Bill S-15, An Act to amend the Canada National Parks Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to the Canada Shipping Act, 2001.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Greene, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 27 mars 2013 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur MacDonald, appuyée par l'honorable sénateur Beyak, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Greene, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, April 16, 2013  
(67)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 6:15 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Lang, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Unger and Wallace (11).

*In attendance:* Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 27, 2013, the committee began its examination of Bill S-15, An Act to amend the Canada National Parks Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to the Canada Shipping Act, 2001.

**WITNESSES:**

*Canadian Parks and Wilderness Society (CPAWS):*

Alison Woodley, Director, National Conservation.

*Government of Nova Scotia:*

The Honourable Leonard Preyra, MLA, Minister of Communities, Culture and Heritage.

*Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (CNSOPB):*

Stuart Pinks, Chief Executive Officer (by video conference);

Timothy Brownlow, Acting Chair (by video conference).

The chair made an opening statement.

Ms. Woodley made a statement and answered questions.

At 6:01 p.m., the committee suspended.

At 6:04 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Minister Preyra and Mr. Brownlow each made a statement and, together with Mr. Pinks, answered questions.

At 7:03 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 16 avril 2013  
(67)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 15, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Lang, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Unger et Wallace (11).

*Également présents :* Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 mars 2013, le comité entreprend l'étude du projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

**TÉMOINS :**

*Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) :*

Alison Woodley, directrice, Conservation nationale.

*Gouvernement de la Nouvelle-Écosse :*

L'honorable Leonard Preyra, MAL, ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine.

*Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) :*

Stuart Pinks, président-directeur général (par vidéoconférence);

Timothy Brownlow, président par intérim (par vidéoconférence).

Le président prend la parole.

Mme Woodley fait un exposé, puis répond aux questions.

À 18 h 1, la séance est suspendue.

À 18 h 4, la séance reprend.

Le président prend la parole.

M. Preyra et M. Brownlow font chacun un exposé, puis, avec M. Pinks, répondent aux questions.

À 19 h 3, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, Thursday, April 18, 2013  
(68)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Lang, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Unger and Wallace (11).

*In attendance:* Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 27, 2013, the committee continued its examination of Bill S-15, An Act to amend the Canada National Parks Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to the Canada Shipping Act, 2001.

*APPEARING:*

The Honourable Peter Kent, P.C., M.P., Minister of the Environment.

*WITNESSES:*

*Parks Canada:*

Alan Latourelle, Chief Executive Officer;

Kevin McNamee, Director, Parks Establishment, Protected Areas Establishment and Conservation.

*Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs:*

Gerard Julian, Co-Chair and Chief of Paqtnkek First Nation.

*Mi'kmaq Rights Initiative:*

Twila Gaudet, Consultation Liaison Officer.

The chair made an opening statement.

Minister Kent made a statement and, together with Mr. Latourelle and Mr. Prosper, answered questions.

At 9 a.m., the committee suspended.

At 9:06 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Julian made a statement and, together with Ms. Gaudet, answered questions.

OTTAWA, le jeudi 18 avril 2013  
(68)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 heures, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Lang, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Unger et Wallace (11).

*Également présents :* Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 mars 2013, le comité poursuit l'étude du projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

*COMPARAÎT :*

L'honorable Peter Kent, C.P., député, ministre de l'Environnement.

*TÉMOINS :*

*Parcs Canada :*

Alan Latourelle, président-directeur général;

Kevin McNamee, directeur, Établissement des parcs, Établissement et conservation des aires protégées.

*Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse :*

Gerard Julian, coprésident et chef de la Première Nation Paqtnkek.

*Initiative des droits des Mi'kmaq :*

Twila Gaudet, agente de liaison, Consultations.

Le président prend la parole.

M. Kent fait un exposé puis, avec MM. Latourelle et Prosper, répond aux questions.

À 9 heures, la séance est suspendue.

À 9 h 6, la séance reprend.

Le président prend la parole.

M. Julian fait un exposé puis, avec Mme Gaudet, répond aux questions.

At 9:55 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 9 h 55, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Lynn Gordon

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, April 16, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-15, An Act to amend the Canada National Parks Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to the Canada Shipping Act, 2001, met this day at 6:15 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Richard Neufeld** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of the committee. I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers all across the country who are watching on television. I will now ask the senators to introduce themselves. The deputy chair is busy in the Senate as we speak, and so we will go over to you, Senator Unger.

**Senator Unger:** I am Betty Unger from Edmonton, Alberta.

**Senator Wallace:** John Wallace, from New Brunswick.

**Senator Patterson:** Dennis Patterson, senator from Nunavut.

**Senator Massicotte:** Paul Massicotte, Quebec.

**Senator Lang:** Senator Dan Lang, Yukon.

**Senator Sibbeston:** I am Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

**The Chair:** To my left is our clerk, Lynn Gordon, and the Library of Parliament's Sam Banks and Marc LeBlanc.

Bill S-15, An Act to amend the Canada National Parks Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to the Canada Shipping Act, 2001, was tabled by the Leader of the Government in the Senate on February 12, 2013, and was referred to our committee on March 27, 2013.

The proposed legislation will establish the Sable Island national park reserve of Canada.

Honourable senators, your office should have received the legislative summary, through our clerk's office, from the Library of Parliament, as well as the clause-by-clause briefing book from Parks Canada, which you will hopefully have with you today.

Today, I am pleased to begin our hearings on Bill S-15 with two groups of witnesses. In our first segment, I welcome, from the Canadian Parks and Wilderness Society, also known as CPAWS,

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 16 avril 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, qui a été saisi du projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, se réunit aujourd'hui, à 18 h 15, pour examiner le projet de loi.

**Le sénateur Richard Neufeld** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Soyez les bienvenus à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis Richard Neufeld, je représente la Colombie-Britannique au Sénat et je préside ce comité. Je souhaite la bienvenue à mes collègues, aux membres du public ici présents et aux téléspectateurs de partout au pays qui suivent nos travaux à la télévision. Je demande maintenant aux sénateurs de bien vouloir se présenter. Le vice-président est retenu au Sénat, et nous allons donc commencer par vous, sénatrice Unger.

**La sénatrice Unger :** Je suis Betty Unger, d'Edmonton, en Alberta.

**Le sénateur Wallace :** John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Patterson :** Dennis Patterson, Nunavut.

**Le sénateur Massicotte :** Paul Massicotte, Québec.

**Le sénateur Lang :** Sénateur Dan Lang, Yukon.

**Le sénateur Sibbeston :** Je suis Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

**Le président :** J'ai à ma gauche la greffière, Lynn Gordon, et deux membres du personnel de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, a été déposé par le leader du gouvernement au Sénat le 12 février 2013 et notre comité en a été saisi le 27 mars 2013.

Ce projet de loi crée la réserve à vocation de parc national de l'île de Sable du Canada.

Honorables sénateurs, vous avez sans doute reçu le résumé législatif que la Bibliothèque du Parlement nous a fait parvenir par l'entremise de notre greffière ainsi qu'un dossier d'information article par article de Parcs Canada, que vous devriez avoir ici.

Nous entamons aujourd'hui nos délibérations au sujet du projet de loi S-15, et nous accueillons deux groupes de témoins. Pour la première partie de la réunion, nous entendrons

Alison Woodley, Director, National Conservation. We will hear Ms. Woodley's testimony and go to questions and answers, then welcome our second group of witnesses, whom I shall introduce at that time.

Ms. Woodley you have the floor.

**Alison Woodley, Director, National Conservation, Canadian Parks and Wilderness Society (CPAWS):** Thank you very much, Mr. Chair, and good afternoon, honourable senators. I would like to thank the members of the committee for inviting us to lead off these hearings today by presenting our thoughts on Bill S-15.

[*Translation*]

I wish to thank the Committee members for inviting us to discuss Bill S-15.

[*English*]

CPAWS is Canada's voice for parks and public wilderness protection. For 50 years, we have played a key role in the establishment of many of Canada's protected areas, including many national parks. Our goal is that Canada will protect at least half of our public lands and waters. We also work to ensure our parks are managed to protect nature as a first priority. We have 13 regional chapters across the country, including one in Nova Scotia that has been very engaged in the project to protect Sable Island as a national park. We have a national office here in Ottawa and over 50,000 active supporters.

There are three elements of Bill S-15 that I would like to speak to today. The first is the establishment of the Sable Island national park reserve, which is the primary focus of the bill. The second is a proposed change to the dedication clause of the Canada National Parks Act, and the third is changes to the Marmot Basin leasehold area in Jasper National Park, which I will just mention briefly.

I want to start by saying that CPAWS strongly supports the designation of Sable Island as a national park reserve. In fact, we discovered that we had first requested this designation for the island way back in 1971. Sable Island is a very special place. I do not have time to go into the details of the values of this place, and I am sure you are all aware of them. It is a very special place for Nova Scotians and all Canadians. It is clear that those who care about the future of Sable Island feel a very deep connection to this place, often without ever having been there, and they want the island to receive the highest level of protection possible. For too long, Sable Island has been managed by different federal departments, sometimes with competing mandates, and by scraping together bits of funding. This situation is not

Mme Alison Woodley, de la Société pour la nature et les parcs du Canada, la SNAP. Mme Woodley est directrice de la Conservation nationale. Nous écouterons le témoignage de Mme Woodley, puis passerons aux questions. Nous accueillons ensuite notre deuxième groupe de témoins, que je vous présenterai à ce moment.

Mme Woodley, nous vous écoutons.

**Alison Woodley, directrice, Conservation nationale, Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) :** Merci beaucoup, monsieur le président. Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je remercie les membres du comité de nous avoir invités à participer à ses premières audiences aujourd'hui pour exposer notre point de vue sur le projet de loi S-15.

[*Français*]

Je veux remercier les honorables membres du comité de nous avoir invités à vous parler à propos du projet de loi S-15.

[*Traduction*]

La SNAP est l'organisation qui milite pour les parcs et la protection de la nature au Canada. Au cours des 50 dernières années, nous avons joué un rôle de premier plan dans l'établissement de nombre d'aires protégées au Canada, notamment de nombreux parcs nationaux. Notre but est d'obtenir que le Canada protège au moins la moitié de ses terres et de ses eaux publiques. Nous œuvrons aussi pour que la gestion de nos parcs vise en priorité la protection de la nature. Nous avons 13 sections régionales au pays, et celle de la Nouvelle-Écosse a collaboré étroitement au projet visant à protéger l'île de Sable en la constituant en parc national. Nous avons un bureau national ici, à Ottawa, et plus de 50 000 sympathisants.

J'aimerais aborder aujourd'hui trois éléments du projet de loi S-15. Le premier est la création de la réserve de parc national de l'île de Sable, qui constitue le premier objet du projet de loi. Le second est la modification proposée de l'article sur l'usage des parcs dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Le troisième est le changement apporté au domaine à bail de la station de ski Marmot Basin dans le parc national Jasper, que je mentionnerai brièvement.

Disons tout d'abord que la SNAP appuie sans réserve la constitution de l'île de Sable en réserve de parc national. De fait, nous avons constaté que nous avons déjà demandé cette désignation en 1971. L'île de Sable est un lieu très particulier. Je n'ai pas le temps d'expliquer en détail la valeur de cet endroit, mais je suis certaine que vous en êtes conscients. C'est un lieu très spécial pour les Néo-Écossais et pour tous les Canadiens. Il est évident que ceux qui veulent assurer l'avenir de l'île de Sable sont très attachés à cet endroit, même si souvent ils n'y ont jamais mis les pieds, et qu'ils veulent que l'île soit le mieux protégée possible. L'île de Sable est depuis trop longtemps administrée par divers ministères fédéraux qui ont parfois des mandats divergents et dont le financement est inadéquat. Cette situation est intenable, et



sustainable in the long term, so having Parks Canada take over management of the island as a national park reserve is a welcome step.

Moving forward, we will be recommending that Parks Canada develop a strong and effective management plan for Sable Island. We are encouraging the agency to take a creative approach to telling the Sable Island story by placing emphasis on “off-island” visitor experiences, such as a state-of-the-art visitor facility on the mainland and a creative online site where people can learn about this sensitive and remote island without having to set foot there. It is much better, in our view, to bring Sable Island to the people than to bring the people to Sable Island.

CPAWS is supportive of Bill S-15 proceeding to establish Sable Island National Park Reserve, but we are respectfully requesting several amendments to provide greater protection for the national park.

Sable Island is located within the area where the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord applies. This means that there is a unique legal framework for this national park proposal in that the accord implementation act actually takes precedence over other federal legislation, including the National Parks Act.

Because of this situation, we have been recommending that the offshore accord implementation acts be amended to prohibit oil and gas activities on and beneath Sable Island. Bill S-15 partially achieves this by prohibiting drilling on the surface of the island and within one nautical mile of the low-tide mark, and we welcome this as a significant step in the right direction. However, Bill S-15 would still allow some low-impact oil and gas exploration activities to occur on the island, and Parks Canada would not have control of these activities inside the national park. Instead, the decisions would be made by the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board, with Parks Canada only providing recommendations.

Also, the bill would not prohibit horizontal drilling from proceeding underneath the island.

To strengthen the protection of Sable Island, we are recommending four amendments to the bill. The first is to amend clause 6 to prohibit drilling and exploration for petroleum in the park. The second is to further amend the same clause 6 to apply the drilling prohibition not only to the surface of Sable Island but also to under the island.

The third is to delete in clause 8 of the bill the proposed subsection 142.1(3)(b), which enables the low-impact exploration activity to be conducted within the park, and then to delete clause 7, which is the process for managing this exploration, because it would not be needed if the proposed subsection (3)(b) were deleted. We have some specific wording suggested to make those changes, to clause 6 particularly.

la décision de constituer l'île en parc national pour en confier la gestion à Parcs Canada constitue une solution heureuse.

Ultérieurement, nous recommanderons que Parcs Canada dresse pour l'île de Sable un plan de gestion bien étayé et efficace. Nous encourageons l'agence à adopter une approche proactive pour faire connaître l'île de Sable en mettant l'accent sur les expériences des visiteurs « à distance », entre autres grâce à l'établissement d'un centre ultramoderne pour les visiteurs sur le continent et d'un site web innovateur où le public pourra s'informer au sujet de cette île fragile et éloignée sans avoir besoin d'y débarquer. Il vaut beaucoup mieux, selon nous, amener l'île de Sable au public que de laisser le public se rendre à l'île de Sable.

La SNAP appuie l'objet du projet de loi S-15 qui consiste à créer une réserve à vocation de parc national dans l'île de Sable, mais nous demandons respectueusement d'y apporter plusieurs amendements afin de mieux protéger le parc national.

L'île de Sable se trouve dans une région visée par l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers. Ce projet de parc national s'inscrit donc dans un cadre juridique particulier, car la loi de mise en œuvre de l'accord a préséance sur les autres lois fédérales, y compris la Loi sur les parcs nationaux.

Par conséquent, nous avons recommandé que la loi de mise en œuvre de l'accord soit modifiée pour interdire les activités de prospection pétrolière et gazière sur l'île de Sable et au-dessous. Le projet de loi S-15 y parvient en partie puisqu'il interdit le forage à la surface de l'île et à moins d'un mille marin de la laisse de marée basse, et nous considérons que c'est un pas dans la bonne direction. Toutefois, le projet de loi S-15 permet encore les activités d'exploration pétrolière et gazière à faible incidence sur l'île, et Parcs Canada n'aura aucune autorité relativement à ces activités dans le parc lui-même. En effet, les décisions seront prises par l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, Parcs Canada se contentera de formuler des recommandations.

La loi n'interdirait pas non plus les forages horizontaux sous l'île.

Pour mieux protéger l'île de Sable, nous recommandons quatre amendements au projet de loi. Le premier concerne l'article 6 et vise à interdire le forage et l'exploration pétrolière dans le parc. Le deuxième modifierait ce même article 6 pour appliquer l'interdiction de forage non seulement à la surface de l'île, mais aussi au-dessous.

Le troisième consiste à éliminer l'alinéa 142.1(3)b), à l'article 8 du projet de loi, qui autorise l'activité d'exploration à faible incidence dans le parc, puis à faire disparaître l'article 7, qui définit le processus de gestion des activités d'exploration, rendu inutile par l'abrogation de l'alinéa (3)b). Nous avons un libellé précis à proposer pour effectuer ces changements, en particulier pour l'article 6.

With these changes, we believe that Bill S-15 would provide better protection for the important ecosystems of Sable Island, which is consistent with what Nova Scotians and Canadians expect in our national parks. We very much look forward to the protection of this iconic Canadian landscape through the creation of Sable Island National Park Reserve.

I would like to go on to the next point about the proposed amendments to the Canada National Parks Act dedication clause. I would like to explain CPAWS' concern with clause 13 of the bill. The dedication clause, subsection 4(1) of the Canada National Parks Act, has remained essentially unchanged since Canada's first national parks act was passed into law in 1930. It has clearly stood the test of time. The dedication clause currently reads as follows:

The national parks of Canada are hereby dedicated to the people of Canada for their benefit, education and enjoyment, subject to this Act and the regulations, and the parks shall be maintained and made use of so as to leave them unimpaired for the enjoyment of future generations.

Clause 13 proposes to change the phrase "subject to this Act and the regulations" to "subject to any Act of Parliament." While this change may seem minor, in consulting with our lawyers, we have determined that the amended clause could be interpreted as making the National Parks Act subordinate to other acts of Parliament even in cases where those other acts conflict with the purpose of national parks. In essence, the requirement to maintain our national parks unimpaired for future generations could be subordinated to other priorities that would cause harm to our parks.

We fully understand this is not the intention of the amendment. The intention of the amendment is really a technical issue. However, we are concerned that this could be an unintended consequence of the amendment. We are respectfully suggesting that the simplest and best solution to this problem is to drop the proposed amendment to the dedication clause and leave it as is.

We do, however, understand that a tweak is needed to the dedication clause to resolve a slight discrepancy between the French and English versions, and we have no problem with that minor change.

We are hoping that the honourable committee members will support the removal of this proposed amendment and ensure that the dedication clause continues to guide the management of our beloved national parks as it has done for over 80 years. I am pleased to get into further discussion about some of the details of that in the question and answer period.

The third section I would like to comment on is the Marmot Basin amendment in Jasper National Park, with some brief comments on clause 15 of the bill. We do not have a specific amendment to put forward here, but I did want to flag with the honourable committee members that there is a broader context for this change. In exchange for this reduction in the leasehold area, there are significant new development proposals being

Grâce à ces modifications, nous croyons que le projet de loi S-15 offrirait une meilleure protection à l'important écosystème de l'île de Sable, et c'est ce que les Néo-Écossais et les Canadiens souhaitent pour nos parcs nationaux. Nous avons hâte que ce paysage canadien exceptionnel soit protégé grâce à la création de la réserve de parc national de l'île de Sable.

J'aimerais maintenant passer au point suivant, qui concerne les modifications proposées à l'article définissant l'usage public dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Je veux expliquer les préoccupations de la SNAP relativement à l'article 13 du projet de loi. Cet article modifie le paragraphe 4(1) de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, qui n'a pratiquement pas été modifié depuis l'adoption de la première version, en 1930. Il a certainement bien résisté au passage du temps. Le paragraphe en question se lit ainsi à l'heure actuelle :

Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son agrément et l'enrichissement de ses connaissances; ils doivent être entretenus et utilisés conformément à la présente loi et aux règlements, de façon à rester intacts pour les générations futures.

L'article 13 propose de remplacer les mots « conformément à la présente loi et aux règlements » par « sous réserve des lois fédérales. » Ce changement peut sembler anodin, mais avec l'aide de nos avocats nous avons établi que l'article modifié pourrait être interprété comme assujettissant la Loi sur les parcs nationaux à d'autres lois fédérales, même dans les cas où ces autres lois contredisent la raison d'être des parcs nationaux. Essentiellement, l'exigence de maintenir intacts les parcs nationaux pour les générations futures pourrait être subordonnée à d'autres priorités qui entraîneraient la détérioration de nos parcs.

Nous comprenons parfaitement que ce n'est pas l'intention de l'amendement. L'amendement lui-même a véritablement un caractère technique. Toutefois, nous craignons qu'il ait des conséquences fortuites. Nous suggérons donc la solution la plus simple et la meilleure, soit de renoncer à la modification proposée pour cet article.

Nous comprenons, toutefois, qu'il faut améliorer cet article pour corriger une légère différence entre les versions française et anglaise, et cela nous paraît acceptable.

Nous espérons que les membres du comité appuieront le retrait de l'amendement proposé et qu'ils veilleront à ce que le paragraphe sur l'usage des parcs continue de guider la gestion de nos parcs nationaux comme il le fait depuis plus de 80 ans. Je discuterai avec plaisir de certains détails de ce point pendant la période de questions.

Le troisième élément que je veux commenter est la modification qui concerne la station de ski Marmot Basin, dans le parc national Jasper. C'est l'article 15 du projet de loi. Nous n'avons pas formulé de proposition précise à ce sujet, mais je veux signaler aux membres du comité que ce changement s'inscrit dans un contexte plus large. En échange de cette diminution du domaine à bail, d'importantes propositions d'aménagement sont envisagées par la

considered by Marmot Basin that we believe could have a significant impact on wildlife in the park, including caribou, which are identified as threatened under the Species at Risk Act.

For new development to be considered outside the current footprint of the ski area, Parks Canada policy requires that the operator demonstrate that there will be a substantial environmental gain from the overall plan. In our view, it is highly unlikely that there will be a substantial environmental gain achieved through a Marmot Basin ski area expansion and that the potential new development could cause harm to park wildlife, including woodland caribou, which have dropped to critically low numbers in the park and are at risk of disappearing.

As final decisions are made over the coming months about potential developments at Marmot Basin, we will be looking to Parks Canada to uphold its responsibility to put ecological integrity first in its decision making.

I would end by summarizing our recommendations on Bill S-15.

On Sable Island, CPAWS supports the establishment of the Sable Island national park reserve and recommends that protection measures be strengthened by prohibiting all oil and gas activity and drilling on and under Sable Island.

On the dedication clause, we have concerns about the proposal to amend the dedication clause to make it subject to any act of Parliament, as this could make the National Parks Act subservient to other acts and priorities that could harm our parks, and we are recommending that the proposed amendment be withdrawn and the dedication clause be left as is.

Third, we wanted to flag the negative impact that potential Marmot Basin development proposals could have on at-risk caribou and other wildlife in Jasper National Park.

Thank you for your attention, and I am happy to answer any questions.

**The Chair:** Thank you. We will go to questions, starting with Senator MacDonald.

**Senator MacDonald:** Thank you. As a Nova Scotian, I take particular interest in this bill. I also introduced the bill in the Senate for the government. I have a few questions on your presentation.

We created Banff National Park back in 1885, and by designating Sable Island as a national park, we are going to continue this legacy. There is broad-based support for the establishment of Sable Island as a national park. Could you elaborate on what you think the further advantages are of establishing Sable Island as a national park aside from what was stated in the bill?

station de ski et nous croyons qu'elles pourraient avoir des répercussions considérables sur les populations animales du parc, dont les caribous, qui sont considérées comme menacées aux termes de la Loi sur les espèces en péril.

Pour que de nouveaux aménagements soient envisagés à l'extérieur de la zone actuellement occupée par la station de ski, la politique de Parcs Canada exige de l'exploitant la preuve que le plan proposé entraîne un gain environnemental sensible. Selon nous, il est très improbable que l'élargissement du secteur de ski de Marmot Basin crée un important avantage environnemental, et cette éventuelle mise en valeur pourrait avoir des effets nocifs sur la faune du parc, dont le caribou des bois qui est plus rare que jamais dans le parc et qui risque de disparaître.

Quand les décisions définitives seront prises, ces prochains mois, au sujet du réaménagement de la station de ski Marmot Basin, nous espérons que Parcs Canada s'acquittera de sa responsabilité et considérera en priorité l'intégrité écologique.

Pour terminer, je résumerai nos recommandations au sujet du projet de loi S-15.

Sur l'île de Sable, la SNAP appuie l'établissement de la réserve de parc national de l'île de Sable et recommande que les mesures de protection soient renforcées en interdisant toute activité pétrolière et gazière et tout forage sur l'île et au-dessous.

En ce qui concerne le paragraphe sur l'usage des parcs, nous craignons que la proposition de le modifier pour prévoir l'application de toutes les lois fédérales n'assujettisse la Loi sur les parcs nationaux du Canada à d'autres lois et priorités qui pourraient nuire à nos parcs. Par conséquent, nous recommandons de retirer la modification proposée et de laisser cet article inchangé.

Troisièmement, nous voulions signaler l'incidence négative que les propositions d'aménagement dans le secteur de Marmot Basin risquent d'avoir pour les caribous et d'autres espèces menacées dans le parc national Jasper.

Merci de votre attention, je répondrai maintenant avec plaisir à vos questions.

**Le président :** Merci. Passons aux questions, et nous commencerons par le sénateur MacDonald.

**Le sénateur MacDonald :** Merci. Comme je suis Néo-Écossais, je m'intéresse tout particulièrement à ce projet de loi. C'est d'ailleurs moi qui ai déposé ce projet de loi au Sénat pour le gouvernement. J'ai quelques questions à vous poser au sujet de votre exposé.

Nous avons créé le parc national Banff en 1885, et si nous désignons l'île de Sable comme parc national, nous allons poursuivre dans la même voie. La création du parc national de l'île de Sable est un projet qui a été fort bien accueilli. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous pensez des avantages qui découleront de l'établissement d'un parc national dans l'île de Sable, outre ceux qui sont énoncés dans le projet de loi?

**Ms. Woodley:** Some of them I mentioned in my opening remarks, and it really has been a cobbled-together protection so far. Multiple departments have been involved. Sometimes there have been conflicts between the mandates of the different departments. It has been difficult to get secure funding to protect Sable Island national park. This is really a way to bring Sable Island under the mandate of an agency that has, as its prime mandate, the protection of our most treasured areas in Canada and their ecosystem health and assure that it gets brought into a positive management framework that includes a requirement to have a management plan and to do research and monitoring to track the state of what is happening on the island and to feed that back into management planning over time. It has the benefit of bringing it under one department with a mandate for conservation and protection and that has a budget to do that and a management framework that will help to support the long-term protection of Sable Island and, at the same time, bring it in a way that it does not jeopardize its ecosystem health and help Canadians better understand what an amazing place Sable Island really is. Those are the kinds of things we see as the value. The Canada National Parks Act and national parks in Canada really are our highest standard of protection and conservation in the country, so it really does recognize the value of Sable Island and put a long-term protection framework in place.

**Senator MacDonald:** In regard to the Marmot Basin ski area, there has been a lot of discussion about that, and you said you do not think there is an advantage in exchange of this land environmentally, but of course more land is being transferred to the government than is being taken by the Marmot Basin ski area. They seem to have done a lot of due diligence in this area, but you still have reservations. Could you expand more on that?

**Ms. Woodley:** I have mentioned that we are not proposing an amendment, but I think what happens in the coming months will determine whether there is a substantial environmental gain. A number of proposals are being considered as part of the exchange, and it depends on what goes forward as to what the net benefit will be, if you will. Some proposals could result in more people going into caribou habitat. If that is the case, then it could cause further harm. The area that is being excluded from the leasehold area is not developed, so if in return for that we allow a significant amount of development that could have an impact, then the net benefit may be difficult to see.

That being said, there are several studies ongoing right now, and we are awaiting the results of those to be able to really assess the impacts with more evidence. Certainly significant concerns are being expressed at the local level about this, and we will be engaging in those discussions going forward. The decisions that happen from here on in will be critical in determining what happens there and whether that substantial environmental gain is realized.

**Mme Woodley :** J'en ai mentionné quelques-uns dans mon introduction, jusqu'à maintenant, la protection a été assurée de façon plutôt aléatoire. De nombreux ministères interviennent, et leurs mandats sont parfois incompatibles. Il a été difficile d'obtenir un financement pour la protection du parc national de l'île de Sable. Le projet de loi, au fond, est un moyen de confier l'île de Sable à une agence qui a pour mandat principal la protection des zones les plus précieuses du Canada et de leurs écosystèmes et de l'inscrire dans un cadre de gestion qui prévoit, notamment l'établissement d'un plan de gestion et la réalisation d'études et d'activités de surveillance de la situation sur l'île afin d'étayer la planification de la gestion. L'île est ainsi confiée à un seul et même ministère doté d'un mandat de conservation et de protection ainsi que d'un budget à cette fin et d'un cadre de gestion qui favorise la protection à long terme de l'île de Sable, sans pour autant menacer la santé de ses écosystèmes, pour aider les Canadiens à mieux comprendre cet endroit extraordinaire. C'est le genre de chose que nous apprécions. La Loi sur les parcs nationaux du Canada et les parcs nationaux au Canada constituent vraiment la norme la plus élevée en matière de protection et de conservation au pays, et la désignation reconnaît véritablement la valeur de l'île de Sable et établit un cadre de protection à long terme.

**Le sénateur MacDonald :** En ce qui concerne la station de ski Marmot Basin, il en a beaucoup été question, et vous avez dit qu'à votre avis il n'y avait pas d'avantage à renoncer à ces terres sur le plan de l'environnement, mais évidemment la superficie des terres transférées au gouvernement est plus importante que celle des terres retirées dans le secteur de Marmot Basin. On semble avoir fait preuve de diligence raisonnable à cet égard, mais vous avez tout de même des réserves. Pourriez-vous nous les expliquer?

**Mme Woodley :** J'ai dit que nous ne proposons pas d'amendement, mais je pense que ce qui se passera ces prochains mois permettra de déterminer s'il existe un gain en matière d'environnement. Un certain nombre de propositions sont envisagées dans le cadre de cet échange, et il faut attendre de savoir ce qui sera fait pour pouvoir vraiment dégager les avantages, en quelque sorte. Certaines propositions pourraient avoir pour conséquence d'accroître le nombre de personnes qui pourront circuler dans l'habitat du caribou. Une telle évolution pourrait avoir des effets néfastes. Le secteur retiré du domaine à bail ne sera pas mis en valeur, alors si en échange de cela nous autorisons des aménagements importants, ces aménagements pourraient avoir une incidence, et il sera peut-être difficile de déterminer l'avantage net.

Cela dit, plusieurs études sont en cours, et nous attendons les résultats pour vraiment être en mesure d'évaluer plus objectivement les incidences éventuelles. Des préoccupations très valables ont certainement été exprimées au niveau local à ce sujet, et nous participerons aux discussions. Les décisions qui seront prises à partir de maintenant détermineront l'évolution du dossier et permettront de savoir s'il y a vraiment un avantage sur le plan environnemental.

**Senator MacDonald:** In regard to the proposals you make relating to oil and gas exploration now under Sable Island, I am under the impression that a good balance has been struck between the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board and the needs of Nova Scotians. Nova Scotia is a have-not province. Nova Scotia is trailing the country in growth. Nova Scotia has an aging population. Nova Scotia is revenue-starved. We are creating a new national park, but you suggest that we put further restrictions in the bill on even drilling underneath, the horizontal drilling. I will not go into the technical aspects of this now, but I am curious if you have some sort of hard evidence to suggest that there is some huge environmental problem with horizontal drilling under Sable Island that the board was not previously aware of. Horizontal drilling is done in a lot of places. If Nova Scotians have the ability to create revenue, we do not want that ability to be taken from us.

**Ms. Woodley:** We have heard from many Nova Scotians over the course of these discussions, as I think the government has, and we are hearing overwhelmingly that they just really want to protect Sable Island and then basically leave it alone.

**Senator MacDonald:** We are putting the park there and we will protect it.

**Ms. Woodley:** Our focus here is to make sure that the protection above and below the surface of the island match up. That is consistent with other national parks. Our sense is that horizontal drilling and oil and gas exploration are not appropriate in a national park; and that is the case across the country. It is about doing an equivalent approach to a national park through a different mechanism. The offshore act is the mechanism that has to be used here because of the unusual legal context and the layered nature of the act. That is our focus.

**The Chair:** I would like to ask a little more about that. You said it does not happen in other parks. What would you, as a group, have against horizontal drilling beneath Sable Island, other than it is not allowed in other parks? What would drive you to say that that should not happen? What actually causes you to make that statement?

**Ms. Woodley:** Nova Scotians and Canadians are looking to Sable Island to be a national park in its truest sense in that what is under the surface of a national park is protected as well as what is on the surface. That is the standard we apply, so we think an equivalent standard should be made.

The other thing to keep in mind is that Sable Island is a tiny sliver of land with only 30 square kilometres. It shifts, absolutely, and that would be an interesting challenge. Underneath, it is one kilometre at its widest. In terms of providing protection above and below the surface for that tiny sliver of sand, we think the appropriate response is to make it equivalent to other national parks across the country.

**Le sénateur MacDonald :** En ce qui a trait à vos propositions au sujet des activités d'exploration pétrolière et gazière actuelles sous l'île de Sable, j'ai l'impression que nous sommes parvenus à établir un équilibre entre l'office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et les besoins des Néo-Écossais. La Nouvelle-Écosse est une province pauvre. Sa croissance est plus lente que celle du reste du pays. Sa population est vieillissante. La province a besoin de revenus. Nous créons un nouveau parc national, mais vous proposez de limiter plus encore dans le projet de loi lui-même les perspectives de forage sous l'île, de forage horizontal. Je ne traiterai pas des aspects techniques de ces activités, mais je me demande si vous avez des données qui laissent entrevoir d'énormes problèmes environnementaux liés au forage horizontal sous l'île de Sable, des problèmes que l'office ne connaîtrait pas encore. Le forage horizontal est une technique très utilisée. Si les Néo-Écossais peuvent générer des revenus, nous ne voulons pas leur refuser cela.

**Mme Woodley :** Nous avons entendu de nombreux Néo-Écossais au cours de ces discussions, et le gouvernement en a fait autant, je crois, et ils nous ont souvent dit qu'ils voulaient seulement protéger l'île de Sable, ne pas y toucher.

**Le sénateur MacDonald :** Nous créons un parc là-bas et nous le protégerons.

**Mme Woodley :** Nous tenons à ce que la surface et le sous-sol de l'île soient protégés au même titre. C'est ainsi que l'on procède dans les autres parcs nationaux. Nous croyons que le forage horizontal et l'exploration pétrolière et gazière ne sont pas des activités qui conviennent à un parc national; il en est ainsi dans les parcs de tout le pays. Il faut adopter une approche équivalente dans ce parc national, mais au moyen d'un mécanisme distinct. La loi sur les ressources extracôtières est le mécanisme qui doit être utilisé ici, en raison du contexte juridique inhabituel et du caractère stratifié de la loi. C'est ce qui nous préoccupe.

**Le président :** J'aimerais en savoir plus à ce sujet. Vous dites que cela ne se fait pas dans les autres parcs. Pour quelles raisons votre groupe s'oppose-t-il au forage horizontal sous l'île de Sable, outre que de telles activités ne sont pas autorisées dans les autres parcs? Qu'est-ce qui vous porte à croire que cela ne devrait pas se faire? Pourquoi dites-vous cela?

**Mme Woodley :** Les Néo-Écossais et les Canadiens veulent que l'île de Sable soit un parc national au sens strict du terme, et le sous-sol d'un parc national est protégé au même titre que sa surface. C'est la norme que nous appliquons, et nous pensons qu'une norme équivalente doit s'appliquer ici.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que l'île de Sable est minuscule : elle fait seulement 30 kilomètres carrés. Elle se déplace, et cela constitue un défi intéressant. Au-dessous, elle n'a jamais plus qu'un kilomètre de largeur. Pour protéger la surface et le dessous de cette île minuscule, nous pensons qu'il faut traiter l'île comme les autres parcs nationaux au pays.

**The Chair:** My second question is on the activities of low impact on the environment, including seismic, geological and geophysical programs. You rightly say that that does not allow drilling. However, I believe that there are half a dozen or so wellheads on the island, and although they are capped and plugged, they may have to be re-entered for who knows what reason at some time down the road. You would not have any problem with that, would you? That is what they are trying to relate to here in striking that balance with the offshore board and Parks Canada to try to ensure that we still look after it, in the correct way, and maintain it as environmentally sensitive. That is what I get out of the bill.

**Ms. Woodley:** On the existing wells, there is a clause that allows for them to be maintained. If there are problems, we have to make sure they do not cause future harm and to continue to address and manage them because they exist; and there is nothing to be done about that retroactively. The bill appropriately allows for the maintenance of those wells over time to ensure they do not cause problems. We do not have a problem with that. We would not support having the wells used for oil and gas purposes in the future because that is not appropriate in a national park. It contradicts the purposes of the national park.

**The Chair:** Yes, and I do not disagree with that part of it. That is why they are capped, plugged and left; and that is why the bill says what it says.

**Ms. Woodley:** Absolutely.

**Senator Massicotte:** My understanding of the proposed legislation is that they cannot drill within one nautical mile. I know that in a woodland environment, even if you do not touch a certain plant but are close to a plant, you impact the environment. Is that the case for drilling? Why one nautical mile? What is the right number, if that is not the right number?

**Ms. Woodley:** We welcome one nautical mile because it gives a buffer around the park. We are focused on ensuring that what happens in the national park meets the test of a national park. We have been focused on upgrading the standard in the national park as our priority recommendation. We do not have a recommendation on the appropriate distance.

**Senator Massicotte:** You are concerned obviously that they can get to horizontal drilling with that one nautical mile. Is that a concern to you? It is a long way.

**Ms. Woodley:** That was not the context for our concern. We do not have an amendment to put forward on that number. We are focused on what happens in the national park. We appreciate the fact that a buffer is proposed as well. What the right number is, I do not know. I can imagine that the closer you get to the island, the more difficult pragmatically it is for drilling activities. Is there a better number? I do not know. I do not have a number for that. We are focusing on inside the park.

**Le président :** Ma deuxième question porte sur les activités à faible incidence environnementale, y compris les programmes sismiques, géologiques et géophysiques. Vous dites, à juste titre, que cela n'inclut pas le forage. Je crois toutefois qu'il y a déjà une demi-douzaine de puits sur l'île, et bien qu'ils soient obturés il faudra peut-être les rouvrir un jour pour une quelconque raison. Vous ne vous opposeriez pas à cela, n'est-ce pas? C'est la possibilité qu'on cherche à prévoir ici, grâce à cet équilibre entre l'office des hydrocarbures extracôtiers et Parcs Canada, pour pouvoir intervenir, de façon appropriée, et maintenir ce milieu sensible. C'est ce que fait le projet de loi, selon moi.

**Mme Woodley :** Pour ce qui est des puits existants, il y a un article qui en permet l'entretien. En cas de problèmes, nous devons pouvoir prévenir les dommages futurs et continuer à gérer les puits, car ils sont là, et on n'y peut plus rien maintenant. Le projet de loi prévoit comme il se doit l'entretien de ces puits, pour qu'ils ne puissent causer de problèmes. Cela nous paraît tout à fait acceptable. Nous ne voudrions cependant pas que les puits servent à des fins d'exploitation pétrolière et gazière à l'avenir, parce que cela n'est pas indiqué dans un parc national. Cela serait contraire aux buts du parc national.

**Le président :** Oui, et je suis d'accord avec vous sur ce point. C'est pourquoi ils sont bouchés, obturés et abandonnés; et c'est pourquoi le projet de loi est ainsi libellé.

**Mme Woodley :** Parfaitement.

**Le sénateur Massicotte :** Selon ce que je comprends, le projet de loi interdit les forages à moins d'un mille marin. Je sais qu'en terrain boisé, même si vous ne touchez pas à une plante donnée il suffit d'agir à proximité pour avoir un effet sur l'environnement. Est-ce que cela vaut aussi pour les forages? Pourquoi un mille marin? Quelle serait la bonne distance, selon vous?

**Mme Woodley :** Un mille marin nous semble adéquat, cela crée une zone tampon autour du parc. Nous voulons que les activités menées dans le parc respectent les critères applicables à un parc national. Nous insistons pour relever la norme dans le parc national, c'est notre recommandation première. Nous n'avons pas de recommandation concernant la distance appropriée.

**Le sénateur Massicotte :** Vous craignez évidemment que cette distance d'un mille marin ne suffise pas à empêcher les forages horizontaux. Est-ce que cela vous inquiète? C'est une distance respectable.

**Mme Woodley :** Nos préoccupations ne viennent pas de là. Nous n'avons pas d'amendement à proposer pour modifier cette distance. Nous nous intéressons à ce qui se passe dans le parc national. Nous sommes heureux qu'une zone tampon soit également proposée. La distance idéale, je ne la connais pas. J'imagine que plus vous vous rapprochez de l'île, et plus il est difficile de procéder à des activités de forage. Est-ce qu'il y a une meilleure distance? Je l'ignore. Je n'ai pas de chiffre. Nous nous intéressons principalement à l'intérieur du parc.

**Senator Seidman:** I would like to ask you more detail about the remarks you made on an amendment to the dedication clause. I am not sure that I understand the rationale behind your proposal and the way you present the problem with the change. I would appreciate an elaboration.

**Ms. Woodley:** Thanks for the question, because I know there was not a lot of detail about the problem.

In looking around at the rationale for this, it really is a technical issue. It was not meant to be a substantive issue. Our concern is about unintended consequences. My understanding is that the technical issue being faced was related to the fact that Parks Canada collects user fees under several pieces of legislation. There was concern that that was incompatible.

Our concern about the proposed solution to that problem, if indeed it is a problem, is that its scope is so much broader than the technical detail that it is designed to fix that it could have these unintended consequences that could change substantively the clause and have implications for the future. We believe it should be withdrawn, and if there is a decision that the problem needs to be fixed, then the solution should be scoped, scaled and focused on the appropriate issue, not something as broad as this that could have fundamental issues for a national parks service.

At this time, we recommend that it be withdrawn. The technical issue does not match the overarching solution that is being proposed.

**Senator Seidman:** Are you saying that your understanding is that the need to have a different approach to fees or to have fees or the introduction of that is what prompts this amendment?

**Ms. Woodley:** That is what prompted the amendment. To be more specific about our understanding, we have been asking a lot of questions. The issue arose at the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations. The issue is around the fact that there are multiple pieces of legislation that could be used to collect fees. It is a very precise issue that is being resolved. Not being a lawyer, I cannot suggest that I understand the intimate details of the problem, but I think it is important to fully understand the problem and how big the problem is and, if it is a problem, understand in more detail and scope a solution to the narrowest possible solution rather than this broad solution that could have unintended consequences, which we have identified.

**Senator Seidman:** What could those unintended consequences be?

**Ms. Woodley:** The challenge is that if we indicate in the dedication clause that it is subject to any act of Parliament rather than subject to the National Parks Act, then it could open up a situation where you could see another act of Parliament that may have purposes or activities in conflict with the purpose of a national park. The National Parks Act could end up subservient to that piece of legislation, and you could not protect the national park necessarily from the activities that would be proposed under

**Le sénateur Seidman :** J'aimerais que vous développiez vos commentaires concernant l'amendement du paragraphe relatif à l'usage public. Je ne comprends pas bien votre raisonnement et le problème que vous exposez. Éclairiez-nous s'il vous plaît.

**Mme Woodley :** Merci de cette question. Je sais qu'il n'y a pas beaucoup de détails au sujet de ce problème.

Essentiellement, il s'agit d'une question technique. Ce n'est pas une question de fond. Notre préoccupation porte sur les conséquences fortuites. Je crois comprendre que l'amendement technique était lié au fait que Parcs Canada perçoit des droits d'utilisation en vertu de diverses lois, et certains craignaient qu'il y ait des incompatibilités.

Notre préoccupation concerne la solution proposée à ce problème, si c'est vraiment un problème. La portée de la mesure est tellement plus vaste que le détail technique qu'elle vise à corriger que cela pourrait avoir pour effet imprévu de modifier le fond de cet article et d'ainsi provoquer un jour des répercussions. Nous croyons qu'il faut retirer cette modification, et s'il est avéré que le problème doit être corrigé, alors la solution devrait avoir une portée appropriée, ne pas être générale au point où elle pourrait créer des problèmes fondamentaux dans le service des parcs nationaux.

Pour l'instant, nous recommandons son retrait. Le problème technique ne nécessite pas la solution générale qui est proposée.

**Le sénateur Seidman :** Est-ce que vous nous dites que d'après vous, c'est la nécessité de modifier le régime des droits, la perception ou l'introduction de droits, qui est à l'origine de la solution générale proposée ici?

**Mme Woodley :** C'est à l'origine de l'amendement. Je précise que nous avons posé de nombreuses questions. Le problème a été soulevé au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, parce qu'il était possible d'invoquer diverses dispositions législatives pour imposer des droits. C'est un point très précis qu'on règle actuellement. Je ne suis pas avocate, je connais mal les détails du problème, mais il me semble important de bien comprendre le problème et son ampleur et, s'il y a effectivement un problème, de définir une solution aussi spécifique que possible plutôt que cette solution générale qui pourrait avoir les conséquences fortuites que nous avons définies.

**Le sénateur Seidman :** Quelles seraient ces conséquences?

**Mme Woodley :** Si nous précisons dans le paragraphe sur l'usage public que cet usage est assujéti à toute loi fédérale plutôt qu'à la Loi sur les parcs nationaux, alors nous risquons que soit un jour appliquée une autre loi fédérale qui aurait des buts et prévoirait des activités contraires à ceux d'un parc national. La Loi sur les parcs nationaux pourrait être assujéti à cette nouvelle loi, et vous ne pourriez pas protéger le parc national contre les activités proposées en vertu d'une autre loi. Le fait que la Loi sur

another piece of legislation. The fact that the Canada National Parks Act would be subservient to another piece of legislation, even if it was in conflict with the purposes of the Canada National Parks Act, is the unintended consequence that we have identified.

**Senator Seidman:** You are saying that this particular law would be subservient. I am trying to understand.

**Ms. Woodley:** Our understanding, from our legal advisers, is that if there is language around “subject to” something in an act, it could signal that it is subject to, meaning it is subservient to whatever it is subject to. If you are signalling that it is subject to any act of Parliament, you could be signalling or it could be interpreted as signalling that it is subservient to another act of Parliament, even if the other act is in conflict with the Canada National Parks Act.

Our legal advisers did a review of other acts of Parliament and found there are no other examples of acts of Parliament that say “subject to any act.” There is only one example in a regulation, and it actually constrains what it is being subject to, to an act that is consistent with the act within which it is embedded.

It sounds like a small technical issue. Again, it is a technical issue, but we are concerned about the potentially broad unintended consequences and we just really think we should keep that dedication clause, which has served us so well for over 80 years, intact.

**Senator Wallace:** Thank you, Ms. Woodley. You are suggesting that the oil and gas exploration activities be further restricted than what the bill currently provides. Could you tell us, from your own experience and your organization’s experience, what types of activities are permitted or actually occur in other national parks, not necessarily those, obviously, that are on an island in the ocean, but generally with other national parks? How does it compare? How does that permitted activity compare?

**Ms. Woodley:** Our understanding is that oil and gas exploration activities are not allowed in any other national park because they do not have this unusual circumstance of the Canada National Parks Act being subservient to the offshore petroleum acts, which is an unusual situation.

**Senator Wallace:** As you pointed out in your presentation, having Parks Canada involved in this process involving Sable Island you see as a positive. Could you expand upon that? How would you see that being beneficial as compared to the Coast Guard, which is now administering the act?

**Ms. Woodley:** Parks Canada has, as its mission, the management and protection of these places for future generations, so it completely aligns with the mission of the organization, which I think is really helpful. Again, there were several agencies involved in the past and so it was always kind of a committee process and not always in agreement on what the direction for the island was.

les parcs nationaux du Canada soit assujettie à une autre loi, même si cette autre loi entre en conflit avec les buts de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, constitue la conséquence fortuite que nous avons définie.

**Le sénateur Seidman :** Vous dites que cette loi serait donc asservie. J’essaie de comprendre...

**Mme Woodley :** D’après nos conseillers juridiques, la présence dans le libellé d’une loi des termes « sous réserve de » peut indiquer que cette loi est asservie, c’est-à-dire qu’elle n’est pas indépendante. Si vous précisez qu’elle est assujettie à toute loi fédérale, vous pourriez ainsi indiquer qu’elle est assujettie à une autre loi fédérale, même si cette autre loi va à l’encontre de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

Nos conseillers juridiques ont étudié d’autres lois fédérales et ils n’en ont trouvé aucune qui précise « sous réserve des lois fédérales ». Dans les règlements, il n’y en a qu’un seul exemple, et dans ce cas il est précisé à quelle loi le règlement est assujetti, et c’est une loi qui ne le contredit pas.

Cela paraît être une simple question technique. C’est bel et bien une question technique, mais nous craignons des conséquences fortuites qui pourraient être considérables et nous croyons vraiment qu’il vaut mieux garder intact le paragraphe sur l’usage public, qui nous a bien servis depuis plus de 80 ans.

**Le sénateur Wallace :** Merci, madame Woodley. Selon vous, donc, les activités d’exploration pétrolière et gazière devraient être plus limitées que ce que prévoit actuellement le projet de loi. Pouvez-vous nous dire, en vous fondant sur votre expérience et celle de votre organisation, quel type d’activités sont autorisées ou menées actuellement dans d’autres parcs nationaux, évidemment, pas nécessairement ceux qui sont situés sur une île au milieu de l’océan, mais de façon générale? Est-ce que cela est comparable? Que faut-il penser de cette activité autorisée?

**Mme Woodley :** Nous croyons que les activités d’exploration pétrolière et gazière ne sont autorisées dans aucun autre parc national, parce que rien n’indique que dans leur cas la Loi sur les parcs nationaux du Canada est assujettie à des lois sur le pétrole extracôtier, c’est une situation inhabituelle.

**Le sénateur Wallace :** Vous avez mentionné dans votre exposé que le fait que Parcs Canada ait participé au processus concernant l’île de Sable était un aspect positif. Expliquez-nous cela? Pourquoi pensez-vous que cette participation a été bénéfique, plutôt que celle de la Garde côtière, qui applique actuellement la loi?

**Mme Woodley :** Parcs Canada a pour mission de gérer et de protéger ces lieux pour les générations futures, cela s’harmonise parfaitement avec la mission de l’organisation, ce qui me paraît vraiment utile. Je le répète, diverses agences sont intervenues par le passé, et les décisions relatives à l’île étaient toujours prises en comité, mais pas nécessairement d’un commun accord.



In fact, there have been times when it has been very difficult to get even basic budget allocations to kind of keep the island protected and the research and monitoring activities ongoing. It will provide a more coherent framework that is consistent with the mission of the organization and have one agency with a budget that is committed to the long-term protection of Sable Island. I think that is key, the long-term protection, to leave it unimpaired for future generations, which is what we are hearing from Nova Scotians and Canadians is really wanted.

**Senator Wallace:** From your experience, have there been any oil and gas exploration activities in or around the island that have been problematic to the island to this point?

**Ms. Woodley:** I am actually not very well versed to say that. Certainly there has been activity. There are several wells on the island that have been capped in the past, and it is past activity, not current activity. Obviously, oil and gas activity can cause harm to these places, and so protecting it from that is really what we have been hearing that Nova Scotians are very much in favour of.

**Senator Wallace:** I was just trying to get a sense if there was an actual incident or particular problems that the bill was seeking to address. I understand the preventive side of that. We all agree with that; we want to prevent these types of things from occurring before they happen. I just wondered if you were aware of something that caused this bill to be brought forward. Was there an actual problem they were seeking to address?

**Ms. Woodley:** I think it was more the coherence of the management framework. I do not have a specific example that I can provide for you, but it has been discussed for a long time. As I mentioned earlier, we first put it forward in 1971, but there were several years of discussions before the national parks proposal became the kind of option pursued. Various options were assessed through a process, as I understand it, between Nova Scotia and the federal government to look at various options. This was the option that emerged as the one that would provide a strong protective framework for the island moving forward.

I would also note what I said earlier about bringing Sable Island to the people rather than the people to Sable Island, because that is very important, from our perspective, in terms of making sure that a sensitive and small, remote island ecosystem remains intact and well protected as well.

**Senator Unger:** Ms. Woodley, I would like to know a little bit more about how the opinions of your organization are formulated. You talk about imprecise things. You say “could have fundamental issues with” or “could have negative impacts on caribou.” In another part you talk about the act being subject to any act of Parliament, and after consulting with your lawyers you decided that this was not a good thing. How much do you talk to the people to get their opinions of what is good for them, the premier, for example, of Nova Scotia? Would you enlighten me on that?

De fait, il était parfois très difficile d'obtenir un budget de base pour protéger l'île et poursuivre les activités de recherche et de surveillance. Ce cadre sera plus cohérent et plus conforme à la mission de l'organisation, il fait intervenir une seule agence dotée d'un budget pour la protection à long terme de l'île de Sable. Je pense que cette protection à long terme est essentielle, dans l'intérêt des générations futures, c'est ce que les Néo-Écossais et les Canadiens veulent vraiment.

**Le sénateur Wallace :** À en juger par votre expérience, est-ce que certaines activités d'exploration pétrolière et gazière à l'intérieur ou au voisinage de l'île ont créé des problèmes pour l'île jusqu'à maintenant?

**Mme Woodley :** Je ne saurais vous le dire. Il y a certainement eu des activités. Il y a sur l'île plusieurs puits qui ont été obturés par le passé, mais il s'agit d'activités passées, pas actuelles. Évidemment, l'activité pétrolière et gazière peut créer des préjudices dans ces endroits, alors il faut les protéger, et les Néo-Écossais nous ont dit qu'ils étaient très en faveur de cette protection.

**Le sénateur Wallace :** Je voulais simplement mieux comprendre s'il y avait eu des incidents ou des problèmes que le projet de loi cherche à corriger. Je comprends l'aspect préventif de cela. Nous sommes d'accord. Nous voulons prévenir ce genre de choses. Je me demandais si vous aviez eu vent d'une situation qui serait à l'origine du projet de loi. Y avait-il un problème à corriger?

**Mme Woodley :** Je crois que c'est par souci de cohérence pour le cadre de gestion. Je n'ai pas d'exemple précis à vous offrir, mais cela fait depuis longtemps l'objet de discussions. Comme je l'ai dit, l'idée est née en 1971, mais il a fallu des années de discussions pour que la proposition des Parcs nationaux soit une option envisagée. Diverses options ont été évaluées, si je comprends bien, par la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral. C'est celle qui a été retenue pour instaurer un solide cadre de protection pour l'île.

Je répète que l'on amène l'île de Sable à la population plutôt que de laisser les gens se rendre sur l'île de Sable. Selon nous, cela est très important pour bien protéger l'écosystème fragile de cette toute petite île éloignée.

**La sénatrice Unger :** Madame Woodley, j'aimerais en savoir un peu plus sur les opinions de votre organisation. Vous mentionnez des choses vagues. Vous dites que l'on pourrait « créer des problèmes fondamentaux » ou avoir des effets négatifs pour le caribou. Ailleurs dans votre exposé, vous indiquez que la loi est assujettie à une autre loi fédérale et qu'après consultation avec vos avocats, vous avez décidé que cela n'était pas souhaitable. Est-ce que vous avez beaucoup discuté avec la population pour connaître ses opinions sur ce qui est bon pour elle, avec le premier ministre néo-écossais, par exemple? Éclairiez un peu ma lanterne.

**Ms. Woodley:** Yes. On the first one, how we formulated our opinions specifically on Jasper, the reason that I put in those cautionary notes is that a proposal that has not been put forward yet. There are things being considered, and the next step will be that proposals will come forward and be considered. Obviously at that point we need to look at them in more detail, once we have them to look at, and use the science to really look at that. We get involved in public processes consistently and encourage our supporters to get involved in public processes that are ongoing for decisions made around national parks. We work collaboratively.

In the case of Sable Island, we have a staff person in Nova Scotia who has been in conversations with the Nova Scotia government and with Parks Canada and with our supporters, and really working to build a collaborative consensus around this and bring those kinds of recommendations to the table and encourage people to get involved. Yes, we work with our supporters, we work with governments, we work with industry often and we work with Aboriginal peoples. We are a very collaborative organization in how we develop and get engaged in public policy.

**Senator Unger:** You said you have one staff person in Nova Scotia?

**Ms. Woodley:** We actually have a national staff person who is based in Nova Scotia, Dr. Chris Miller, who has been most heavily engaged in the Sable Island project, because he is in Nova Scotia where the dialogue is happening. Right now we have one other staff person there and we often have interns over the summer. Our chapter there is small, but they have a consistent presence in what goes on in Nova Scotia on the conservation front.

**Senator Unger:** Who will provide the further details about potential negative impacts to the caribou?

**Ms. Woodley:** We are a science-based organization, so we will look at the scientific evidence that is there, that comes out. In the case of Jasper, there is right now a caribou study that is not complete yet, so we will be looking for the results of that to see what it concludes about the potential impacts of proposals there. We look at the science as our foundational piece. We also talk to our members, obviously, about their perspective.

**Senator Unger:** I hate to belabour the point, but who is doing the caribou study specifically?

**Ms. Woodley:** My understanding is it is a joint study between Parks Canada and the proponent to look at the impacts. I think it is being conducted by an academic scientist from the University of Alberta, but I am not absolutely sure. It is third party. We are looking at peer-reviewed science.

**Senator Patterson:** I would like to focus on your comments on the Marmot Basin in Jasper National Park. You mentioned the dedication clause, and you commented on it. As I see it, the dedication clause looks at benefit, education and enjoyment, or

**Mme Woodley :** D'accord. Pour répondre à la première partie de votre question, nous avons formulé nos opinions au sujet du parc national Jasper en termes très prudents, parce qu'aucune proposition n'a été présentée. Des possibilités sont envisagées, et la prochaine étape sera celle des propositions. Évidemment, il nous faudra les étudier à fond, quand nous les aurons reçues, en nous appuyant sur des données scientifiques. Nous participons régulièrement aux processus publics et nous encourageons nos sympathisants à participer aux processus publics en cours lorsque les décisions concernent les parcs nationaux. Nous travaillons en collaboration.

Dans le cas de l'île de Sable, un membre du personnel en Nouvelle-Écosse entretient des contacts avec le gouvernement néo-écossais et Parcs Canada ainsi qu'avec nos sympathisants. Il s'efforce d'établir un consensus dans ce dossier et de formuler des recommandations de ce genre pour encourager les gens à participer. Oui, nous travaillons avec nos sympathisants, nous travaillons avec les gouvernements, avec l'industrie, souvent, et aussi avec les Autochtones. Nous sommes une organisation très axée sur la coopération lorsqu'il s'agit d'élaborer et de définir la politique publique.

**La sénatrice Unger :** Vous dites que vous avez un employé en Nouvelle-Écosse?

**Mme Woodley :** Nous avons un membre du personnel national basé en Nouvelle-Écosse : M. Chris Miller a suivi de près le projet de l'île de Sable parce qu'il est en Nouvelle-Écosse, là où les discussions se poursuivent. À l'heure actuelle, nous avons un autre employé là-bas et nous y envoyons souvent des stagiaires l'été. Notre bureau là-bas est modeste, mais il assure une présence constante pour tout ce qui touche la conservation en Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Unger :** Qui fournira des détails supplémentaires au sujet des effets négatifs sur le caribou?

**Mme Woodley :** Nous sommes une organisation à vocation scientifique, alors nous examinons les preuves scientifiques. Dans le cas de Jasper, une étude sur le caribou est en cours, nous en examinerons les résultats pour voir quelles incidences auraient les propositions. Nous examinons les données scientifiques, c'est fondamental. Nous parlons aussi à nos membres, évidemment, nous discutons de leur point de vue.

**La sénatrice Unger :** Je dois insister, je veux savoir qui mène actuellement l'étude sur le caribou.

**Mme Woodley :** Je crois que c'est une étude mixte entreprise en collaboration par Parcs Canada et le promoteur pour étudier les effets possibles. Je crois qu'elle est réalisée par un universitaire de l'Université de l'Alberta, je n'en suis pas tout à fait certaine. C'est un tiers. Nous examinons des données vérifiées par les pairs.

**Le sénateur Patterson :** Vous avez parlé de la station de ski Marmot Basin, dans le parc national Jasper. Vous avez mentionné le paragraphe sur l'usage public et vous l'avez commenté. Selon moi, ce paragraphe porte sur les avantages,

forms of use of the park; and then the other part of the dedication is the maintenance of parks so as to leave them unimpaired for the enjoyment of future generations.

On that dedication, would you consider skiing to be within the concept of enjoyment of the park? Second, do you see the dedication clause preamble as being an approach of balance between use and protection?

**Ms. Woodley:** The dedication clause is part of the guidance, but you have to look at the entire act. There is a clear statement in the Canada National Parks Act, section 8(2), which says that ecological integrity must be the first priority for all management decisions by the minister. That is not a direct quote, but that is close to it. There is a clear statement in the act that ecological integrity is the first priority in managing our national parks.

**Senator Patterson:** My understanding is that an agreement has been reached between Parks Canada and the Marmot Basin ski area whereby about 60 hectares would be allowed to be used for Nordic ski trails and the development of a lift terminal in a small area, and that these improvements are happening in the vicinity of the present ski area. I skied there myself, actually, in my younger days.

You expressed serious concern in your brief that wildlife, caribou, mountain goats and grizzly bears are actually threatened by expanding the existing ski area. Are they around the existing ski area? Is that what you are suggesting?

**Ms. Woodley:** You are at an advantage because you may know the landscape better than I do, but Whistler Creek is a very important area of caribou habitat and it is just on the north side of Marmot Basin. That is the area that is of grave concern because it is so important to caribou in Jasper National Park. Three of the four herds of caribou in Jasper National Park have already declined significantly and are at risk of disappearing, according to Parks Canada and their caribou plan. If there is a development that goes forward that results in many more people getting into Whistler Creek, that could pose significant problems for the caribou there.

One of the things that have been identified is that when there are trails into caribou habitat, from skiers or from whatever users, caribou basically in the winter go to very remote areas and areas of deep snow to escape from predators. They have an advantage over predators in those areas of deep snow because they have big feet and longer legs and they can navigate in it easier than wolves, for example. However, when there are trails into those areas, wolves can use the trails and can access much more easily these areas of winter habitat. Therefore, it can tip the predator-prey balance so that vulnerable herds of caribou can be losing more animals, and that can be a problem in a herd that is already in trouble.

l'éducation et l'agrément, sur les formes d'utilisation autorisées dans le parc; l'autre volet de ce paragraphe concerne l'entretien des parcs, pour les garder intacts à l'intention des générations futures.

En matière d'usage, diriez-vous que le ski respecte le concept d'agrément tiré du parc? Deuxièmement, considérez-vous que le préambule du paragraphe sur l'usage énonce une approche équilibrée entre utilisation et protection?

**Mme Woodley :** Le paragraphe sur l'usage public donne une orientation, mais il faut examiner toute la loi. Le paragraphe 8(2) de la Loi sur les parcs nationaux du Canada précise que l'intégrité écologique est la priorité absolue du ministre pour toutes les décisions de gestion. Je ne cite pas le texte, je le paraphrase. La loi énonce clairement que l'intégrité écologique est la priorité absolue de la gestion des parcs nationaux.

**Le sénateur Patterson :** Je crois savoir qu'il existe une entente entre Parcs Canada et la station de ski Marmot Basin prévoyant que 60 hectares seront alloués aux pistes de ski de fond et à l'installation d'un remonte-pente dans un petit secteur, et que ces améliorations sont apportées à proximité de la zone de ski actuelle. De fait, j'ai moi-même skié là-bas, quand j'étais jeune.

Dans votre mémoire, vous exprimez de sérieuses inquiétudes au sujet de la faune : le caribou, la chèvre de montagne et le grizzly seraient menacés par l'élargissement du domaine de ski actuel. Ces animaux se rencontrent-ils dans la zone de ski? Est-ce la raison de votre inquiétude?

**Mme Woodley :** Vous avez un avantage parce que vous connaissez la région mieux que moi, mais le ruisseau Whistler est un élément important de l'habitat du caribou et il est situé juste au nord de Marmot Basin. C'est le secteur qui nous préoccupe le plus, en raison de son importance pour le caribou dans le parc national Jasper. Trois des quatre troupeaux de caribou du parc national Jasper sont déjà considérablement réduits et risquent de disparaître, comme l'indique Parcs Canada dans son plan sur le caribou. Si un aménagement se traduit par la venue d'un plus grand nombre de personnes au ruisseau Whistler, cela créera des problèmes importants pour le caribou.

Il a entre autres été établi que la présence de pistes dans l'habitat du caribou, que ce soit pour le ski ou pour d'autres utilisations... En hiver, pour échapper aux prédateurs, le caribou se réfugie dans des secteurs très isolés où la neige est profonde. Le caribou a un avantage sur les prédateurs dans ces secteurs de neige profonde, parce qu'il a les pieds larges et les jambes longues et peut circuler plus facilement que les loups, par exemple. Toutefois, quand il y a des pistes, les loups peuvent les utiliser et parvenir plus facilement aux habitats d'hiver. Donc, cela risque de rompre l'équilibre entre prédateur et proie, et les troupeaux vulnérables de caribou pourraient perdre plus de membres, et cela pourrait accentuer les problèmes dans un troupeau déjà en difficulté.

This is one of the issues identified in Parks Canada's caribou strategy. One of the things they are addressing now is that they are proposing to delay the opening of some backcountry areas for skiing to prevent wolves from accessing these areas more easily on ski trails. We have been supporting that proposal. We think it is a reasonable part of their strategy. We do not want to see many more people having access to this area and creating trails and tipping that balance. That is one example of the kinds of things we are concerned about. As this process moves forward, we will continue to engage in that and put forward our perspectives in more detail as we see the details come forward.

**Senator Patterson:** I am glad you mentioned Whistler Creek Valley, because I understand that the agreement calls for the addition of 118 hectares of the Whistler Creek Valley, which would be protected as an addition to the existing declared wilderness area in Jasper National Park. That very area, as I understand the agreement, would be protected, and the area to be developed to the south, in the ski area, would be 60 hectares. The net impact of this proposed change would be a net increase to declared wilderness of just under 60 hectares.

In the spirit of balance, would you not agree that this is, in fact, a net gain for wilderness area and, in balance, represents progress?

**Ms. Woodley:** As I mentioned, we are not suggesting an amendment to the act. These are decisions that will be happening over time. What we are watching for, though, is this: Yes, there is an area that is proposed to be withdrawn from the leasehold, but we have to make sure that the development that happens subsequent to that, in exchange, does not have a greater effect than the gain from adding the habitat that was removed from the leasehold. None of this area was developed, and there were no proposals to develop it, including the area that has been exchanged.

We are not suggesting an amendment to that in terms of changing the leasehold, but we will be monitoring the situation and participating in those discussions going forward. I just thought it was important for the committee to understand the broader context.

**The Chair:** Thank you very much, Ms. Woodley, for your presentation and your answers. That was very good. I think we are out of questioners. The clock tells me that we are finished.

Honourable senators, welcome to the second half of our meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. We are continuing our examination of Bill S-15, the proposed legislation to establish the Sable Island national park reserve of Canada.

I am pleased to welcome here in Ottawa, having travelled from Nova Scotia, the Honourable Leonard Preyra, Minister of Communities, Culture and Heritage, and also, as I understand,

C'est une des questions abordées dans la stratégie de Parcs Canada pour le caribou. On envisage maintenant de reporter l'ouverture de la saison de ski dans certains secteurs de l'arrière-pays, pour empêcher les loups de circuler plus facilement sur les pistes. Nous appuyons cette proposition. Nous pensons que c'est un aspect raisonnable de la stratégie. Nous ne voulons pas que de nombreuses personnes se rendent dans ce secteur et créent des pistes et perturbent l'équilibre. C'est une de nos préoccupations. Nous continuerons à participer au processus et à exposer plus en détail notre point de vue à mesure que la proposition se précisera.

**Le sénateur Patterson :** Je suis heureux que vous mentionniez la vallée du ruisseau Whistler, parce que je crois que l'accord prévoit l'ajout de 118 hectares dans cette vallée. Ce nouveau secteur serait protégé au même titre que la zone de nature sauvage officiellement établie dans le parc national Jasper. Ce secteur, d'après ce que je sais de l'accord, serait protégé, et la nouvelle zone qui sera aménagée au sud, dans le territoire du centre de ski, serait de 60 hectares. Le changement proposé aurait pour effet net d'élargir d'un peu moins de 60 hectares la zone officiellement réservée à la nature sauvage.

En toute équité, ne faut-il pas reconnaître que cela constitue effectivement un gain pour la zone naturelle et que c'est un progrès?

**Mme Woodley :** Je l'ai dit, nous ne proposons pas d'amendement à la loi. Ce sont des décisions qui seront prises en temps et lieu. Ce que nous souhaitons, toutefois, c'est cela : oui, il est proposé d'exclure une partie du domaine à bail, mais nous devons veiller à ce que l'aménagement qui suivra, en échange, n'ait pas plus de conséquences que n'en aura l'ajout de cet habitat retiré du domaine à bail. Rien dans ce secteur n'est aménagé, et il n'y a pas de proposition d'aménagement sur la table, y compris dans la zone visée par l'échange.

Nous ne proposons pas d'amendement à cela, pas de modification du domaine à bail, mais nous surveillerons la situation et nous participerons aux discussions. Je pensais simplement qu'il était important que le comité comprenne le contexte général.

**Le président :** Merci beaucoup, madame Woodley, de cet exposé et de vos réponses. C'était très intéressant. Je crois que nous n'avons plus de questions. L'horloge me dit que nous avons terminé.

Honorables sénateurs, soyez les bienvenus à la deuxième partie de cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivons notre examen du projet de loi S-15, qui porte sur la création de la réserve de parc national de l'île de Sable du Canada.

Je suis heureux d'accueillir à Ottawa, le ministre des Collectivités, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Leonard Preyra, qui est également, je crois,

the MLA for Halifax Citadel-Sable Island; and Stuart Pinks, Chief Executive Officer for the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board.

Also joining us by video conference from Halifax is Timothy Brownlow, Acting Chair, Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board.

Mr. Minister and gentlemen, thank you for appearing before us today. I would like to ask the minister to begin and deliver his opening remarks, followed by Mr. Brownlow. Then we will open up the floor for questions and answers. Thank you very much and welcome; we appreciate your being here.

**Hon. Leonard Preyra, MLA, Minister of Communities, Culture and Heritage, Government of Nova Scotia:** Mr. Chair and honourable senators, thank you for this opportunity to speak to this very important bill. As you said, Mr. Chair, I am the Minister of Communities, Culture and Heritage but, just as important, I am the Member of the Legislative Assembly for Halifax Citadel-Sable Island, and I am here for both those reasons. I am delighted to be here to mark another significant milestone in the process to designate Sable Island as a national park reserve.

I know there are other elements to the bill, but I will speak more specifically to the parts that relate to Sable Island and the offshore accord.

As you know, on October 17, 2011, Nova Scotia Premier Darrell Dexter, along with Minister Peter Kent, the minister responsible for Parks Canada, signed a landmark agreement to make this island a national park reserve. The historic memorandum has helped secure a future of greater protection for this unique island, and this agreement holds significance for all Canadians. For Nova Scotians in particular, it is an especially meaningful measure. It is part of our natural and cultural heritage, and this agreement recognizes that Sable Island is a unique and fragile ecosystem of provincial and national significance and it is important that it is protected for present and future generations.

This agreement commits the Government of Canada and the province of Nova Scotia to protecting Sable Island for everyone, including future generations.

Mr. Chair, honourable senators, Sable Island holds a special place in the hearts of Nova Scotians and Canadians across the country. Its recorded history is long and detailed and spans more than four centuries. Forty-two kilometres long, the island is located 290 kilometres off Halifax and is still part of my constituency.

Over the years, Sable Island has been a place of ecological wonder, dramatic marine events, important meteorological and biological research and artistic inspiration. Canada's first life-saving station, established in 1801, was built here. If you have not

député provincial de Halifax Citadel-Sable Island, et le directeur de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, M. Stuart Pinks.

En outre, M. Timothy Brownlow, président par intérim de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, se joint à la discussion par vidéoconférence depuis Halifax.

Monsieur le ministre, messieurs, merci de venir témoigner aujourd'hui. Je vais demander au ministre de commencer et de nous présenter ses remarques préliminaires. Il sera suivi par M. Brownlow, puis nous passerons aux questions. Merci beaucoup, soyez les bienvenus. Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui.

**L'honorable Leonard Preyra, MAL, ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, gouvernement de la Nouvelle-Écosse :** Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de traiter de ce projet de loi particulièrement important. Vous l'avez dit, monsieur le président, je suis ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, mais je suis aussi le député de la circonscription de Halifax Citadel-Sable Island à l'Assemblée législative, et je comparais ici à ces deux titres. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour souligner un autre jalon important dans le processus visant à désigner l'île de Sable comme une réserve à vocation de parc national.

Je sais que le projet de loi comprend d'autres éléments, mais je m'en tiendrai à ceux qui se rapportent à l'île de Sable et à l'accord sur les hydrocarbures extracôtiers.

Comme vous le savez, le 17 octobre 2011, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Darrell Dexter, et Peter Kent, le ministre responsable de Parcs Canada, ont signé un accord historique pour faire de l'île une réserve à vocation de parc national. Ce protocole d'entente historique a aidé à faire en sorte que cette île unique soit mieux protégée à l'avenir. Cet accord est important pour tous les Canadiens. Il revêt cependant une signification toute particulière pour les Néo-Écossais. C'est une partie de notre patrimoine naturel et culturel, et cet accord reconnaît que l'île de Sable est un écosystème unique et délicat, d'importance provinciale et nationale, et qu'il est essentiel de la protéger pour les générations actuelles et futures.

Cet accord engage le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse à protéger l'île de Sable pour tous, y compris les générations à venir.

Monsieur le président, honorables sénateurs, l'île de Sable occupe une place spéciale dans le cœur des Néo-Écossais et des Canadiens de partout au pays. Son histoire est longue et riche et s'étend sur plus de quatre siècles. L'île, dont la longueur est de 42 kilomètres, est située à 290 kilomètres au large de Halifax, mais elle fait quand même partie de ma circonscription.

Au fil des ans, l'île de Sable a été un lieu de merveilleuses découvertes écologiques, d'événements maritimes dramatiques, de recherches météorologiques et biologiques importantes et d'inspiration artistique. C'est là qu'a été construite la première

had the pleasure of a visit, it has been described this way: Isolated and remote, a wild and windswept island of sand far out in the North Atlantic, it is one of Canada's furthest offshore islands. It is home to a bird sanctuary, including the Ipswich Sparrow, and two 300-year-old lighthouses. Several hundred of the famous Sable Island wild horses roam freely, and the world's biggest breeding colony of grey seals use the extensive beaches. Freshwater ponds hint at the life-sustaining freshwater lens floating below the island. Plants, birds and insects have adapted to life on Sable Island, some of which are found nowhere else on earth. I am sure you will agree it is a perfect location for a national park preserved for all Canadians and the world at large, now and for future generations.

Designating this national park reserve was truly a joint effort, working collaboratively with our federal government partners and other stakeholders. First, the team evaluated which legislation would work best to legally protect Sable Island for the future.

As an aside, honourable senators, I would like to give a shout out to the Canadian Coast Guard for its wonderful stewardship of Sable Island. The change that we are looking at now is really a reflection of a change in time and circumstances and the role of the Coast Guard and its ability and capacity to do it, particularly its inclusion in the Canada Shipping Act. The Coast Guard has been a great steward of Sable Island, and this change is not a reflection on that but a reflection of change in time.

It became clear the best change was to advance Sable for designation as part of the national parks system. Through the federal-provincial agreement we began pursuing this plan. We then worked on the best way forward while considering various interests, including offshore petroleum resources. With that in mind, both our governments agreed to present legislation to prohibit drilling on the surface of Sable Island and out one nautical mile.

While providing long-term stable protection for the island, we are also preserving the ability to extract the petroleum resources that we know are there by means other than drilling from the island.

This change in legislation will allow access to the island for non-intrusive activities such as emergency evacuation of offshore workers and for low-impact petroleum exploration activities such as placing listening devices across the sand to pick up information from offshore seismic sound sources. These activities will require adherence to a code of practice for protection of the island and will be regulated by the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board in consultation with Parks Canada.

station de sauvetage du Canada en 1801. Et si vous n'avez pas eu la chance de visiter l'île, voici comment elle a été décrite : isolée et lointaine, une île sablonneuse sauvage se trouve au large dans l'Atlantique Nord. Il s'agit de l'une des îles les plus distantes des côtes du Canada. Elle abrite un sanctuaire d'oiseaux et deux phares vieux de 300 ans. Plusieurs centaines de ses célèbres chevaux sauvages errent librement sur l'île de Sable, alors que la plus grosse colonie de reproduction de phoques gris au monde fréquente ses longues plages. Des étangs témoignent de la présence d'une lentille d'eau douce, essentielle au maintien de la vie, flottant sous l'île. Des plantes, des oiseaux et des insectes, dont certains ne se trouvent nulle part ailleurs sur terre, se sont adaptés à la vie sur l'île de Sable. Je suis certain que vous conviendrez qu'il s'agit d'un endroit parfait pour un parc national et qu'il faut le préserver pour tous les Canadiens et l'ensemble du monde, maintenant et pour les générations à venir.

Désigner ce site comme une réserve à vocation de parc national a été un véritable effort conjoint. Nous avons travaillé en collaboration avec nos partenaires du gouvernement fédéral et d'autres intervenants. L'équipe a tout d'abord déterminé quelle mesure législative sur la protection conviendrait le mieux pour protéger l'île de Sable juridiquement pour le futur.

En passant, honorables sénateurs, je veux saluer la Garde côtière canadienne, qui a si bien su gérer l'île de Sable. Le changement que nous envisageons maintenant reflète simplement l'évolution de la situation et du rôle de Garde côtière ainsi que de sa capacité à s'en acquitter, en particulier son inclusion dans la Loi sur la marine marchande du Canada. La Garde côtière a très bien su garder l'île de Sable, et ce changement ne reflète pas son bilan, mais plutôt l'arrivée d'une ère nouvelle.

Il est devenu évident que la meilleure solution consistait à intégrer l'île de Sable au réseau de parcs nationaux et nous avons commencé à promouvoir ce plan grâce à l'accord fédéral-provincial. Nous nous sommes ensuite penchés sur la meilleure voie à suivre tout en tenant compte de divers intérêts, y compris les ressources pétrolières extracôtières. Dans cette optique, les deux ordres de gouvernement ont convenu de présenter un projet de loi pour interdire le forage à la surface de l'île de Sable et à l'intérieur d'un mille marin de ses côtes.

Nous nous assurons que l'île sera protégée à long terme, mais nous préservons également la possibilité d'extraire les ressources pétrolières qui y sont présentes par des moyens autres que le forage sur l'île.

La modification législative permettra l'accès à l'île pour des activités comme l'évacuation d'urgence des travailleurs extracôtiers, et pour des activités d'exploration pétrolière à faible incidence comme l'installation d'appareils d'écoute dans le sable pour recueillir de l'information sur les sources sonores sismiques extracôtières. Ces activités nécessiteront le respect d'un Code de pratique pour la protection de l'île et seront régies par l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, en collaboration avec Parcs Canada.

Once enshrined in law, Sable Island's surface will never again be drilled. The petroleum companies strongly support this measure and volunteered to amend their discovery licences to follow this provision. These licences have now been amended and were approved by the federal and provincial ministers.

We are truly working together — government, business, environmental groups and other stakeholders — to ensure the significant cultural, heritage and ecological value of Sable Island is maintained.

Honourable senators, I do want to give some credit to Zoe Lucas, who has been on the island for 40 years, one of two residents. There are others there doing work at other times of the year, but Zoe Lucas and the Green Horse Society have been great custodians of Sable Island. She is in many ways the Jane Goodall of Sable Island. Also, Gerry Forbes is the station manager at Sable Island.

The amendments to the accord acts are another step in the process towards completing the designation of Sable Island as Canada's forty-third national park. The Nova Scotia House of Assembly is currently in session, and we will be introducing similar amendments in our legislature to enshrine this protection in provincial law.

Nova Scotia will continue to carry out important work on Sable Island, such as scientific research and environmental, climate change, weather and atmospheric monitoring. There are a number of groups that have been active on Sable Island in this regard and I want to give them a shout out too: in particular, the Ecology Action Centre, Mark Butler, David Richardson and Saint Mary's University, Chris Miller and CPAWS, April Hennigar and the Friends of Sable Island. There are a number of groups.

It was a surprise how much interest there was not just in Nova Scotia but right across the world in Sable Island and the protection of Sable Island.

Nova Scotia will provide advice on the ongoing management of the island through the Canada-Nova Scotia committee. We will provide input on numerous topics, including ensuring the island's natural and cultural heritage is protected, studied and interpreted for the benefit of all Canadians.

I would like to commend Parks Canada for the consultative approach to the establishment of Sable Island as a national park reserve and for their ongoing commitment to stakeholder consultation and inclusion, in particular Julie Tompa, who has been responsible for coordinating the consultations as project manager, Parks Canada, and earlier, Kevin McNamee, Director of Parks Canada.

Une fois la protection enchâssée dans la loi, la surface de l'île de Sable ne fera plus jamais l'objet d'activités de forage. Les sociétés pétrolières appuient cette mesure sans réserve et ont proposé de modifier leurs licences de découverte pour respecter cette disposition. Leurs licences ont été modifiées et approuvées par les ministres fédéral et provincial.

Le gouvernement et les entreprises, les groupes environnementaux et d'autres intervenants travaillent véritablement ensemble pour s'assurer de préserver l'importante valeur culturelle, patrimoniale et écologique de l'île de Sable.

Honorables sénateurs, je tiens à souligner la contribution de Zoe Lucas, qui vit depuis 40 ans dans cette île qui ne compte que deux habitants. D'autres travaillent là à diverses époques de l'année, mais Zoe Lucas et la Green Horse Society ont été des gardiens exceptionnels de l'île de Sable. Elle est un peu la Jane Goodall de l'île de Sable. J'ajoute que Gerry Forbes est le gestionnaire de la station à l'île de Sable.

Les modifications à la loi de mise en œuvre constituent une nouvelle étape en vue de désigner l'île de Sable comme le 43<sup>e</sup> parc national du Canada. L'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse siège actuellement et nous présenterons des modifications semblables à nos lois pour enchâsser cette protection dans la législation provinciale.

La Nouvelle-Écosse continuera de mener d'importants travaux sur l'île de Sable, comme des recherches scientifiques et la surveillance de l'environnement, des changements climatiques, de la météo et de la qualité de l'air. Divers groupes œuvrent en outre sur l'île de Sable dans ces domaines, et je veux aussi souligner leur contribution. Je mentionnerai entre autres l'Ecology Action Centre et Mark Butler, David Richardson et l'Université Saint Mary's, Chris Miller et la SNAP, April Hennigar et Friends of Sable Island. Il y a un certain nombre de groupes.

J'ai été étonné de constater tout l'intérêt que suscite la protection de l'île de Sable, non seulement en Nouvelle-Écosse, mais bien dans le monde entier.

La Nouvelle-Écosse donnera aussi des conseils sur la gestion de l'île à long terme par l'entremise du Comité Canada-Nouvelle-Écosse. Nous formulerons des commentaires sur de nombreux sujets et nous veillerons à ce que l'héritage naturel et culturel de l'île soit protégé, étudié et interprété au bénéfice de tous les Canadiens.

J'aimerais remercier Parcs Canada de l'approche consultative qu'il a adoptée en vue de désigner l'île de Sable comme une réserve à vocation de parc national et de sa volonté constante d'inclure les différents intervenants, et en particulier Julie Tompa, qui était responsable de la coordination des consultations à titre de chef de projet à Parcs Canada, et auparavant, Kevin McNamee, directeur de Parcs Canada.

We look forward to ongoing discussions with Parks Canada as they move forward with the management planning and then the actual ongoing management of this unique site. Sable Island is part of Nova Scotia's and Canada's history. As part of the national parks system, it will be a special part of our future.

I would like to take this opportunity to thank Minister Kent, Minister MacKay, Minister Parker, Nova Scotia's Minister of Energy and Natural Resources, Harold Carroll, from the Nova Scotia Department of Natural Resources, and numerous others and all our hard-working staff members at federal and provincial levels who contributed to the success of this process.

Sable Island is a precious historical and ecological treasure that must be protected in the best possible way.

**The Chair:** Thank you very much, Minister Preyra. Mr. Brownlow, please proceed.

**Timothy Brownlow, Acting Chair, Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (CNSOPB):** Thank you for the invitation to the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board to appear before the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I am pleased to have the opportunity to communicate to the committee the board's support for Bill S-15, the proposed amendments to the accord act, and the establishment of a national park reserve on Sable Island.

The board is an independent joint agency of the governments of Canada and Nova Scotia responsible for the regulation of petroleum activities in the Nova Scotia offshore area. It was established in 1990 pursuant to federal and provincial accord act legislation. The board's core regulatory responsibilities span a full life cycle of offshore activities, including resource assessments, exploration, development, production and abandonment. These responsibilities are aligned with the board's mandate, which encompasses health and safety of the offshore workers, protection of the environment, management and conservation of offshore petroleum resources, Canada-Nova Scotia employment and industrial benefits, issuance of licences for offshore exploration and development, and resource evaluation data collection curation and distribution. In carrying out its mandate, the board's decision-making process ensures that the health and safety of the offshore workers and the protection of the environment are paramount.

Sable Island has been the centre of oil and gas activity in Nova Scotia for over 50 years since offshore hydrocarbon exploration began in the 1960s. The first exploratory well

Nous avons hâte de poursuivre nos discussions avec Parcs Canada et de nous pencher sur la planification de la gestion, puis sur la véritable gestion de ce site unique. L'île de Sable fait partie intégrante de l'histoire de la Nouvelle-Écosse et du Canada et en tant que membre du réseau de parcs nationaux, elle constituera une partie spéciale de notre avenir.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le ministre Kent, le ministre MacKay, le ministre Parker, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, Harold Carroll, du ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, et de nombreux autres et tous nos collaborateurs, au niveau fédéral et au niveau provincial, qui ont travaillé fort pour que nos démarches soient couronnées de succès.

L'île de Sable est un trésor historique et écologique que nous devons protéger du mieux possible.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur le ministre. Monsieur Brownlow, nous vous écoutons.

**Timothy Brownlow, président par intérim, Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) :** Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir invité l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers à faire une présentation devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis enchanté d'avoir l'occasion de faire part au Comité de l'appui de l'office à l'endroit du projet de loi S-15, portant sur les amendements proposés aux lois de mise en œuvre et sur l'établissement d'une réserve de parc national sur l'île de Sable.

L'office est l'organisme mixte indépendant créé par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse responsable de la réglementation des activités pétrolifères dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Il a été établi en 1990 en vertu de la loi de mise en œuvre fédérale et provinciale. Les principales responsabilités de réglementation de l'office couvrent le cycle de vie complet des activités dans la zone extracôtière, y compris l'évaluation des ressources, l'exploration, le développement, la production et l'abandon. Ces responsabilités sont en harmonie avec le mandat de l'office qui comprend entre autres : la santé et la sécurité des travailleurs en zone extracôtière; la protection de l'environnement; la gestion et la conservation des ressources extracôtières en hydrocarbures; la conformité aux dispositions des lois de mise en œuvre de l'Accord sur l'emploi au Canada et en Nouvelle-Écosse et sur les retombées économiques; la délivrance de permis pour l'exploration extracôtière et la mise en valeur des hydrocarbures; l'évaluation de la ressource, la collecte de données sur la ressource, la conservation et la distribution de la ressource. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, les processus de prise de décision de l'office garantissent le caractère primordial de la santé et de la sécurité des travailleurs en zone extracôtière ainsi que de la protection de l'environnement.

L'île de Sable est au centre de l'activité pétrolière et gazière en Nouvelle-Écosse depuis plus de 50 ans, soit depuis le début de l'exploration pétrolière en zone extracôtière, en 1960. Le premier



offshore Nova Scotia was drilled from the middle of Sable Island in 1967. The region surrounding Sable Island is gas prone. To date, the board has made 23 significant discovery declarations offshore Nova Scotia, 8 of which have been declared commercial discoveries. With the exception of one, all discoveries are within 60 kilometres of Sable Island, 12 being within 20 kilometres.

From these commercial discoveries, over 1.8 trillion cubic feet, or 53 billion cubic metres, of natural gas have been produced from Sable Offshore Energy Project's five fields. The Cohasset-Panuke Project operated from 1992 to 1999 and produced a total of 44.5 million barrels or 7.1 million cubic metres of light oil. Deep Panuke, is set to start up this year with an anticipated total production volume of almost 900 billion cubic feet or 25 billion cubic metres of natural gas. Along with significant reserves already discovered and produced, the potential for additional discoveries in the area remains.

When companies explore for the development of these discoveries, the board enforces the environmental requirements ingrained in the applicable legislation and regulations. In addition to these requirements the board has made, the board has many environmental policies in place to further protect offshore Nova Scotia. For example, prior to issuing an exploration licence in offshore areas, the board conducts a strategic environmental assessment, SEA, to identify specific environmental issues that may exist within these areas. These issues must be addressed through further project SEAs, or the board could decide not to include certain areas in a call for bids or not to ultimately accept nominations or bids in this particular area.

In the Sable Island area, the board has in place additional mitigating measures to ensure environmental protection. All exploration licences surrounding Sable Island include specific terms and conditions prohibiting drilling from the surface of the island or within one nautical mile seaward of the low-water mark of the island. All other activities within one nautical mile of Sable Island for which the authorization is issued by the board require the operator to prepare a code of practice to ensure the protection of Sable Island. In the event of exploration resulting in subsequent commercial development and production, additional requirements are also imposed as part of the development plan approval.

When the board was first advised of the change in the status of Sable Island in November 2011, for clarity and simplicity the board approached the licence holders in the area who voluntarily agreed to amend the terms and conditions for the five significant

puits d'exploration en zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse a été foré à partir du milieu de l'île de Sable en 1967. La région entourant l'île de Sable abonde en gisements de gaz naturel. À ce jour, l'office a fait 23 déclarations de découvertes importantes dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse, dont huit ont été déclarées découvertes exploitables. À l'exception d'une découverte, celles-ci se trouvent toutes dans un rayon de 60 kilomètres de l'île de Sable et 12 d'entre elles se trouvent dans un rayon de 20 km.

À partir de ces découvertes exploitables, plus de 1,8 billion de pieds cubes de gaz naturel (53 milliards de mètres cubes) ont été produits à partir de cinq gisements de gaz faisant partie du Projet énergétique extracôtier Sable. Le Projet Cohasset-Panuke a été en exploitation de 1992 à 1999, produisant un total de 44,5 millions de barils de pétrole brut léger (7,1 millions de mètres cubes). Un troisième projet en zone extracôtière, le projet Deep Panuke, dont le volume de production est estimé à près de 900 milliards de pieds cubes (25 milliards de mètres cubes) de gaz naturel, devrait commencer cette année. Outre les réserves considérables déjà découvertes et exploitées, cette région présente encore le potentiel de nouvelles découvertes.

Lorsque des sociétés font de l'exploration et exploitent ces découvertes, l'office impose les exigences sur le plan environnemental prévues aux termes de la législation et des règlements applicables. Outre ces exigences, l'office a mis en place plusieurs politiques environnementales pour protéger davantage la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Par exemple, avant de délivrer un permis d'exploration dans des zones extracôtières, l'office entreprend des évaluations environnementales stratégiques, des EES, pour déterminer les problèmes environnementaux particuliers pouvant exister dans ces régions. Ces problèmes doivent alors faire l'objet de nouvelles évaluations environnementales propres au projet ou encore l'office pourrait décider de ne pas inclure certaines zones dans un appel d'offres ou tout simplement de ne pas accepter de candidatures ou de soumissions pour une zone en particulier.

Dans la région de l'île de Sable, l'office a instauré d'autres mesures d'atténuation pour veiller à la protection de l'environnement. Tous les permis d'exploration octroyés aux alentours de l'île de Sable comprennent des modalités et conditions particulières interdisant le forage à partir de la surface de l'île ou dans un rayon d'un mille marin au large de la laisse de basse mer de l'île. L'opérateur doit préparer un Code de pratiques pour garantir la protection de l'île de Sable pour toutes les autres activités entreprises dans un rayon d'un mille marin de l'île de Sable, pour lesquelles une autorisation est émise par l'office. Dans le cas d'activités d'exploration donnant lieu à une exploitation et à une production commerciale, d'autres exigences sont également imposées dans le cadre de l'approbation d'un plan de développement.

Lorsque l'office a été avisé du changement de statut de l'île de Sable, en novembre 2011, à des fins de clarté et de simplicité, il a contacté les titulaires de licence dans la région; ces derniers ont accepté sur une base volontaire de modifier les modalités et

discovery licences that encompass or are within the one nautical mile of the island. These significant discovery licences were issued prior to the board's being formed. They give the holders the rights for an indefinite term.

These amendments are similar to the terms and conditions I just referred to for the exploration licences. The board's decisions to amend these five significant discovery licences were fundamental decisions that received the approval of both the Minister of Natural Resources and the Nova Scotia Minister of Energy.

The board was actively involved in the task force established in accordance with the 2010 memorandum of understanding entitled *The Establishment of a Federal Protected Area on Sable Island in the Province of Nova Scotia*. Both the Minister of Natural Resources and the Nova Scotia Minister of Energy expressed appreciation for the board's participation on this task force. Board staff also participates in the Sable Island federal working group and the Sable Island Stakeholders Advisory Committee.

Sable Island is important not only as a petroleum resource but also as a vital emergency response. For years Sable Island has been a safe refuge for aviation and boating safety as well as for the evacuation of personnel from offshore platforms in the event of an emergency. A helicopter landing pad is maintained on Sable Island for search and rescue purposes and as an emergency landing location for offshore industry if required. We are pleased that Parks Canada will maintain the helicopter pad and allow operators to continue to use it in times of emergency.

The board supports the amendments to the Canada National Parks Act designating Sable Island as a natural park reserve and the resulting amendments to the accord acts. The amendments to the accord acts reflect board policy that has been in place for many years, providing stringent environmental protection of the island while ensuring access to subsurface petroleum resources. In keeping with the amendments, the board will implement a change to its operating procedures such that Parks Canada will be consulted as early as possible should any application be received to carry out low-impact or gas-related activities on Sable Island in the future.

The establishment of this reserve is an example of government, industry and regulator cooperating to achieve a common goal: the protection of Sable Island. The board's strict adherence to its mandated responsibility for the health and safety of offshore workers and the protection of the environment will continue not only for the Sable Island area but also for all the Nova Scotia offshore area.

conditions pour les cinq licences de découverte importante qui se trouvent dans un rayon d'un mille marin de l'île ou englobent cette dernière. Ces cinq licences de découverte importante ont été émises avant la formation de l'office et confèrent à leurs détenteurs des droits pour une durée indéfinie.

Ces amendements sont semblables aux modalités et conditions dont je viens de parler pour les licences d'exploration. Les décisions de l'office d'amender ces cinq licences de découverte importante étaient fondamentales et elles ont été approuvées par le ministre des Ressources naturelles et par le ministre de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse.

L'office a participé activement au groupe de travail établi en vertu du protocole d'entente de 2010 intitulé *Établissement d'une aire fédérale protégée sur l'île Sable dans la province de la Nouvelle-Écosse*. Tant le ministre des Ressources naturelles que le ministre de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse ont exprimé leur appréciation de la participation de l'office à ce groupe de travail. Le personnel de l'office participe également au groupe de travail fédéral sur l'île de Sable et au comité consultatif des intervenants de l'île de Sable.

L'île de Sable est importante non seulement en tant que ressource pétrolière, mais également pour les interventions en cas d'urgence. Depuis des années, l'île de Sable est un refuge sécuritaire pour les bateaux et les avions, de même que pour l'évacuation du personnel des plateformes de forage en mer en cas d'urgence. Une aire d'atterrissage d'hélicoptères est maintenue sur l'île de Sable à des fins de recherche et de sauvetage et sert d'aire d'atterrissage d'urgence pour l'industrie côtière au besoin. Nous sommes enchantés d'apprendre que Parcs Canada maintiendra cette hélisurface et autorisera les opérateurs à continuer à l'utiliser en cas d'urgence.

L'office appuie les amendements apportés à la Loi sur les parcs nationaux du Canada, désignant l'île de Sable comme réserve de parc national, ainsi que les amendements apportés aux lois de mise en œuvre en résultant. Les amendements apportés aux lois de mise en œuvre reflètent la politique de l'office en place depuis de nombreuses années, imposant des règles strictes pour la protection de l'environnement de l'île, tout en autorisant l'accès aux ressources pétrolifères du sous-sol. Afin de se conformer aux amendements, l'office apportera des modifications à ses procédures d'exploitation pour que Parcs Canada puisse être consulté le plus rapidement possible si des demandes concernant l'exécution de futures activités dans le secteur pétrolier ou gazier à faible impact sur l'île de Sable devaient être présentées.

La création de cette réserve est un exemple de la coopération entre le gouvernement, l'industrie et les organismes de réglementation pour atteindre un objectif commun : la protection de l'île de Sable. L'office continuera à assumer les responsabilités que lui confère son mandat à l'égard de la santé et la sécurité des travailleurs en zone extracôtière ainsi que de la protection de l'environnement non seulement pour la région de l'île de Sable, mais pour toute la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse.

Thank you for the opportunity to provide the board's perspective on this matter. I apologize that I could not be there in person, but my colleague Stuart Pinks is there to answer your questions.

**Senator Massicotte:** Minister, you represent the people in your area. Are they in agreement with the proposed act as worded?

**Mr. Preyra:** It would be a stretch to say that everyone is in agreement, but there is widespread support for this bill. When it was first announced, there was a great deal of opposition to it because people did not want Sable Island touched. They were saying, "Keep your hands off Sable Island." After a number of public meetings, they realized that the status quo endangered Sable Island as the Canadian Coast Guard retreated and it became possible for more people to visit Sable Island. They developed the sense that we need to put in additional protections. Today, there is widespread consensus that this bill is a step in the right direction.

I know CPAWS was here earlier, and it has been one of the strongest supporters of this bill. Of course, there will always be people who will want something else and something more, and we understand that that is part of the political process. However, there has been widespread consensus, and, at the moment, we have no organized opposition to the bill.

**Senator Massicotte:** For those most vocally against it, what is it they do not like about it?

**Mr. Preyra:** I think Sable Island has a place in the consciousness of Nova Scotians and Canadians that far outstrips the two people who live on the island. There is a sense that this is a beautiful place that has been passed on to us from previous generations, and it is our obligation to carry it through to future generations. We do not want to do anything that endangers the status quo. That is what those opposing this feel, and I think we share that feeling with them. The question is this: Do we have the protections in place now to accomplish that goal? I think the two levels of government and most of the activists and stakeholders in the field have come to the conclusion that we do need additional protection. It is really an act of faith and belief that Parks Canada and the National Parks Act offer the best protection for what we want to accomplish. We want to put in place measures that will underline and strengthen that faith.

**Senator Massicotte:** There are amendments to the proposed act allowing, without prejudice, possible claims by the Aboriginal community. Are they happy with the amendments and with the proposed act, as a consequence?

**Mr. Preyra:** There has been significant consultation with the Mi'kmaq. We have letters of support for the measure from the Mi'kmaq chiefs as well. The designation of the park as a reserve is a standard clause that is put into agreements when there are outstanding claims. Once those claims are resolved, we will lift it.

Je vous remercie une fois de plus de m'avoir donné l'occasion de présenter le point de vue de l'office sur cette question. Je suis désolé de ne pas pouvoir assister en personne à votre réunion, mais mon collègue Stuart Pinks est là pour répondre à vos questions.

**Le sénateur Massicotte :** Monsieur le ministre, vous représentez la population dans votre région. Est-ce qu'elle accepte le projet de loi tel qu'il se présente actuellement?

**M. Preyra :** Je ne dirais pas que le projet de loi fait l'unanimité, mais il est généralement appuyé. Lorsqu'il a été annoncé, il a suscité une vive opposition parce que les gens ne voulaient pas qu'on touche à l'île de Sable. Ils nous disaient « Ne touchez pas à l'île de Sable! » Après plusieurs réunions publiques, ils ont compris que le statu quo menaçait l'île de Sable parce que la Garde côtière canadienne se retirait et qu'un plus grand nombre de visiteurs pourraient se rendre sur l'île. Ils ont bien vu qu'il était nécessaire d'accroître la protection. Aujourd'hui, le projet de loi est généralement considéré comme un pas dans la bonne direction.

Je sais que la SNAP est venue témoigner, et cette organisation est l'un des principaux partisans du projet de loi. Évidemment, il y en aura toujours pour vouloir quelque chose d'autre, quelque chose de plus, et cela fait partie du processus politique. Il existe toutefois un large consensus et, pour l'instant, nous n'avons aucune opposition organisée au projet de loi.

**Le sénateur Massicotte :** Dans le cas des opposants les plus déterminés, qu'est-ce qu'ils reprochent à ce document?

**M. Preyra :** Je crois que l'île de Sable occupe dans la conscience des Néo-Écossais et des Canadiens une place beaucoup plus grande qu'on ne pourrait le croire en pensant aux deux personnes qui vivent là-bas. On a le sentiment que c'est un endroit merveilleux qui nous a été transmis par les générations précédentes et que nous avons le devoir de transmettre aux générations futures. Nous ne voulons rien faire qui puisse menacer le statu quo. C'est le sentiment qu'ont les opposants, et je pense que nous avons le même sentiment. Il faut toutefois se demander si nous avons les protections voulues pour y parvenir. Je pense que les deux ordres de gouvernement et la majorité des activistes et des intervenants dans ce domaine ont conclu qu'il nous fallait accroître la protection. C'est vraiment un acte de foi. Nous croyons que Parcs Canada et la Loi sur les parcs nationaux nous offrent la meilleure protection dans ce cas. Nous voulons instaurer des mesures qui souligneront et renforceront cette conviction.

**Le sénateur Massicotte :** Des amendements du projet de loi permettraient, sans vouloir préjuger, d'éventuelles revendications de la communauté autochtone. Est-elle heureuse de ces amendements et, par conséquent, du projet de loi à l'étude?

**M. Preyra :** Nous avons mené d'importantes consultations auprès des Micmacs. Nous avons reçu des lettres d'appui des chefs micmacs. La désignation d'une réserve de parc est une clause standard dans les ententes lorsqu'il y a des revendications en cours. Quand ces revendications auront été réglées, nous

However, there is the Nova Scotia process that is being used in these consultations, and there is no opposition to this bill in the Mi'kmaq community.

**Senator Massicotte:** Chair, are we receiving, as witnesses on this, the Aboriginal community?

**The Chair:** Yes.

**Senator MacDonald:** I will speak to the minister for a second and then perhaps to Mr. Pinks.

It is interesting that we all have a romantic vision of Sable Island. I am no different. I want to remind people that, for centuries, Sable Island was a great killer. It was the graveyard of the Atlantic. Thousands of lives were lost there before science and technology, radar and the things that the modern sailor now has to avoid Sable Island. Sable Island is not just a small sand bar out in the middle of North Atlantic; there are huge sand banks around it. Ships were always found around Sable Island. We can be a little more romantic about it today.

The other thing I want to mention is that you have been bequeathed with the responsibility for Sable Island, as the MLA for Halifax Citadel. I just want people to know that Sable Island is about 290 kilometres southeast of Halifax but about 175 kilometres southeast of Canso.

**Mr. Preyra:** I see where you are going with this. Everyone wants to claim it.

**Senator MacDonald:** I just want to make the point that it is attached to Halifax because things in Nova Scotia tend to be Halifax-centric at times.

In any event, we are going to preserve Sable Island as a national park. I think that, among most people, there is a great consensus on that, but we all know that access to Sable Island is already severely restricted. For the most part, you have to go to the Coast Guard if you want to go there. Now, it will take on a new role. In this new role as a national park, how do you see the role of the province from now into the future? What sort of relationship would we take forward with Parks Canada and the federal government from the Nova Scotia perspective?

**Mr. Preyra:** Nova Scotia is very interested in the scientific research and the human presence on the island and the question of developing the management plan. I think we have a really good working relationship with Parks Canada. We have had a great relationship with the Coast Guard, and we will just continue that relationship. The next step in this will be the establishment of that management plan. Parks Canada has been a very good partner in terms of the process by which this agreement was developed and the consultations that led up to it. Literally hundreds of groups are watching this agreement. There was a stakeholder group that met regularly with Parks Canada. I think we envisage that as a similar type of process of consultation.

éliminerons la clause. Toutefois, nous suivons le processus néo-écossais pour ces consultations, et le projet de loi ne se heurte à aucune opposition dans la communauté micmaque.

**Le sénateur Massicotte :** Monsieur le président, est-ce que nous devons entendre des témoins de la communauté autochtone à ce sujet?

**Le président :** Oui.

**Le sénateur MacDonald :** Je discuterai un moment avec le ministre, puis je m'adresserai peut-être à M. Pinks.

Il est curieux que nous ayons tous une notion romantique de l'île de Sable, et je ne fais pas exception. Je veux rappeler aux gens que pendant des siècles l'île de Sable a été une île meurtrière. C'était le cimetière de l'Atlantique. Des milliers de vies y ont été perdues avant que les sciences et la technologie, le radar et les appareils de navigation modernes nous permettent d'éviter l'île de Sable. L'île de Sable n'est pas simplement une petite bande de sable au milieu de l'Atlantique Nord; elle est entourée d'immenses bancs de sable. On trouvait toujours des navires aux environs de l'île de Sable. Aujourd'hui, nous pouvons nous permettre d'être un peu plus romantiques à ce sujet.

Je signale que la responsabilité de l'île de Sable vous incombe, puisque vous êtes le député de Halifax Citadel. Je veux simplement que les gens sachent que l'île de Sable est située à environ 290 kilomètres au sud-est de Halifax, mais à seulement 175 kilomètres au sud-est de Canso.

**M. Preyra :** Je vous vois venir. Chacun la veut pour soi!

**Le sénateur MacDonald :** Je tiens simplement à faire valoir qu'elle relève de Halifax parce qu'en Nouvelle-Écosse, parfois, on a tendance à tout rattacher à Halifax.

Quoi qu'il en soit, nous allons préserver l'île de Sable comme parc national. Je pense que la majorité des gens adhèrent au consensus, mais nous savons tous que l'accès à l'île de Sable est déjà strictement limité. En règle générale, c'est à la Garde côtière qu'il faut s'adresser si on veut y aller. À partir de maintenant, l'île aura un nouveau rôle. Dans le contexte de ce nouveau rôle de parc national, que pensez-vous que la province fera? Quel genre de relation entretiendrons-nous avec Parcs Canada et avec le gouvernement fédéral, du point de vue néo-écossais?

**M. Preyra :** La Nouvelle-Écosse est très intéressée par la recherche scientifique et la présence humaine sur l'île ainsi que par l'établissement d'un plan de gestion. Je crois que nous avons d'excellentes relations de travail avec Parcs Canada. Nous avons entretenu d'excellentes relations avec la Garde côtière, et nous poursuivrons sur cette voie. La prochaine étape consistera à dresser le plan de gestion. Parcs Canada a été un excellent partenaire dans le processus qui a mené à l'accord et pendant les consultations qui l'ont précédé. Il y a littéralement des centaines de groupes qui surveillent cet accord. Un groupe d'intervenants a régulièrement rencontré les représentants de Parcs Canada. Je crois que nous envisageons un processus de ce genre pour la consultation.

**Senator MacDonald:** Maybe a question or two for Mr. Pinks. Thank you very much for being here; it is great to see you. Like a lot of Nova Scotians, I want to ensure that we maintain the ability to extract whatever wealth we can from the Sable Island basin. It is very important for the province. The Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board is supportive of this legislation, and I am supportive of it. However, I do have a few questions with regard to some of the restrictions or the conditions that are being attached. Could you explain the difference between exploratory drilling and petroleum exploration activities, such as seismic programs, and how they differ in terms of application?

**Stuart Pinks, Chief Executive Officer, Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (CNSOPB):** Exploration activities, when it comes to oil and gas, are fairly broad. Exploratory drilling is one aspect of exploration, but companies typically, because exploration drilling is so expensive to undertake, undertake a significant amount of exploration activity, such as seismic acquisition, aeromagnetic surveys and geochemical surveys. They are trying to collect geoscientific information that allows them to map the geology in the area they are interested in exploring. By mapping and understanding that geology, the geophysicists can identify areas where hydrocarbons might be trapped. It is in those areas that a company might decide to invest the millions of dollars to undertake exploratory drilling to actually prove whether there are hydrocarbons there or not.

**Senator MacDonald:** If you can no longer conduct exploratory or extractive petroleum drilling on the island, why would it be necessary to do low-impact seismic work from the island?

**Mr. Pinks:** Building on what I said earlier, in order to understand the reservoir that might exist under Sable Island and the geology that exists around Sable Island, when companies conduct seismic activity and collect seismic data, they have to collect it over a large regional area to fully understand and explain what they are seeing in the sub-basin. If you omit certain areas from that survey, it degrades the quality and the reliability of the data you are looking at. Data was collected back in 1999 in that vicinity. It required actually conducting some seismic activity on the island itself.

**Senator MacDonald:** I have another quick question. As for the offshore licences that have been granted in the deeper water, how do you see their potential?

**Mr. Pinks:** The province undertook what they call a “Play Fairway Analysis” recently that was well supported by geoscientists from our board. The prospects for both oil and natural gas in the Nova Scotia offshore area are quite substantial. If you talk to both BP and Shell, who have recently acquired licences in the deep water, based on the money they have committed to spending in Nova Scotia, they are very confident that there are significant reserves there.

**Le sénateur MacDonald :** J’ai une ou deux questions à poser à M. Pinks. Merci beaucoup d’être venu; je suis heureux de vous voir. Comme nombre de Néo-Écossais, je veux que nous préservions la possibilité d’extraire toute la richesse possible du bassin de l’île de Sable. C’est un point très important pour la province. L’office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers appuie ce projet, et moi aussi. J’ai toutefois quelques questions au sujet de certaines restrictions ou conditions connexes. Pourriez-vous nous expliquer la différence entre un forage exploratoire et des activités d’exploration pétrolière, par exemple des programmes sismiques, et nous dire ce qui les distingue en termes d’application?

**Stuart Pinks, président-directeur général, Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) :** Dans le secteur du pétrole et du gaz, les activités d’exploration sont plutôt diversifiées. Les forages exploratoires en font partie, mais les entreprises, en raison du coût élevé de ces forages, effectuent généralement nombre d’autres activités au préalable, par exemple la collecte de données sismiques, ou encore des études aéromagnétiques et géochimiques. Elles essaient de recueillir de l’information géoscientifique et de comprendre la géologie. Les géophysiciens peuvent repérer les zones susceptibles de contenir des hydrocarbures. C’est dans ces secteurs qu’une entreprise peut décider d’investir des millions de dollars pour réaliser un forage exploratoire afin de confirmer la présence d’hydrocarbures.

**Le sénateur MacDonald :** Si vous ne pouvez plus effectuer de forage exploratoire ni extraire de pétrole sur l’île, pourquoi serait-il nécessaire de procéder à des travaux sismiques à faible incidence sur l’île même?

**M. Pinks :** Pour poursuivre mes explications, je dirai qu’afin de comprendre le réservoir qui se trouve peut-être sous l’île de Sable et la géologie autour de l’île de Sable, les entreprises doivent recueillir des données sismiques dans une vaste zone régionale pour bien comprendre et expliquer ce qu’elles voient dans le sous-bassin. Si vous omettez certains secteurs de ces études, la qualité et la fiabilité des données s’en ressentent. Les données ont été recueillies en 1999 dans ce secteur, et il a fallu procéder à des activités sismiques sur l’île elle-même.

**Le sénateur MacDonald :** J’ai une autre petite question. Ces permis extracôtiers qui ont été octroyés en eau profonde, quel est, selon vous, leur potentiel?

**M. Pinks :** La province a réalisé récemment ce qu’on appelle une analyse des zones pétrolières dans le chenal, et cette analyse a été solidement appuyée par les géoscientifiques de notre organisation. Les perspectives pour le pétrole et le gaz naturel au large de la Nouvelle-Écosse sont plutôt intéressantes. Prenez BP et Shell, qui ont récemment acheté des permis d’exploration en eau profonde. À en juger par les sommes qu’elles se sont engagées à dépenser en Nouvelle-Écosse, ces entreprises croient que les réserves sont importantes.

**Senator Seidman:** I guess my question really is with regard to the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board, so that would be you, Mr. Brownlow, and your representative, Mr. Pinks, who will, I presume, answer the question.

You talked about the fact that the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board will be responsible for vetting applications for licences to drill horizontally, for example, below the island. You talked a bit about the general process for applications and then the specific process for Sable Island. However, what I would really like is if you could elaborate on the specifics of the applications and what exactly the process would be.

**Mr. Pinks:** The regulatory regime that we have in place is a permissive regime. In other words, no one can undertake any oil and gas activity in the offshore, including the Sable Island area, without the express authorization of the board.

A company that is interested in undertaking exploration — and that might include directional drilling — would have to make application to our board, and our board would have to be satisfied with the content of the information and all of the surveys that we would do before an authorization would be granted. A significant amount of information is provided or obtained in that application process.

First, they would have to give us the full technical details of the activities or the operations they will conduct, including justification for the need to undertake the activity. If they wanted to directionally drill under the island, they would have to demonstrate to us that it is necessary in order to gain access to reserves that they believe they want to produce.

They would have to address things like timing and schedule, taking into account environmental considerations. For example, there are certain times of the year where for fish habitat there are breeding grounds, mammals have certain breeding times, birds have nesting times on the islands, things like that. They would have to demonstrate that they would undertake them at a time when it would have minimal impact on those types of environmental considerations.

A full-fledged environmental assessment would be required before any activity can be undertaken. If it is a project that triggers the Canadian Environmental Assessment Act, it would be done in accordance with that act, and we would work with CEAA to see that assessment through.

If it did not trigger CEAA, our board, under the accord acts, would still require an environmental assessment, and the processes we have in place basically mirror the CEAA processes. Whether it triggers CEAA or not, there is still a full-fledged environmental assessment that would need to identify any environmental risks, and it would have to identify how it would mitigate those risks or avoid those risks altogether.

**Le sénateur Seidman :** Je crois que ma question porte sur l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, alors c'est à vous, monsieur Brownlow, et à votre représentant, M. Pinks, que je l'adresse.

Vous disiez que l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers sera chargé d'étudier les demandes de permis de forage horizontal, par exemple, sous l'île. Vous avez brièvement parlé du processus général de présentation des demandes, puis du processus particulier qui s'applique à l'île de Sable. Je voudrais en savoir plus sur les demandes et sur le processus.

**M. Pinks :** Le régime de réglementation que nous avons instauré est fondé sur les autorisations. Autrement dit, personne ne peut mener d'activité pétrolière et gazière dans le domaine extracôtier, y compris l'île de Sable, sans l'autorisation expresse de l'office.

Une entreprise qui veut mener des activités d'exploration — et cela peut comprendre des forages directionnels — devra présenter une demande à l'office et notre office devra approuver l'information présentée et toutes les études que nous aurons effectuées avant d'accorder son autorisation. Une quantité importante d'informations est fournie ou obtenue dans le cadre du processus de demande.

Premièrement, l'entreprise doit nous présenter tous les détails techniques des activités qu'elle envisage, y compris la justification de cette activité. Si elle veut faire des forages directionnels sous l'île, elle doit nous prouver que cela est nécessaire pour avoir accès aux réserves qu'elle pense vouloir exploiter.

Elle doit présenter son échéancier, compte tenu de diverses considérations environnementales. En ce qui concerne l'habitat du poisson, par exemple, il y a certaines époques de l'année où il faut éviter les aires de reproduction, et la même chose vaut pour les mammifères. Les oiseaux ont des périodes de nidification sur les îles, et cetera. L'entreprise devrait prouver qu'elle effectuera ses activités pendant les périodes où les incidences seront les moins marquées, compte tenu de ces considérations environnementales.

Une évaluation environnementale détaillée sera exigée avant le début de toute activité. Si le projet est assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, les choses se dérouleront conformément à cette loi, et nous collaborerons avec l'ACEE pour réaliser l'évaluation.

Si le projet n'est pas assujéti à l'ACEE, notre office, en vertu de la loi de mise en œuvre, exigera tout de même une évaluation environnementale, et les processus que nous avons institués reflètent essentiellement ceux de l'ACEE. Que l'ACEE intervienne ou pas, il y aura toujours une évaluation environnementale détaillée qui permettra de dégager tous les risques environnementaux et de déterminer comment il convient d'atténuer ces risques ou de les éviter purement et simplement.

A number of other documents are required, such as a safety plan to demonstrate to the board that the activities can be undertaken safely. An environmental protection plan would build on that environmental assessment and demonstrate to the board's satisfaction how they will protect the environment from start to finish.

With respect to any activities that would be conducted on the island or within one nautical mile around the island, we require a specific code of practice that would set forth exactly how they would deal with that work in that area and how they would protect the environment specific to Sable Island and its one-nautical-mile ring.

We would require an environmental monitoring plan for any development projects and for any work on Sable Island or around Sable Island. That would be to confirm that the assumptions that were made in the environmental assessment were valid and would confirm that all the mitigation that it is being committed to is implemented and being followed up on.

Also, they have to provide emergency response plans to us: how they would respond in an emergency, contingency plans if things should go wrong and, importantly, a spill response plan should there be any spill of hydrocarbons.

They also have to post financial security. Financial security is to backstop: If they had a spill and they failed to clean it up appropriately, the board would have access to money to make sure that was taken care of.

Two final things: If it is a drilling installation, or a production installation, there has to be a certificate of fitness issued by a certifying authority attesting that the facility or installation can operate safely without polluting the environment, and a senior official from the operator who is applying has to provide a declaration of operator attesting to exactly the same thing.

It sounds rigorous. It is rigorous. Some of these steps, depending on the technical complexity of the program, can take several months to work through, especially when you get into significant environmental assessments, but it is not until the board is fully satisfied that a program can be carried out safely without polluting the environment that they will be given an authorization. We would then follow that up with a monitoring program using environmental, conservation and safety officers from the board.

**Senator Seidman:** I really appreciate that answer, and you have really covered all the bases. The thing I really was listening for was the mitigation of risk and the safety and emergency response plans so that you vet carefully, if there should be some problem, what the emergency response plan would be and who the responders would be; in other words, a serious protocol to deal with safety and any kind of spill issue — that is all there — and posting financial security and monitoring once they are actually engaged. You mentioned that there is monitoring.

Un certain nombre d'autres documents sont aussi exigés, notamment un plan de sécurité qui montre à l'office que les activités peuvent être menées sans risque. Un plan de protection environnementale serait établi en fonction de l'évaluation environnementale et devrait répondre aux exigences de l'office quant à la façon dont l'environnement sera protégé de bout en bout.

Quant aux activités qui seraient menées sur l'île elle-même ou à moins d'un mille marin de ses côtes, nous exigeons un code de pratique adapté qui exposera avec précision comment les travaux seront réalisés dans le secteur et comment l'environnement sera protégé sur l'île de Sable et dans sa couronne d'un mille marin.

Nous exigerions également un plan de surveillance environnementale pour tout projet d'exploitation et tout travail exécuté sur l'île de Sable ou aux environs. Cela permettrait de confirmer la validité des hypothèses posées dans l'évaluation environnementale et le fait que toute mesure d'atténuation proposée a été mise en œuvre.

En outre, l'entreprise doit nous soumettre ses plans d'intervention d'urgence, c'est-à-dire comment elle interviendrait en cas d'urgence, si quelque chose tournait mal et, surtout, en cas de déversement d'hydrocarbures.

Elle doit également verser une caution. C'est un filet de sécurité : en cas de déversement, si l'entreprise ne nettoie pas adéquatement, l'office aura accès à ces fonds pour faire le travail.

Je veux ajouter deux derniers points : s'il s'agit d'un forage ou d'installations de production, l'organisme compétent doit délivrer un certificat de conformité attestant que les installations peuvent fonctionner sans risque et sans polluer l'environnement, et un haut responsable de l'exploitant qui présente la demande doit fournir une déclaration en ce sens.

Cela paraît rigoureux, et ça l'est. Certaines de ces étapes, selon la complexité technique du programme, peuvent nécessiter plusieurs mois, particulièrement si les évaluations environnementales sont d'envergure, mais tant que l'office n'est pas convaincu que le programme peut être exécuté en toute sécurité, sans polluer l'environnement, il n'accordera pas d'autorisation. Nous mettrions ensuite en place un programme de suivi qui serait mené à bien par les responsables de l'environnement, de la conservation et de la sécurité de l'office.

**Le sénateur Seidman :** Merci de cette réponse. Vous avez traité de tous les points. Ce qui m'intéressait surtout, c'était les plans d'atténuation du risque et les plans de sécurité et d'intervention d'urgence, pour savoir si vous pouviez bien vérifier comment se ferait l'intervention en cas de problème et quels seraient les intervenants. Autrement dit, vous avez un solide protocole en cas d'incident de sécurité ou de déversement. Tout est là. Le versement d'une caution et la surveillance après le début des activités... Vous avez dit qu'il y avait de la surveillance.

**Mr. Pinks:** Yes. Monitoring would be required of the operator, and we would also have officers who would receive daily reports and would visit operations while they are being conducted to assure compliance.

**Senator Seidman:** There is a protocol for the monitoring process once this begins?

**Mr. Pinks:** Yes.

**Senator Seidman:** What if something is not what it should be?

**Mr. Pinks:** If something is not what it should be, we have an enforcement policy and procedure in place. Our officers can issue orders to correct certain situations. In extreme events we can prosecute and have successfully prosecuted in Nova Scotia for a spill.

**Senator Wallace:** Mr. Brownlow, the minister, in his presentation, reminded us — and I think Senator MacDonald touched upon this — that the change in the legislation would allow some activities to take place on the island, and they are referred to as low-impact petroleum exploration activities. My understanding is the bill does not define what “low-impact activities” would include.

Minister, I believe you referred, as an example, to seismic work, which sounds rather benign and I am sure would have no impact on the island.

Mr. Brownlow, from your experience with the offshore, what other types of activity would you indicate would be categorized as being low-impact? In approving this, what is the actual kind of work, other than seismic, that could take place on the island?

**Mr. Pinks:** If you want to turn to page 3 of our Q and A piece, some of that information is there.

**Mr. Brownlow:** Mr. Pinks, if you do not mind.

**Mr. Pinks:** The low-impact activities allowed to take place on the island are defined in Bill S-15. They are seismic, geological or geophysical programs. Seismic is what we have talked about. It is basically emitting a sound source that, if it was done on the island, would travel down through the sand, down through the rock formations, and some of the sound or energy waves are actually reflected back up. There are listening devices that will pick that up. That data is then analyzed and interpreted by people a lot smarter than I am: We call them squiggly line guys.

There are other types of surveys one could do. There are electromagnetic type surveys where you are looking for magnetic fields, and this interpretation will assist in further interpreting seismic. There are aeromagnetic surveys, which is flying a plane above the island, again looking at the magnetic field. You may collect some core samples to understand the structure of the sand so you can understand some of the geology in the area. As described, they are low-impact, low-risk activities from an environmental perspective.

**M. Pinks :** Oui. Il faut surveiller l'exploitant. Notre personnel recevrait en outre des rapports quotidiens et visiterait le site pendant le déroulement des activités, pour vérifier la conformité.

**Le sénateur Seidman :** Y a-t-il un protocole en ce qui concerne le processus de surveillance?

**M. Pinks :** Oui.

**Le sénateur Seidman :** Et si quelque chose ne va pas?

**M. Pinks :** Si quelque chose ne va pas, nous avons une politique et une procédure d'application. Nos représentants peuvent délivrer des ordonnances pour corriger certaines situations. Dans les cas extrêmes, nous pouvons tenter des poursuites et nous l'avons déjà fait, en Nouvelle-Écosse, à la suite d'un déversement.

**Le sénateur Wallace :** Monsieur Brownlow, le ministre nous a rappelé dans son exposé — et je pense que le sénateur MacDonald en a parlé — Il nous a rappelé que les modifications apportées à la loi autoriseraient certaines activités sur l'île, et c'est d'activités d'exploration pétrolière à faible incidence qu'il s'agit. Si j'ai bien compris, les activités à faible incidence ne sont pas définies dans le projet de loi.

Monsieur le ministre, je crois que vous avez parlé, par exemple, de travaux sismiques. Cela me paraît plutôt innocent et n'aurait sans doute pas d'incidence sur l'île.

Monsieur Brownlow, d'après votre expérience dans le secteur extracôtier, quel autre type d'activité serait considérée comme à faible incidence? Si nous approuvons cela, quel genre de travaux, outre les travaux sismiques, pourraient être menés sur l'île?

**M. Pinks :** Si vous regardez à la page 3 de notre document, vous trouverez une partie de cette information.

**M. Brownlow :** Monsieur Pinks, s'il vous plaît...

**M. Pinks :** Les activités à faible incidence autorisées sur l'île sont définies dans le projet de loi S-15. Ce sont les programmes sismiques, géologiques ou géophysiques. Le sismique, nous en avons parlé. En gros, il s'agit d'émettre un son qui, si cela se fait sur l'île elle-même, se déplacera verticalement dans le sable, il traversera les formations rocheuses, et une partie de ce son, les ondes d'énergie, sera renvoyée vers le haut. Des dispositifs d'écoute captent ce signal. Ces données sont ensuite analysées et interprétées par des gens beaucoup plus intelligents que moi : ils analysent des gribouillis.

D'autres types d'études peuvent aussi être réalisées. Il y a les études électromagnétiques, qui permettent de repérer les champs magnétiques, et leurs résultats contribuent à l'interprétation des données sismiques. Il y a les études aéromagnétiques, qui sont réalisées en avion au-dessus de l'île, également pour trouver des champs magnétiques. Vous pouvez recueillir des carottes pour comprendre la structure du sable et la géologie du secteur. Comme on l'a dit, ce sont des activités à faible incidence et à faible risque pour l'environnement.



**Senator Wallace:** I was not aware of this, and the minister mentioned that there is fresh water on the island. There is life on the island, and, obviously, it would require fresh water. The fresh water ponds are sourced by what you referred to, minister, as freshwater lenses that are beneath the surface. Is there any risk that horizontal drilling could somehow interfere with that freshwater source, which is obviously critical to life on the island?

**Mr. Preyra:** As far as I know, no. The biggest risk is through storms. The waves wash over, and there is a salination process and they shift. Those ponds themselves have shifted over time, and that is part of the natural process. As far as I know, the horizontal drilling underneath the island poses no risk.

I also want to comment on the low-risk activities as well. They, too, are subject to discussions at the Canada-Nova Scotia committee and discussions with the offshore board and Parks Canada. That, too, is part of that calculation. The general principle is that they be non-intrusive, passive, low-risk activities, not exploration in the sense of what most of us understand exploration to be.

**Senator Wallace:** Mr. Pinks, would you have any comment to make on that, that we can rest assured horizontal drilling would not interfere with the natural water source on the island?

**Mr. Pinks:** The hydrocarbon resources that people would be looking to extract are upwards of several thousand metres below the surface.

**Senator Wallace:** They are well below groundwater level.

As you pointed out, all applications for horizontal drilling would require a strategic environmental assessment, so would any issue someone may have concerning groundwater or any other aspect of the island be dealt with in that environmental assessment?

**Mr. Pinks:** Yes. There are actually two levels of environmental assessments that are done. One is the strategic environmental assessment. That is done typically before the board goes out and issues a call for bids for exploration licences, or when we get nominations by industry to explore in a certain area. We would undertake a strategic environmental assessment to understand, from the big picture, what the environmental issues are, so that we can make a decision as to whether we should issue a licence in this area.

We would then also advise those who pick up the licence or are interested in the licence of the specific environmental things they would have to study in a project-specific environmental assessment, which gets into much more detail. There are two levels of environmental assessment done ahead of activity being conducted.

**Senator Wallace:** Once again, your board is composed of representation from both the federal and the provincial governments?

**Le sénateur Wallace :** Je ne le savais pas. Le ministre a affirmé qu'il y avait de l'eau douce sur l'île. Il y a de la vie sur l'île et, évidemment, il faut de l'eau douce. Les étangs d'eau douce sont alimentés par ce que vous avez appelé, monsieur le ministre, des lentilles d'eau douce sous la surface. Est-ce qu'un sondage horizontal pourrait nuire à cette source d'eau douce, évidemment essentielle à la vie sur l'île?

**M. Preyra :** À ma connaissance, non. Ce sont les tempêtes qui présentent le plus de risque. Les vagues viennent alors s'écraser sur la plage et provoquent un processus de salination et de déplacement. Ces étangs se sont déplacés avec le temps, et cela est normal. À ma connaissance, la réalisation de forages horizontaux sous l'île ne présenterait aucun danger.

Je dois également commenter les activités à faible risque. Elles aussi doivent faire l'objet de discussions avec le comité Canada-Nouvelle-Écosse, l'Office des hydrocarbures extracôtiers et Parcs Canada. Cela est compris dans les calculs. En règle générale, il faut que ces activités soient non intrusives, passives, à faible risque. Nous ne parlons pas d'exploration au sens de ce que nous entendons généralement.

**Le sénateur Wallace :** Monsieur Pinks, avez-vous quelque chose à ajouter à cela, pour que nous soyons certains que le forage horizontal ne présente aucun danger pour les sources d'eau fraîche de l'île?

**M. Pinks :** Les ressources en hydrocarbure que l'on chercherait à extraire peuvent se trouver à des kilomètres sous la surface.

**Le sénateur Wallace :** Bien au-delà des aquifères, donc.

Comme vous l'avez souligné, toutes les demandes de forage horizontal doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, et toute préoccupation relative aux aquifères ou à d'autres aspects de l'île serait traitée dans cette évaluation environnementale, n'est-ce pas?

**M. Pinks :** Oui. Il y a, de fait, deux niveaux d'évaluation environnementale. Il y a d'abord l'évaluation environnementale stratégique, qui est généralement réalisée avant que l'office public un appel de soumissions pour des permis d'exploration ou lorsque l'industrie demande l'autorisation d'explorer un certain secteur. Nous procédons alors à une évaluation environnementale stratégique pour bien comprendre, dans leur ensemble, les questions environnementales, afin de pouvoir prendre une décision au sujet de la délivrance d'un permis dans ce secteur.

Nous communiquons ensuite aux personnes qui reçoivent le permis ou qui ont demandé le permis l'information relative aux aspects environnementaux précis dont elles devront tenir compte dans l'évaluation environnementale spécifique au projet, qui est beaucoup plus détaillée. Ce sont les deux niveaux d'évaluation environnementale réalisée avant la tenue de l'activité.

**Le sénateur Wallace :** Répétons-le, votre office comprend des représentants des gouvernements fédéral et provincial, n'est-ce pas?

**Mr. Pinks:** Correct.

**Senator Wallace:** It is supported by the environmental departments of each.

**Mr. Pinks:** We report to the Minister of Natural Resources federally and to the Minister of Energy provincially. However, we have good working relationships, obviously, with both levels of government.

Where environmental issues come up, we will often be in discussion in Ottawa with CEAA, the Canadian Environmental Assessment Agency, Environment Canada. We have had discussions with the Nova Scotia Environment with the province, given the Sable Island ownership issue with respect to Nova Scotia.

**Mr. Preyra:** We have an active community of scientists and researchers who spend a lot of time on the island. There are a lot of Sable watchers. It would be hard to do anything without people noticing. That is why this question of a human presence on the island is important to us.

**Mr. Pinks:** There is one other important point. Regarding the authorization process, one thing we are changing is our procedures to incorporate the requirement to consult and to consider the advice of Parks Canada, if there is any work to be done on the island at any time. Based on advice we receive from Parks Canada, if there are specific concerns, we can address those through terms and conditions on the authorization that we issue. We can require that certain mitigating measures be implemented through a term and condition. The working relationship with Parks Canada will be important so we can consider that advice and take it into account when considering authorizations.

**Senator Patterson:** I would like to thank the presenters and say that I am quite impressed that we have in this bill a reflection of cooperation between the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board and Parks Canada, the province and industry. There is a task force, and it seems a balance has been struck.

I was particularly impressed that the industry has voluntarily agreed, as you said, Mr. Brownlow, to amend the terms and conditions for the five significant discovery licences within one nautical mile of the island. I thought of it as surrender, but you used the word "amend." I believe they substantially withdrew from those licences, if I understand it correctly.

We received a presentation earlier today at this meeting from the Canadian Parks and Wilderness Society, whose objects I understand and respect, and they are very good at advancing an agenda of conservation and protection. They were quite concerned, if I may paraphrase, that allowing low-impact oil and gas exploration and drilling horizontally under the island was at least for one reason not recommended because of the precedent that this does not happen in any other national park.

**M. Pinks :** C'est exact.

**Le sénateur Wallace :** Il est appuyé par les ministères de l'Environnement de ces deux gouvernements.

**M. Pinks :** Nous relevons du ministre des Ressources naturelles au fédéral et du ministre de l'Énergie au provincial, mais nous avons bien sûr d'excellentes relations de travail avec les deux ordres de gouvernement.

Lorsque des questions environnementales surviennent, nous en discutons souvent à Ottawa avec l'ACEE, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à Environnement Canada. Nous discutons aussi avec le ministère néo-écossais de l'Environnement, au niveau provincial, puisque l'île de Sable appartient à la Nouvelle-Écosse.

**M. Preyra :** Nous avons une communauté scientifique active et des chercheurs qui consacrent beaucoup de temps à l'île. De nombreuses personnes surveillent l'île de Sable, et il serait difficile d'y faire quoi que ce soit subrepticement. C'est pourquoi cette question de présence humaine sur l'île est importante pour nous.

**M. Pinks :** Il y a une autre question importante. Dans le processus d'autorisation, nous modifions la procédure pour qu'il soit obligatoire de consulter Parcs Canada et de tenir compte de ses conseils, si des travaux doivent être exécutés sur l'île. En nous fondant sur les conseils fournis par Parcs Canada, nous pouvons calmer les éventuelles préoccupations particulières au moyen de conditions qui accompagnent l'autorisation accordée. Nous pouvons exiger que certaines mesures d'atténuation soient prises, par exemple. La relation de travail avec Parcs Canada serait importante, pour qu'il soit possible d'examiner les conseils de cette organisation et d'en tenir compte dans nos autorisations.

**Le sénateur Patterson :** Je remercie les témoins et je suis ravi que le projet de loi reflète la coopération entre l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et Parcs Canada et entre la province et l'industrie. Un groupe de travail a été formé, et il semble que l'on ait trouvé un bon équilibre.

J'étais particulièrement heureux que, comme vous l'avez dit, monsieur Brownlow, l'industrie ait d'elle-même accepté de modifier les conditions des cinq permis de découverte importante à l'intérieur d'un mille marin de l'île. Je considère que c'est une concession, mais vous avez parlé de modification. Elle a renoncé à une grande partie de ce que prévoyaient ces permis, si j'ai bien compris.

Nous avons entendu aujourd'hui un témoin qui représentait la Société pour la nature et les parcs du Canada. Je comprends et respecte les buts de cette organisation, qui fait à merveille la promotion d'un programme de conservation et de protection. Ses membres craignent fort, je crois, que le fait d'autoriser des activités d'exploration pétrolière et gazière à faible incidence et la réalisation de forages horizontaux sous l'île constitue un précédent, puisque ces activités ne sont pas menées dans d'autres parcs nationaux.

To get to my question — and sorry for the preamble — CPAWS has recommended that we amend the bill to not allow low-impact oil and gas exploration, not allow exploration activity of any kind on the island, and prohibit horizontal drilling under the island. I respect them for making those suggestions, but I would like to ask you the following: If this committee were to accept those recommendations, given that you have come up with a compromise with balance, where, presumably, there has been some give and take, what impact might that have on the balance that has been achieved if the Senate, in its wisdom, said that these limited exploration and drilling activities, which you have explained the board would closely regulate, were not to be allowed? Would we have to go back to the start again with industry? I am wondering about the impacts of accepting those recommendations, if you would have any comments on that, please.

**Mr. Preyra:** Thank you for that question, Senator Patterson. There have been discussions on this very issue since 2009 between the two levels of government and other industry representatives and stakeholders there. A memorandum of understanding was signed in 2010 to create a task force. The task force went out and consulted widely. Both governments accepted that agreement in October 2011 in terms of the terms of the park establishment. This is an important building block for the agreement itself. In a way, it is a deal breaker, or at least it sets us back to square one.

There is a balancing of interests between the interests of Canada and Nova Scotia between the various exploring groups there, the amendment of the five significant discovery licences. All of those things, I think, would have to be reviewed, and I am not sure where that would leave us, but I think that would be a fundamental change in the agreement itself.

**Mr. Pinks:** Maybe I can add to that. In your introductory comments to the question, you made note that industry voluntarily gave up their right to be able to drill on the island itself. I think industry recognizes the importance of Sable Island and recognizes that protection of the island is absolutely paramount, and that is the reason they voluntarily gave up that right. They do believe that they can continue with their activities and even extract from below the island without any impact on the island.

I could point to a couple of things. In the seismic program that was done back in 1999 by Mobil, there was an environmental monitoring program in place. A report was put together. It was co-authored by Zoe Lucas, one of the two residents and sort of the environmental protector of Sable Island, if you will. The conclusion she came to is that, in general, the program had limited and short-term impact on Sable Island. She was quite complimentary about the code of practice that was put in place to protect the island and that it was executed. There were a few hiccups, a few learnings, but nothing really untoward. In general, she concluded that the program had limited and short-term impact. I think that says that with things like seismic, if done correctly, you do not have to be concerned about them.

J'en viens à ma question — vous me pardonnerez mon préambule — La SNAP recommandait de modifier le projet de loi pour interdire l'exploration pétrolière et gazière à faible incidence, tous les types d'activité d'exploration sur l'île, et aussi interdire les forages horizontaux sous l'île. Je respecte l'organisme et ses suggestions, mais je vous pose la question suivante : si le comité acceptait ces recommandations, compte tenu du fait que vous avez trouvé un compromis équilibré qui, j'imagine, a fait intervenir des concessions, quel effet faudrait-il prévoir pour l'équilibre ainsi établi si le Sénat, dans sa sagesse, interdisait ces activités d'exploration et de forage limitées qui, comme vous nous l'avez expliqué, seraient étroitement réglementées par l'office? Devrions-nous reprendre à zéro le processus avec l'industrie? Je me demande quels seraient les effets d'une acceptation de ces recommandations. Qu'en pensez-vous?

**M. Preyra :** Je vous remercie de cette question, sénateur Patterson. Les deux ordres de gouvernement, les représentants de l'industrie et d'autres intervenants tiennent des discussions à ce sujet depuis 2009. Un protocole d'entente a été signé en 2010 pour créer le groupe de travail, et le groupe de travail a procédé à de vastes consultations. Les deux gouvernements ont accepté l'accord en octobre 2011, en ce qui concerne les conditions de création du parc. C'est une importante base pour l'accord lui-même. D'une certaine façon, cela pourrait tout remettre en question, nous ramener au point de départ.

Les intérêts du Canada et de la Nouvelle-Écosse et ceux des divers groupes d'exploration ont été équilibrés, les cinq permis de découverte importante ont été modifiés. Tous ces éléments, je crois, devraient être revus, et je ne sais pas où cela nous mènerait, mais je crois que l'accord serait fondamentalement changé.

**M. Pinks :** J'aimerais ajouter quelques mots. Dans votre introduction, vous avez mentionné que l'industrie avait volontairement renoncé au droit de forer dans l'île. Je pense que l'industrie reconnaît l'importance de l'île de Sable et reconnaît que la protection de l'île est une priorité, c'est pour cette raison qu'elle a renoncé à ces droits. Elle croit qu'elle peut continuer à mener des activités et même extraire du pétrole sous l'île sans produire aucune incidence sur l'île.

Je pourrais mentionner deux ou trois choses. Dans le cadre du programme sismique réalisé en 1999 par la société Mobil, un programme de surveillance environnementale avait été mis en place. Un rapport a été produit. Il a été rédigé par Zoe Lucas, l'une des deux personnes qui vivent sur l'île et, en quelque sorte, la protectrice environnementale de l'île de Sable. Elle a été plutôt élogieuse quant au code de pratique adopté pour protéger l'île. Il y avait quelques faux pas, des apprentissages à faire, mais rien de trop sérieux. En règle générale, elle concluait que le programme avait un effet limité et à court terme. Je pense que cela montre que lorsque les choses sont menées comme il se doit, un programme sismique par exemple, elles n'ont rien d'inquiétant.

With respect to drilling underneath Sable Island, I was listening to the questions asked of CPAWS in the first session. A couple of senators asked, "What is the risk of drilling under the island?" She was not able to identify that other than to say it is just not allowed in other parks or other jurisdictions. Certainly, when we have looked at it, we do not see an issue that would prevent someone from being able to drill under the island successfully without causing any undue harm to the island itself if the appropriate monitoring programs and mitigation are put in place.

**Senator Ringuette:** What is the approximate size of Sable Island? How big is that island?

**Mr. Preyra:** It is about 40 square kilometres.

**Senator Ringuette:** Let us put it in miles, so we will have a standard here.

**Senator MacDonald:** It is 30 miles long and a mile wide.

**Mr. Preyra:** Say 30 square miles.

**Senator Ringuette:** I want to make sure I understand your answer to Senator MacDonald. It is 170 nautical miles from Nova Scotia?

**Senator MacDonald:** It is 175 kilometres from Canso and about 295 kilometres from Halifax, right south of the eastern tip of the mainland.

**Senator Ringuette:** That would be how close to international waters?

**Mr. Preyra:** I am sorry. I cannot answer that question because I do not know where the international boundary is. It is not that far away. It is within the 200 kilometres. It is not that far away.

**Senator Ringuette:** I was carefully listening to your comments, to the questions, to your statement, and I was reviewing what was proposed as an amendment by CPAWS. I would kind of agree with CPAWS. With the geography and the distance that you have to work with with regard to drilling, whether straightforward or horizontally, you have 250 nautical miles off Nova Scotia before reaching the international waters. Coming from small New Brunswick, I would say that space is pretty big. What is so important on this very small piece of island out in the middle of the sea that you would want to protect drilling underneath the island? What is so important there? It is just a very little piece of island in that sea.

**Mr. Preyra:** Before I pass this question on, what we want to protect is Sable Island.

**Senator Ringuette:** I know, but if you really want to protect Sable Island, then you would have to agree with the amendment that CPAWS is looking at, no drilling or exploration. Yet, you are saying it is okay to drill under the island, even though you have this entire sea to drill.

Quant au forage sous l'île de Sable, j'ai écouté les questions de la SNAP pendant la première partie. Deux ou trois sénateurs se sont enquis des risques que présentaient les forages sous l'île. La représentante de la SNAP n'a pas pu le préciser et elle s'est contentée de dire que ce n'était pas autorisé dans d'autres parcs ou dans d'autres compétences. Quand nous avons examiné cet aspect, nous n'avons certainement rien trouvé qui puisse justifier d'interdire les forages sous l'île sous peine de causer un préjudice à l'île elle-même si les programmes de surveillance et les mesures d'atténuation appropriées sont en place.

**La sénatrice Ringuette :** Quelles sont les dimensions de l'île de Sable, environ? Est-elle grande?

**M. Preyra :** Elle fait environ 40 kilomètres carrés.

**La sénatrice Ringuette :** Parlons en milles, pour bien se comprendre.

**Le sénateur MacDonald :** Cela équivaut à 30 milles de longueur et à un mille de largeur.

**M. Preyra :** Disons 30 milles carrés.

**La sénatrice Ringuette :** Je veux bien comprendre la réponse que vous avez donnée au sénateur MacDonald. L'île se trouve à 170 milles marins de la Nouvelle-Écosse?

**Le sénateur MacDonald :** Elle est à 175 kilomètres de Canso et à environ 295 kilomètres de Halifax, directement au sud de la pointe orientale du territoire continental de la province.

**La sénatrice Ringuette :** Elle n'est donc pas très éloignée des eaux internationales?

**M. Preyra :** Je suis désolé, je ne peux pas répondre à cette question parce que j'ignore où se trouve la limite des eaux internationales. Ce n'est pas très loin, c'est à moins de 200 kilomètres. Ce n'est pas très loin.

**La sénatrice Ringuette :** J'ai écouté attentivement vos commentaires, vos réponses aux questions, et j'ai examiné la proposition d'amendement de la SNAP. Je suis plutôt d'accord avec la SNAP. Étant donné la géographie et les distances d'où il faut travailler pour le forage, qu'il soit direct ou horizontal, 250 milles marins séparent la Nouvelle-Écosse de la limite des eaux internationales. Je viens de la petite province du Nouveau-Brunswick, et cela me paraît plutôt vaste. Qu'est-ce qu'il y a de si important dans cette toute petite île au milieu de la mer pour que l'on veuille protéger la possibilité d'effectuer des forages au-dessous? Qu'y a-t-il de si important? C'est une toute petite île dans la mer.

**M. Preyra :** Disons d'abord que notre but est de protéger l'île de Sable.

**La sénatrice Ringuette :** Je le sais, mais si vous voulez vraiment protéger l'île de Sable vous devez accepter l'amendement proposé par la SNAP et interdire le forage et l'exploration. Pourtant, vous jugez acceptable de forer sous l'île, même si vous avez toute la mer pour forer.

**Mr. Preyra:** We would not support any change that would undermine the integrity of Sable Island. The issue really is that that exists now. That can happen now. The protections that Mr. Pinks talked about were additional protections. The danger is that without those protections, we would be in a worse situation. This is not creating a new power for the companies that are out there. In many ways, this restricts their ability to do what they can do now.

**Senator Ringuette:** That leads to my next question. You indicate that they have the ability now to drill on the island. Mr. Pinks said earlier that industry voluntarily removed themselves from their right to drill on the island.

**Mr. Pinks:** Drill on the island.

**Senator Ringuette:** Who is telling the current reality right now?

**Mr. Pinks:** The current reality right now is there is a prohibition from drilling on the island, on the surface of the island and within one nautical mile around the island. Once you move away past that one nautical mile, then that provision falls to the wayside. If you want to access hydrocarbon resources under the island, you would have to drill from at least one kilometre away — or sorry, one nautical mile away.

**Senator Ringuette:** Currently?

**Mr. Pinks:** Currently. This bill in a lot of cases is engraining policy that our board has had in place for quite a number of years.

**Senator Ringuette:** What did you mean exactly when you said industry voluntarily removes the right?

**Mr. Pinks:** They had exploration licences and significant discovery licences on the island. We went back to them and had additional terms and conditions put into those licences prohibiting drilling from the island itself and within one nautical mile.

Could I go back to your previous question, though, on this being just a little sliver of land out in the ocean and why is it so important to protect the resources?

**Senator Ringuette:** Protect the resources, but to allow drilling.

**Mr. Pinks:** To allow drilling to access the resources. If you look back at Mr. Brownlow's introductory statements, the Sable Island area is gas prone. There have been 23 significant discoveries offshore Nova Scotia, eight of which have been declared commercial discoveries, and 12 of those are within 20 kilometres of Sable Island. If you look at the reserves under Sable Island itself, we estimate there could be upwards of about 250 billion cubic feet of natural gas that is recoverable and about 15 million barrels of light oil. At today's dollar figures for the barrel of oil and a MCF of gas, you are looking at an economic value of about \$2.4 billion underneath Sable Island.

**Senator Ringuette:** You already know what the potential is under the island.

**M. Preyra :** Nous n'appuierons aucun changement qui risque de miner l'intégrité de l'île de Sable. Le fait est, toutefois, que cela existe déjà. Cela peut se faire maintenant. Les protections dont parlait M. Pinks sont des ajouts. Le danger est qu'en l'absence de telles protections, la situation se détériore. Nous ne créons pas de nouveaux pouvoirs pour les entreprises installées là-bas. À bien des égards, nous limitons leur capacité d'action actuelle.

**La sénatrice Ringuette :** Cela m'amène à ma prochaine question. Vous dites qu'elles peuvent actuellement forer sur l'île. M. Pinks a dit précédemment que l'industrie avait volontairement renoncé à son droit de forage sur l'île.

**M. Pinks :** Le forage sur l'île.

**La sénatrice Ringuette :** Quelle est la réalité actuelle?

**M. Pinks :** Actuellement, il est interdit de forer sur l'île, à la surface de l'île et à moins d'un mille marin de ses côtes. Au-delà de ce mille marin, cette disposition ne s'applique plus. Si vous voulez extraire des hydrocarbures sous l'île, vous devez forer à une distance d'au moins un kilomètre — pardon, d'un mille marin.

**La sénatrice Ringuette :** À l'heure actuelle?

**M. Pinks :** Oui, à l'heure actuelle. Ce projet de loi consacre à bien des égards la politique que notre office a adoptée il y a plusieurs années.

**La sénatrice Ringuette :** Que voulez-vous dire, exactement, quand vous dites que l'industrie a volontairement renoncé à ce droit?

**M. Pinks :** Les entreprises avaient des licences d'exploration et des licences de découverte importante sur l'île. Nous leur avons demandé d'ajouter des conditions à ces licences pour interdire le forage sur l'île elle-même et à moins d'un mille marin.

J'aimerais toutefois revenir à votre question précédente. Vous dites qu'il s'agit d'une île minuscule dans l'océan et vous vous demandez pourquoi il est important de protéger les ressources?

**La sénatrice Ringuette :** De protéger les ressources, mais de permettre le forage.

**M. Pinks :** De permettre le forage pour accéder aux ressources. Prenez la déclaration préliminaire de M. Brownlow. La région de l'île de Sable recèle du gaz. Il y a eu 23 découvertes importantes au large de la Nouvelle-Écosse, dont huit ont été déclarées découvertes commerciales et 12 se trouvent à moins de 20 kilomètres de l'île de Sable. Regardez les réserves sous l'île de Sable elle-même, nous estimons qu'il pourrait y avoir jusqu'à 250 milliards de pieds cubes de gaz naturel récupérable et quelque 15 millions de barils de pétrole léger. Aux prix d'aujourd'hui pour le baril de pétrole et le millier de pieds cubes de gaz, vous avez une valeur d'environ 2,4 milliards de dollars sous l'île de Sable.

**La sénatrice Ringuette :** Vous connaissez déjà le potentiel sous l'île?

**Mr. Pinks:** We have a reasonable estimate of what is under the island. It only gets proven if you were actually to drill in and to start to produce.

**Senator Ringuette:** The bottom line is that the industry said that they will not drill vertically, but they will drill horizontally to get to the resources?

**Mr. Pinks:** They have not said they will drill. Even though I have indicated the dollar figure, with today's technology and the cost of actually drilling and producing, these fields under Sable Island are marginal or less than marginal, at today's oil and gas prices and today's cost of development. That does not mean that they will not be economic at some point in the future, but the industry retains the right to be able to access those through their significant discovery licences at some point in the future.

**Senator Ringuette:** I have one last question. Just to put all of this in a certain perspective, as I said earlier, you have 250 miles before international waters — so from the coast of Nova Scotia to 250 miles — that is not currently explored. What are the surveys indicating to you with regard to the potential outside of Sable Island?

**Mr. Pinks:** As I mentioned earlier, a study was done on hydrocarbon “prospectivity” that runs from the west of Sable Island, to the east, and a bit to the north and south. There is quite a corridor of potential —

**Senator Ringuette:** Put it in miles so we will have the right perspective, please.

**Mr. Pinks:** Several hundred kilometres in length and probably 100 kilometres in width. However, there are pockets of hydrocarbon prospectivity. Sable Island happens to be highly prolific when it comes to hydrocarbon prospectivity, so that is one of the areas that is hydrocarbon-prospective. There are other areas out there that are hydrocarbon-prospective as well, and we talked earlier about Shell's licences and BP's recent licences, which are in the deep water, so not immediately adjacent to Sable Island.

**Senator Ringuette:** This brings us back to the crux of the issue, from my perspective, which is that Parliament enacts legislation on a daily basis. There seems to be no hurry with regard to the exploration or the horizontal drilling under Sable Island, so why not get the socially and environmentally concerned people on board? For the time being, there is no exploration under the island, so why not agree to remove, and agree with the amending wording of clause 6? You have quite a big sea there.

**Mr. Preyra:** In many ways, this is an opportunity for us. It is a good moment for us to enact this legislation because we do not know what the future will bring. It may well be that you will find a significant deposit under there and people will say, “Hold on. We will not do that anymore. We are going to start drilling closer.”

**M. Pinks :** Nous avons une estimation crédible de ce qui se trouve là. Pour confirmer les réserves, il faut faire un forage et commencer la production.

**La sénatrice Ringuette :** Finalement, l'industrie a dit qu'elle ne ferait pas de forages verticaux, elle recourra aux forages horizontaux pour extraire les ressources?

**M. Pinks :** Elle n'a pas dit qu'elle effectuerait des forages. Même si j'ai donné une valeur monétaire, compte tenu de la technologie d'aujourd'hui et du coût des forages et de la production, ces champs situés sous l'île de Sable sont marginaux, dans le meilleur des cas, vu les prix du pétrole et du gaz aujourd'hui et les coûts du développement. Un jour, pourtant, l'exploitation pourrait devenir rentable, et l'industrie conserve le droit d'exploiter ultérieurement ces ressources grâce aux licences de découverte importante.

**La sénatrice Ringuette :** J'ai une dernière question à poser. Il faut mettre tout cela en contexte, je l'ai déjà dit. Vous avez 250 milles avant d'arriver dans les eaux internationales... devant la côte de la Nouvelle-Écosse, vous avez 250 milles qui n'ont pas été explorés. Qu'est-ce que les levés laissent croire du potentiel ailleurs que dans le secteur de l'île de Sable?

**M. Pinks :** Comme je l'ai dit, une étude sur la prospectivité des hydrocarbures a été réalisée à l'ouest, à l'est et un peu au nord et au sud de l'île de Sable. C'est un corridor de potentiel plutôt important...

**La sénatrice Ringuette :** Parlez en milles pour que nous voyions bien les choses.

**M. Pinks :** Plusieurs centaines de kilomètres de longueur, sans doute 100 kilomètres de largeur. Il y a effectivement des poches d'hydrocarbures exploitables. L'île de Sable est très prolifique en matière de prospectivité d'hydrocarbures, c'est donc un secteur où on peut en trouver. Il y a aussi d'autres secteurs, et nous avons mentionné des licences récemment accordées à Shell et à BP, en eau profonde, c'est-à-dire pas au voisinage immédiat de l'île de Sable.

**La sénatrice Ringuette :** Cela me ramène au cœur du problème, de mon point de vue. Je veux dire que le Parlement adopte des lois tous les jours. Il ne semble pas y avoir d'urgence en ce qui concerne l'exploration ou le forage horizontal sous l'île de Sable, alors pourquoi ne pas prendre le temps de réunir aussi les personnes qui ont des préoccupations sociales et environnementales? Pour l'instant, il n'y a pas d'exploration sous l'île, alors pourquoi ne pas convenir d'éliminer la clause et de modifier l'article 6? L'océan est vaste.

**M. Preyra :** À bien des égards, c'est une occasion à saisir. Le moment est tout indiqué pour adopter une loi parce que nous ignorons ce que l'avenir nous réserve. Il se pourrait que l'on découvre d'importants gisements sous l'île et il se trouvera quelqu'un pour dire : « Une minute, nous n'allons plus procéder ainsi, nous allons commencer à forer plus près. »

At the moment, because it is economically not as viable and because there are other opportunities to get gas in other parts of Canada and other parts of the world, and there are other techniques, as you know, that are more problematic, this is an opportunity to do it now, before it becomes more attractive.

I should say that the environmental groups almost unanimously agree with protecting Sable Island in this way. There are differences of opinion about whether it should be one, two or three miles out, but there is not a debate about the need to do something now.

**Mr. Pinks:** They were unable to express a concern as to what the environmental impact would be of horizontal drilling under the island. They just said they just do not like the idea. If they were to offer some opinion as to why they felt that way, from a technical perspective, I could probably respond better.

**Senator Mitchell:** Thank you for all the time you spent with us. I am sorry that I was late. I had to be in the Senate chamber.

I have a quick question with respect to horizontal drilling. Is there some policy limit or technological limit or limit imposed by fact that the gas is at some depth that defines the limit of the shallowness of the horizontal drilling line; that is to say, if it is two inches below the surface, it is more problematic than if it is two kilometres below the surface?

**Mr. Pinks:** My understanding is that, with the restriction that is in place and that would be ingrained in this bill requiring any directional drilling to be done from outside the one-mile-nautical ring that goes around the island, based on the location of the reserves, the oil companies have the technology to be able to do that safely today.

**Senator Mitchell:** How deep do they have to go?

**Mr. Pinks:** It depends on the target, the fields. I do not have the depth of the fields.

**Senator Mitchell:** This is not just metres; they will be going down a long way before they turn sideways?

**Mr. Pinks:** It would be kilometres, or at least 1.6 kilometres away from the island, to start with. Horizontal drilling has been around for a long time and successfully done in many parts of the world.

**Senator Mitchell:** What depth does it start to be horizontal? If it is too shallow, it is a problem.

**Mr. Pinks:** If it is too shallow, it is a problem.

**The Chair:** Thank you very much, minister, for being here. It was good to listen to you. Thank you, Mr. Pinks and Mr. Brownlow, for attending. We appreciate very much your presentations and answering the questions that everyone had. With that, I will adjourn the meeting.

(The committee adjourned.)

Pour l'instant, parce que ce n'est pas très intéressant sur le plan économique et parce qu'il y a du gaz à extraire ailleurs au Canada et dans le monde et qu'il y a d'autres technologies, vous le savez, qui sont plus problématiques, c'est le moment d'agir, avant que les choses deviennent plus attrayantes.

Je dois dire que les groupes environnementaux acceptent presque à l'unanimité de protéger de cette façon l'île de Sable. Les opinions peuvent diverger en ce qui concerne les mesures à prendre, fixer l'exclusion à deux ou trois milles peut-être, mais la nécessité d'intervenir ne suscite aucun débat.

**M. Pinks :** Ils n'ont pas été en mesure d'exprimer une préoccupation concrète au sujet de l'incidence environnementale du forage horizontal sous l'île, mais l'idée leur déplaît, tout simplement. S'ils pouvaient justifier leur inquiétude sur le plan technique, je pourrais sans doute mieux vous répondre.

**Le sénateur Mitchell :** Merci du temps que vous nous avez accordé. Je suis désolé de mon retard, j'ai été retenu au Sénat.

J'ai une petite question concernant le forage horizontal. Y a-t-il une limite stratégique ou technique, une limite due au fait que le gaz se trouve à une certaine profondeur qui détermine la profondeur de la ligne de forage? Est-ce qu'il est plus risqué de forer à deux pouces sous la surface que deux kilomètres plus bas?

**M. Pinks :** Je crois que, compte tenu des restrictions mises en place et qui seraient consacrées par le projet de loi pour exiger que tout forage directionnel soit réalisé au-delà d'une zone d'un mille marin autour de l'île, selon l'emplacement des réserves, les pétrolières ont la technologie pour travailler en toute sécurité.

**Le sénateur Mitchell :** À quelle profondeur faut-il aller?

**M. Pinks :** C'est selon la cible, le champ. Je ne connais pas la profondeur des champs.

**Le sénateur Mitchell :** Ce n'est pas quelques mètres sous le sol; il faut aller très loin avant de tourner?

**M. Pinks :** Il faudrait être à des kilomètres, à au moins 1,6 kilomètre de l'île, pour commencer. Le forage horizontal se pratique depuis longtemps et avec succès partout dans le monde.

**Le sénateur Mitchell :** À quelle profondeur le forage devient-il horizontal?

**M. Pinks :** Si c'est trop en surface, c'est effectivement un problème.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur le ministre, d'être venu. Tout cela était fort intéressant. Merci à vous, messieurs Pinks et Brownlow, nous vous sommes reconnaissants de vos exposés et d'avoir répondu à nos questions. Et sur ce, je lève la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Thursday, April 18, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-15, An Act to amend the Canada National Parks Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to the Canada Shipping Act, 2001, met this day at 8 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator Richard Neufeld** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators and members of the public with us in the room, and viewers all across the country who are watching on television.

I will now ask the senators around the table to introduce themselves. I will start with my deputy chair, Senator Grant Mitchell, from Alberta.

**Senator MacDonald:** Michael MacDonald from Nova Scotia.

**Senator Ringuette:** Pierrette Ringuette from New Brunswick.

**Senator Lang:** Daniel Lang, Yukon.

**Senator Massicotte:** Paul Massicotte, Montreal.

**Senator Wallace:** John Wallace, New Brunswick.

**Senator Unger:** Betty Unger, Edmonton, Alberta.

**Senator Seidman:** Judith Seidman, Montreal, Quebec.

**Senator Patterson:** Dennis Patterson, Nunavut.

**The Chair:** I will also introduce our clerk, Lynn Gordon, and our two library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Bill S-15, An Act to amend the Canada National Parks Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to the Canada Shipping Act, 2001, was tabled by the Leader of the Government in the Senate on February 12, 2013 and was referred to our committee on March 27, 2013. The proposed legislation will establish the Sable Island National Park Reserve of Canada.

This is our second meeting on Bill S-15. On Tuesday, we had the Canadian Parks and Wilderness Society, as well as the Government of Nova Scotia and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board.

OTTAWA, le jeudi 18 avril 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, se réunit aujourd'hui, à 8 heures, pour étudier le projet de loi.

**Le sénateur Richard Neufeld** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la Colombie-Britannique au Sénat et je suis président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux sénateurs et aux membres du public qui sont avec nous dans la pièce, ainsi qu'aux téléspectateurs de tout le pays qui nous regardent.

Je vais maintenant demander aux sénateurs présents de se présenter. Je vais commencer par mon vice-président, le sénateur Grant Mitchell, qui vient de l'Alberta.

**Le sénateur MacDonald :** Michael MacDonald, Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Ringuette :** Pierrette Ringuette, Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Lang :** Daniel Lang, Yukon.

**Le sénateur Massicotte :** Paul Massicotte, Montréal.

**Le sénateur Wallace :** John Wallace, Nouveau-Brunswick.

**La sénatrice Unger :** Betty Unger, Edmonton, Alberta.

**La sénatrice Seidman :** Judith Seidman, Montréal, Québec.

**Le sénateur Patterson :** Dennis Patterson, Nunavut.

**Le président :** Je vais également vous présenter notre greffière, Lynn Gordon, ainsi que nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, a été déposé par le leader du gouvernement au Sénat le 12 février 2013 et a été renvoyé à notre comité le 27 mars 2013. Ce projet de loi aura pour effet de créer la réserve à vocation de parc national de l'île de Sable du Canada.

C'est notre deuxième séance sur le projet de loi S-15. Mardi, nous avons reçu des représentants de la Société pour la nature et les parcs du Canada, du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.



Honourable senators, it is my distinct pleasure to welcome the Honourable Peter Kent, Minister of the Environment. Minister, we are always happy that you have the time to meet with us, and we enjoy our discussions. We welcome you and thank you for taking the time to be with us today.

I would also like to welcome from Parks Canada, Alan Latourelle, Chief Executive Officer; and Kevin McNamee, Director, Parks Establishment, Protected Areas Establishment and Conservation.

Before we start, I would like to remind all senators, and I will be keeping a close watch on it, that we are here to examine Bill S-15, and I would like to keep the questions and all the answers focused on the bill.

Mr. Minister, if you would, please.

**Hon. Peter Kent, P.C., M.P., Minister of the Environment:** Thank you, Mr. Chair, honourable senators, ladies and gentlemen. Good morning. It is always a pleasure to enjoy the hospitality of this committee.

I am pleased to attend today to speak to Bill S-15, the expansion and conservation of Canada's National Parks Act. As you know, the bill has two parts. The first deals with the establishment of Sable Island National Park Reserve of Canada, while the second amends subsection 4(1) and schedules 4 and 5 of the Canada National Parks Act.

First and foremost, the bill will ensure that an iconic and valued Canadian landscape, famed for its wild horses, shipwrecks and one of the largest dune systems in Eastern Canada, will be protected as a national park reserve for the benefit of Canadians now and far into the future.

In the June 2011 Speech from the Throne, the Government of Canada made a commitment to create new protected areas. Bill S-15 delivers on that commitment. The bill also fulfills the Government of Canada's 2011 agreement with the Province of Nova Scotia to establish a new national park reserve on Sable Island.

[*Translation*]

By bringing Sable Island under the Canada National Parks Act, we will be giving it the highest level of protection available to ensure that the unique character and special natural and cultural features of Sable Island are protected for present and future generations.

Honorables sénateurs, je suis particulièrement ravi d'accueillir parmi nous l'honorable Peter Kent, ministre de l'Environnement. Monsieur le ministre, nous sommes toujours contents que vous ayez le temps de nous rencontrer, et nous apprécions nos discussions avec vous. Nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous remercions de prendre le temps de venir nous voir aujourd'hui.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à Alan Latourelle, président-directeur général de Parcs Canada; ainsi qu'à Kevin McNamee, directeur, Établissement des parcs, Établissement et Conservation des aires protégées.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler à tous les sénateurs que nous sommes ici pour examiner le projet de loi S-15; je vais être très vigilant pour que les questions et les réponses portent toutes bel et bien sur le projet de loi.

Monsieur le ministre, la parole est à vous.

**L'honorable Peter Kent, C.P., député, ministre de l'Environnement :** Merci, monsieur le président, honorables sénateurs, mesdames et messieurs. Bonjour. C'est toujours avec joie que je profite de l'accueil chaleureux du comité.

Je suis heureux de vous rencontrer aujourd'hui pour vous parler du projet de loi S-15, la Loi sur le développement et la conservation des parcs nationaux du Canada. Comme vous le savez, cette loi comprend deux parties : la première traite de la création de la réserve de parc national du Canada de l'île de Sable, tandis que la seconde modifie le paragraphe 4(1) et les annexes 4 et 5 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

Tout d'abord, ce projet de loi assurera la protection de l'île de Sable, un paysage canadien riche et emblématique par ses chevaux sauvages, ses épaves et l'un des plus vastes réseaux de dunes de l'Est du Canada, en la désignant réserve de parc national pour le plus grand bien de la population canadienne d'aujourd'hui et de demain.

Dans le discours du Trône de juin 2011, le gouvernement du Canada s'est engagé à créer de nouvelles aires protégées. Le projet de loi S-15 permet d'honorer cet engagement. Le projet de loi concorde aussi avec l'entente conclue en 2011 entre le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse, au sujet de la création d'une nouvelle réserve de parc national sur l'île de Sable.

[*Français*]

Sous le régime de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, l'île de Sable jouira des mesures de protection les plus élevées afin que son caractère exceptionnel et ses attributs naturels et culturels soient préservés au profit des générations d'aujourd'hui et de demain.

*[English]*

Senators, Sable Island is a special place geographically, historically and ecologically. I grew up with a child's fascination of this fabled place, and that was not diminished when I was privileged to actually pay a visit to the island last summer.

It is one of the most isolated places in Canada, one of the most isolated islands in Canada, a 42-kilometre long sandbar on the edge of the Continental Shelf, about 290 kilometres southeast of Halifax. It is home to some 190 plant species; it is a sanctuary for some 350 species of migratory birds, and it is the nesting ground for virtually the world's entire population of the Ipswich sparrow. To most Canadians, Sable Island, of course, is famous for its herd of wild horses and infamous for being the "Graveyard of the Atlantic," where hundreds of ships have foundered over the centuries.

I mentioned earlier that Sable Island will be designated as a Canadian national park reserve. A national park reserve enjoys all the same protections as a national park and will be managed in the same way. This national park reserve designation respects assertions of First Nation rights pending the conclusion of negotiations between the Mi'kmaq, Canada and Nova Scotia under the "made in Nova Scotia" process.

Sable Island is located in one of the largest offshore hydrocarbon basins in North America and, as late as the 1970s, petroleum wells were drilled on the island. Offshore petroleum resources in the area are administered in accordance with the legislation passed by the governments of both Canada and Nova Scotia to implement the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord.

To create a national park reserve on Sable Island, the Governments of Canada and Nova Scotia agreed to amend these acts to prohibit drilling for petroleum on the island and out to one nautical mile from the island. This drilling ban was supported by the existing holders of significant discovery licenses, including Exxon Mobil, who agreed to amend their licenses to reflect this drilling ban.

Sable Island National Park Reserve has been created under unique circumstances. It is in the middle, as I have just said, of an active petroleum field where petroleum exploration and exploitation will continue under the terms of the offshore petroleum accord act. Bill S-15 provides legally enforceable protection of Sable Island, which to date has been done on a policy basis. As such, this bill is not establishing a precedent for the establishment of future national parks but, rather, carving out legal protection for this special piece of Canadian heritage.

*[Translation]*

This bill also amends the Canada Shipping Act, 2001, to remove reference to Sable Island and to effect the transfer of the island from the Canadian Coast Guard to Parks Canada. The

*[Traduction]*

Mesdames et messieurs les sénateurs, l'île de Sable est un endroit hors du commun, sur les plans géographique, historique et écologique. Pendant mon enfance, j'étais fasciné par ce lieu féérique, et mon émerveillement n'a pas faibli quand j'ai eu le privilège de me rendre sur l'île l'été dernier.

L'une des îles les plus isolées du Canada, elle consiste en une bande de sable de 42 kilomètres de long située à l'extrémité du plateau continental, à environ 290 kilomètres au sud-est d'Halifax. On y trouve quelque 190 espèces de plantes et 350 espèces d'oiseaux migrateurs. L'île est notamment le lieu de nidification de presque toute la population mondiale de bruants des prés. La plupart des Canadiens connaissent l'île de Sable en raison de son troupeau de chevaux sauvages et des centaines de navires qui y ont fait naufrage au fil des siècles, d'où son surnom de « cimetière de l'Atlantique ».

Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'île de Sable deviendra une réserve de parc national. Elle jouira donc de la même protection qu'un parc national et sera gérée de la même façon. Par ailleurs, cette désignation de réserve de parc national tiendra compte des revendications des Premières Nations jusqu'à la conclusion des négociations qui ont lieu entre les Mi'kmaq, le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse dans le cadre du Processus néo-écossais.

L'île de Sable est située dans l'un des plus importants bassins d'hydrocarbures extracôtiers en Amérique du Nord, et dès les années 1970, des puits de pétrole y ont été forés. Les ressources pétrolières extracôtiers de ce secteur sont régies par la législation fédérale et néo-écossaise mettant en œuvre l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers.

Dans le cadre de la création d'une réserve de parc national sur l'île de Sable, les deux gouvernements ont convenu de modifier cette loi de façon à interdire les forages pétroliers sur l'île et jusqu'à un mille nautique au large de ses côtes. Les propriétaires de concessions importantes ont appuyé cette décision, y compris la société Exxon Mobil, qui a accepté que ses permis d'exploitation soient modifiés en conséquence.

La création de la réserve de parc national de l'île de Sable se fait dans des circonstances particulières. En effet, l'île est située au milieu d'un gisement pétrolier en exploitation où les activités d'exploration et de forage se poursuivront conformément aux lois relatives à l'accord sur les hydrocarbures extracôtiers. Grâce au projet de loi S-15, la protection de l'île, qui reposait jusqu'ici sur des politiques gouvernementales, sera maintenant assurée par la loi. À ce titre, le projet de loi n'établit pas de précédent en matière de création de parcs nationaux, mais accorde plutôt une protection à cette précieuse parcelle de patrimoine canadien.

*[Français]*

Ce projet de loi modifie également la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada de façon à ce qu'elle ne mentionne plus l'île de Sable et afin de donner effet au transfert de

Sable Island Regulations will be revoked and, instead, the island will become subject to the regulatory regime under the Canada National Parks Act.

We would like to acknowledge the excellent work of the Coast Guard over its many years of administering Sable Island.

[English]

Every year some 50 to 250 people, depending on the year, depending on accessibility, very unpredictable weather and landing conditions, up to 250 people visit Sable Island. They include artists, filmmakers, photographers, journalists, researchers, naturalists and tourists. Parks Canada will work with partners to offer opportunities for Canadians to discover, to appreciate and to better understand this unique and iconic treasure while at the same time protecting Sable Island's dynamic dunes, wildlife, plants and cultural resources.

I would now like to turn to Part 2 of Bill S-15, which addresses various other amendments to the Canada National Parks Act unrelated to the establishment of Sable Island National Park Reserve.

First, the bill proposes amendments to section 4 of the Canada National Parks Act to fix the discrepancies between the English and French versions and to clarify that all federal acts apply to national parks.

[Translation]

The bill also makes minor amendments to the description of the commercial zones for the community of Field, British Columbia, located within Yoho National Park of Canada. These zoning modifications are minor, they are supported by the community, and they are well within the legislated commercial growth limit. The changes will help support services required by park visitors and the town's businesses and residents, and they are important to the economic viability of the community of Field.

[English]

Finally, section 15 of the bill proposes amendments that affect Marmot Basin Ski Area, which is located just 20 minutes from the town of Jasper within the boundaries of Jasper National Park of Canada. Mr. Chair, development of a ski area within a national park is controlled by the terms of leases and licenses of occupation, and by legislation. For example, the boundary for each ski area within a national park must be set out in Schedule 5 of the Canada National Parks Act. Ski areas are also controlled through ski area management guidelines that provide common direction to maintain ecological integrity and economically viable ski area operations within certain national parks. These guidelines are supplemented by site-specific guidelines to control development and the use at each ski area. The ski area operators work with Parks Canada to develop their site

l'administration de l'île de Sable de la garde côtière canadienne à Parcs Canada. Le règlement sur l'île de Sable sera abrogé et l'île sera assujettie au régime réglementaire de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

Je tiens à souligner l'excellent travail accompli par la garde côtière canadienne durant plusieurs années d'administration de l'île de Sable.

[Traduction]

Chaque année, de 50 à 250 personnes visitent l'île de Sable : des artistes, des cinéastes, des photographes, des journalistes, des chercheurs et des touristes. Les chiffres varient d'une année à l'autre, en fonction de l'accessibilité ainsi que des conditions météorologiques et d'atterrissage, qui sont très imprévisibles. Parcs Canada travaillera en collaboration avec des partenaires pour offrir aux Canadiens l'occasion de découvrir, d'apprécier et de comprendre ce trésor unique et emblématique, tout en protégeant les dunes, la faune, la flore et les ressources culturelles de l'île de Sable.

J'aimerais maintenant aborder la deuxième partie du projet de loi S-15, qui porte sur diverses autres modifications à la Loi sur les parcs nationaux du Canada sans lien avec la création de la réserve de parc national de l'île de Sable.

Tout d'abord, le projet de loi propose de modifier l'article 4 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada de manière à corriger la divergence entre les versions anglaise et française et à préciser que les parcs nationaux sont régis par toutes les lois fédérales.

[Français]

Le projet de loi apporte des modifications mineures à la description des zones commerciales pour la collectivité de Field dans le parc national Yoho du Canada en Colombie-Britannique. Ces modifications de zonage sont mineures. Elles bénéficient de l'appui de la collectivité et sont bien en deçà des limites de croissance commerciale prévues par la loi. Ces changements aideront à soutenir les services requis par les visiteurs du parc, les entreprises et les résidents de la ville, et ils sont importants pour la viabilité économique de la collectivité de Field.

[Traduction]

Enfin, l'article 15 du projet de loi propose des modifications qui touchent la station de ski Marmot Basin, située à seulement 20 minutes de la ville de Jasper dans les limites du parc national Jasper du Canada. Monsieur le président, l'aménagement d'une station de ski à l'intérieur d'un parc national est assujéti à la loi et aux modalités des baux et des permis d'occupation. Par exemple, les limites de toute station de ski se trouvant à l'intérieur d'un parc national doivent être décrites à l'annexe 5 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Les stations de ski sont également régies par les Lignes directrices pour la gestion des stations de ski, qui fournissent des directives communes pour favoriser le maintien de l'intégrité écologique et de l'exploitation de stations de ski économiquement viables dans les parcs nationaux. Ces lignes directrices sont complétées par des lignes directrices propres

guidelines, which set out the scope, nature and location of potential developments that may be considered for the ski area, and sets the conditions.

[Translation]

Marmot Basin ski hill needs to provide additional facilities and services in order to remain competitive. The operator has, therefore, proposed a modification of its leasehold boundary, a change that will result in a substantial environmental gain to the ecological integrity of Jasper National Park.

[English]

Marmot Basin Ski Area has offered to remove from its lease and return to the park 118 hectares of ecologically sensitive land in what is known as the Whistlers Creek Valley. The area is an important habitat for the woodland caribou, the southern mountain caribou, which is listed under the Species at Risk Act. The area also contains natural mineral licks that attract mountain goats, and it is habitat for sensitive species such as the grizzly bear, wolverine and lynx.

Mr. Chair, this is an ecologically important area of Jasper National Park. Removing the area from the leasehold prevents any future commercial development in this sensitive area. The boundary change must be included in Schedule 5 of the Canada National Parks Act, as outlined in the provisions of the bill before you.

In exchange for the 118 hectares in the Whistlers Creek Valley, the ski area would receive 60 hectares of comparatively less environmentally sensitive habitat to be used for new ski trails and beginner runs. The bill before us also provides the opportunity to address an oversight in the original survey, which omitted a two-hectare piece of land used for a ski hill infrastructure at the lower end of the ski area.

Mr. Chair, the bottom line is that the provisions for Jasper National Park in this bill will increase the declared wilderness area of the park by a net total of 56 hectares. However, most importantly, it adds 118 hectares of ecologically important land in exchange for land that is less ecologically sensitive. These changes were consulted on during the preparation of the Marmot Basin Site Guidelines and also for the Jasper National Park Management Plan. A regulatory process to change the boundaries currently outlined in the National Parks of Canada Wilderness Area Declaration Regulations will proceed on a parallel track to this bill.

Mr. Chair, this bill, I believe, brings positive benefits to the people of Canada. It establishes Canada's forty-third national park by protecting a unique and storied place off the shore of Nova Scotia. It enables changes to enhance the economic viability

à chaque station de ski, qui permettent de contrôler l'aménagement et l'utilisation du territoire de chacune. Les exploitants des stations de ski collaborent avec Parcs Canada afin d'élaborer les lignes directrices relatives à leur station, lesquelles définissent la portée, la nature et l'emplacement des projets d'aménagement envisagés pour la station de ski et précisent les conditions à respecter.

[Français]

La station de ski Marmot Basin doit offrir des installations et des services supplémentaires afin de demeurer compétitive. L'exploitant a donc proposé de modifier les limites de son domaine à bail, ce qui entraînera un gain substantiel pour l'intégrité écologique du parc national Jasper.

[Traduction]

La station de ski Marmot Basin a offert de retirer de son bail et de remettre au parc 118 hectares de terres écosensibles dans la vallée du ruisseau Whistlers. Cette zone est un habitat important du caribou des bois, dans les montagnes du Sud, qui est visé par la Loi sur les espèces en péril. Elle renferme aussi des minéraux à lécher naturels qui attirent la chèvre de montagne, et elle constitue un habitat pour des espèces sensibles comme le grizzli, le carcajou et le lynx.

Monsieur le président, il s'agit d'une zone écologique importante du parc national de Jasper. Le fait de la retirer du domaine à bail empêche tout développement commercial futur dans cette zone fragile. Comme le précisent les dispositions du projet de loi à l'étude, les nouvelles limites doivent être indiquées à l'annexe 5 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

En échange des 118 hectares dans la vallée du ruisseau Whistlers, la station de ski recevrait 60 hectares d'habitat relativement moins écosensible en vue de l'aménagement de nouvelles pistes de ski et de pentes pour débutants. Le projet de loi à l'étude permet aussi de corriger un oubli dans l'arpentage primitif, dans lequel a été omise une parcelle de deux hectares à l'extrémité inférieure de la station de ski sur laquelle se trouvent des installations.

En fin de compte, monsieur le président, les dispositions du projet de loi relatives au parc national Jasper permettront d'agrandir de 56 hectares la réserve intégrale désignée du parc. Surtout, elles ajoutent 118 hectares de terres d'importance écologique en échange de terres moins écosensibles. Ces changements ont fait l'objet de consultations dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices de la station de ski Marmot Basin et du plan directeur du parc national Jasper. Un processus réglementaire visant à modifier les limites définies dans le Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada sera mis en œuvre parallèlement au projet de loi.

Monsieur le président, ce projet de loi apporte des avantages aux Canadiens. Il crée le 43<sup>e</sup> parc national du Canada en protégeant un endroit unique et historique au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Il prévoit des changements qui amélioreront la

of the community of Field and in Jasper National Park it maintains Parks Canada's authority to achieve management objectives to protect sensitive ecosystems while at the same time creating greater certainty in land use.

This government is committed to ensuring that Canada's national parks offer visitors inspiring experiences and meaningful opportunities to connect with these parks while ensuring the protection of these special places for present and future generations.

**The Chair:** Thank you, Minister Kent. We will commence our questions beginning with the deputy chair, Senator Mitchell.

**Senator Mitchell:** Thank you, Mr. Minister. I know you addressed the dedication clause, but there is concern that when you change the clause from "this bill is subject to this Act of Parliament" to "any Act of Parliament" that "any Act of Parliament" could begin to encroach upon the protections under this bill. Could you clarify that? Do you foresee that or is that absolutely inhibited in some way?

**Mr. Kent:** No. There are a number of ways of looking at the impacts and consequences intended and unintended from any modifications of law, but I am assured that there will in fact be no unintended negative consequences from these changes.

**Senator Mitchell:** Could you tell us again why it is that the change was made? What is the relevance of that?

**Alan Latourelle, Chief Executive Officer, Parks Canada:** There are two reasons for the change. One is to correct the French and the English. That is the one part.

Also, the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations has identified some conflicts from their perspective, which we do not agree with, between the Canada National Parks Act and the Parks Canada Agency Act in terms of the minister's authority to set fees in national parks. That is what we are trying to fix, and that has been ongoing. It is been about a decade that we have had discussion with them on this issue.

We are trying to resolve those two issues through this change. That is the only purpose of the change.

**Senator Mitchell:** The good news is that this area will be protected, and that should result in even greater attraction of tourists and visitors and people who could enjoy it for various reasons, but it also puts pressure. You mentioned this process of people visiting being managed under your department. Will that require more resources? Have you a specific plan or some kind of an organized approach, and have you got some money for it?

**Mr. Kent:** Absolutely. As you know, Parks Canada assumed authority over Sable Island just in the past year, and we are taking a look at improvements and cleanup that needs to be made on the island. There are some old, decrepit structures on the island. There are old fuel tanks. There is some minor petroleum product contamination in different locations. There are infrastructure

viabilité économique de la collectivité de Field et, dans le parc national Jasper, il permet à Parcs Canada de continuer à travailler à l'atteinte de ses objectifs de gestion visant la protection des écosystèmes fragiles tout en assurant une plus grande certitude en matière d'utilisation des terres.

Ce gouvernement est déterminé à faire en sorte que les parcs nationaux du Canada offrent aux visiteurs des expériences stimulantes et des occasions exceptionnelles d'établir des liens privilégiés avec ces trésors naturels, tout en veillant à la protection de ceux-ci pour les générations actuelles et futures.

**Le président :** Merci, monsieur le ministre Kent. Nous allons commencer le premier tour par le sénateur Mitchell, vice-président du comité.

**Le sénateur Mitchell :** Merci, monsieur le ministre. Je sais que vous avez parlé de l'article sur l'affectation, mais certains craignent que remplacer « conformément à la présente loi » par l'expression « sous réserve des lois fédérales » porte atteinte aux protections du projet de loi. Pourriez-vous clarifier ce point? Croyez-vous que ce soit possible, ou plutôt qu'une mesure quelconque empêche cela d'arriver?

**M. Kent :** Non. Il y a bien des façons d'envisager les conséquences prévues ou non de toute modification législative, mais je suis convaincu que les modifications en question n'entraîneront aucun effet négatif non voulu.

**Le sénateur Mitchell :** Pourriez-vous nous répéter pourquoi la modification a été apportée? Quelle est son utilité?

**Alan Latourelle, président-directeur général, Parcs Canada :** La modification a deux raisons d'être. D'une part, elle vise à corriger une divergence entre les versions anglaise et française.

D'autre part, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation a souligné certaines incompatibilités, sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, entre la Loi sur les parcs nationaux du Canada et la Loi sur l'Agence Parcs Canada en ce qui concerne le pouvoir de tarification du ministre au sein des Parcs nationaux. Voilà le problème récurrent que nous essayons de régler. Nous en discutons avec le comité depuis une dizaine d'années.

Voilà les deux points que nous cherchons à régler à l'aide de cette modification. C'est le seul objectif.

**Le sénateur Mitchell :** La bonne nouvelle, c'est que la zone sera protégée, ce qui devrait attirer encore plus de touristes, de visiteurs et de personnes pour diverses raisons. En revanche, cela représente une pression supplémentaire. Vous avez dit que votre ministère gèrera la procédure de visites. Avez-vous besoin de ressources supplémentaires? Avez-vous un plan précis ou une démarche quelconque, ainsi que des ressources financières?

**M. Kent :** Bien sûr. Comme vous le savez, l'île de Sable appartient à Parcs Canada depuis cette année seulement, et nous sommes en train d'évaluer comment l'améliorer et la nettoyer. On y trouve de vieilles structures en décrépitude et de vieux réservoirs à carburant, et différents endroits sont contaminés légèrement au pétrole. Parcs Canada doit se pencher sur les questions

issues with regard to how we will work going forward as Parks Canada. There is an Environment Canada weather station, as you know, on the island. We are looking at ways.

Access to the island now is very difficult. Cruise ships can pull into the area when weather conditions allow. Zodiac boats can take small numbers of people onto the island, where they are escorted and supervised in their visit to the island. There is also air accessibility onto the sand strips on the coast, but again it depends. The weather is very unpredictable. Many times flights leave from Halifax and cannot land because low ceilings have moved in or storms have come across. Also, with the moisture content of the sand, if it is too low, the aircraft cannot land, and if it is too high or too wet, they cannot land. The weather station superintendent, eventually the Parks Canada superintendent, will have authority and must go out and inspect the proposed landing area on any given day and make sure it is safe.

Parks Canada, as you know, has a world-class record with visitor experience, but this is a park unlike no other in our inventory, so we are at a point now of considering a whole range of options to maintain an acceptable visitor experience while at the same time protecting the ecological integrity of the island.

**Senator Mitchell:** I appreciate the patience of the chair. There is a suggestion by the Mi'kmaq people of a concern with the consultation process, that they were not consulted until quite late in the process. Could you address that?

**Mr. Kent:** I understand that has been raised, but in fact the consultation process has been extensive and ongoing, and it will continue. The designation of Sable Island as a national park reserve does not put any deadlines or constrain all parties from continuing productive and satisfactory negotiations.

**Senator MacDonald:** Mr. Minister, it is great to have you here this morning. Sable Island, Nova Scotia, of course, is an important petroleum centre. You are being challenged with the opportunity to create a park reserve right in the middle of an active petroleum field. This committee has been told that there is up to about a dozen commercial discoveries within 20 kilometres of Sable Island. I am curious if you can explain to us how you got around the challenges of establishing a park reserve in a field such as this.

**Mr. Kent:** Thank you. Your assessment of the situation is accurate. Talks have been going on for some time, but the oil and gas sector, and particularly Exxon, have demonstrated, I believe it is fair to say, great corporate social responsibility in terms of their willingness to relinquish surface rights on Sable Island. As you know, there are nine capped wells, previous wells, still on the island, with very minor or very little impact on the island itself, the habitat or the wild horses. You can see as you fly in, and you can certainly see on the island, three major drilling platforms

d'infrastructure concernant la façon dont il procédera à l'avenir. Comme vous le savez, une station météorologique d'Environnement Canada se trouve sur l'île. Nous examinons donc les options.

Pour l'instant, l'île est très difficilement accessible. Les navires de croisière peuvent s'y arrêter lorsque les conditions météorologiques le permettent. Aussi, de petits groupes peuvent être emmenés en Zodiac sur l'île, où ils sont escortés et surveillés pendant leur visite. Des avions peuvent également atterrir sur les bandes de sable de la côte, mais tout dépend encore ici de la météo, qui est très imprévisible. Il arrive souvent que ceux qui décollent d'Halifax ne puissent pas y atterrir en raison de plafonds bas ou d'orages. Et compte tenu de la teneur en humidité du sable, l'avion ne peut atterrir ni si le taux d'humidité est trop faible ni s'il est trop élevé et que le sol est trop mouillé. Le surintendant de la station météorologique, qui relèvera un jour de Parcs Canada, aura le pouvoir à ce chapitre et devra inspecter l'aire d'atterrissage proposée chaque jour pour s'assurer qu'elle est sans danger.

Comme vous le savez, l'expérience de séjour à Parcs Canada a une excellente réputation à l'échelle internationale. Mais puisque ce parc ne ressemble à aucun autre à notre actif, nous sommes en train d'envisager un vaste éventail d'options afin d'offrir une expérience de séjour acceptable tout en préservant l'intégrité écologique de l'île.

**Le sénateur Mitchell :** Je remercie le président de sa patience. Il semblerait que le peuple mi'kmaq ait des réserves au sujet du processus consultatif parce qu'il n'aurait été mis à contribution que très tard. Qu'avez-vous à répondre à cette remarque?

**M. Kent :** Je sais que ce point a été soulevé, mais à vrai dire, nous menons de vastes consultations qui se poursuivent encore, d'ailleurs. La création de la réserve à vocation de parc national de l'île de Sable ne s'accompagne d'aucune échéance et n'empêche aucunement les parties intéressées de poursuivre des négociations productives et satisfaisantes.

**Le sénateur MacDonald :** Monsieur le ministre, nous sommes ravis de vous accueillir ce matin. L'île de Sable de la Nouvelle-Écosse est un point névralgique de l'industrie pétrolière, naturellement. Votre défi consiste à créer une réserve à vocation de parc national au beau milieu d'un champ de pétrole actif. Le comité a appris qu'une douzaine de découvertes exploitables se trouvent à moins de 20 kilomètres de l'île. Pourriez-vous nous expliquer comment vous avez surmonté les obstacles à la création d'une réserve à vocation de parc national dans une zone semblable?

**M. Kent :** Merci. Vous avez bien jaugé la situation. Les pourparlers sont en cours depuis un moment, mais il faut reconnaître que le secteur pétrolier et gazier, particulièrement Exxon, a fait preuve d'une excellente responsabilité sociale concernant la cession de droits de superficie à l'île de Sable. Neuf anciens puits obturés se trouvent encore sur l'île, comme vous le savez, mais leurs conséquences sont minimes sur le territoire, l'habitat et les chevaux sauvages. Trois plateformes de forage majeures à proximité sont visibles à partir de l'avion et de

nearby. However, the technology today, the practices and protocols of the offshore industry, again, regulated by the offshore petroleum board, provides for very stringent precautions. Any proposals to do horizontal drilling under the island, subsurface access, would be proposed and authorized only through the offshore petroleum board.

I could add one small point. There is a helicopter platform which would be used as a potential, should any misadventure occur on the offshore platforms.

**Senator MacDonald:** I was supposed to helicopter in about two years ago with Fisheries, and the weather turned and we could not land. I was disappointed. I was always hoping to go to Sable Island. I hope I get an opportunity to do so in the future.

I want to turn to Marmot Basin for a quick question. Concerns have been raised in previous meetings that the trade-off is one that is not necessarily environmentally or ecologically sound, even though, in the exchange of land, Parks Canada ends up with twice as much land. Can you respond to that?

**Mr. Kent:** As I said in my remarks, we think there is a significant net benefit because part of the 118 hectares that is being set aside is important wilderness habitat. We do have issues. I do have challenges under the Species at Risk Act with regard to the southern mountain caribou population, and this is a herd that is subject to consideration for greater protection. It is adjacent, abuts and extends the wilderness area beyond the park itself. The trade-off for the smaller area on the other side, which is again within the development area and development impact area of the existing park, is that the ecological values of that area are significantly less than the 118 hectares proposed to be transferred.

**Senator MacDonald:** In terms of the caribou, my understanding would be there would be an ongoing plan put together to deal with this issue.

**Mr. Kent:** Absolutely. That provides in the park as well as in the broader range of the southern mountain.

**Senator Seidman:** Thank you, minister, for the presentation. You talked in your presentation about the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord. I would like to get a better understanding about the relationship between Canada and Nova Scotia and who is responsible. There are two things to be responsible for here. There is the park, and there is the management of petroleum resources. If we could get an idea of how this accord works and the oversight of both those aspects, I would appreciate that.

**Mr. Kent:** The relationship, I think, in a single word, is excellent. The protocols of the board, the agreement for the establishment of the board, provided for oversight and reporting to both the governments of Nova Scotia and Canada. There was a reference, as you know, in the environment commissioner's report earlier this year with regard to increasing the capacity of the

l'île. Toutefois, la technologie actuelle, les pratiques et les protocoles de l'industrie côtière sont réglementés par l'office sur les hydrocarbures extracôtiers, qui exige une précaution extrême. Toute proposition de forage horizontal sous l'île ou d'accès souterrain doit nécessairement être autorisée par l'office.

J'aimerais ajouter une petite chose. L'hélicoptère qui s'y trouve pourrait être utilisé en cas d'événement fâcheux sur les plateformes de forage en mer.

**Le sénateur MacDonald :** Il y a deux ans environ, je devais me rendre sur l'île en hélicoptère en compagnie du Comité des pêches, mais le temps s'est gâté et nous n'avons pas pu atterrir. J'étais déçu. J'avais toujours voulu visiter l'île de Sable, et j'espère un jour avoir l'occasion de le faire.

J'aimerais poser une petite question au sujet de la station Marmot Basin. Au cours de séances passées, certains craignaient que le compromis ne soit pas nécessairement respectueux de l'environnement ou de l'équilibre écologique, même si Parcs Canada reçoit en échange une terre de superficie deux fois plus grande. Qu'en pensez-vous?

**M. Kent :** Comme je l'ai dit en exposé, nous croyons que le bénéfice net est considérable puisqu'une partie des 118 hectares préservés est constituée d'un habitat sauvage précieux. Il y a des problèmes. Nous sommes saisis d'une contestation aux termes de la Loi sur les espèces en péril au sujet de la population de caribous des montagnes du Sud, un troupeau qui pourrait nécessiter une protection accrue. La réserve naturelle est adjacente et contiguë au parc, et en augmente la superficie. La valeur écologique de la petite zone de l'autre côté que nous donnons en échange, qui se trouve dans le secteur développé et touché par le développement actuel, est bien moins importante que celle des 118 hectares faisant l'objet d'une proposition de transfert.

**Le sénateur MacDonald :** Pour ce qui est du caribou, je crois savoir qu'un plan permanent sera mis en place afin d'aborder le problème.

**M. Kent :** Tout à fait. Il ciblera le parc ainsi que l'ensemble des montagnes du Sud.

**La sénatrice Seidman :** Monsieur le ministre, je vous remercie de votre exposé. Vous avez parlé tout à l'heure de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers. J'aimerais mieux comprendre la relation entre le Canada et la Nouvelle-Écosse et savoir à qui incombera la responsabilité de deux éléments : le parc et la gestion des ressources pétrolières. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir nous expliquer le fonctionnement de l'accord et de la surveillance en ce qui concerne ces deux volets.

**M. Kent :** En un mot, je pense que la relation est excellente. Les protocoles de l'office, c'est-à-dire l'accord ayant donné lieu à sa création, exigent une surveillance et une reddition de comptes de la part des gouvernements tant de la Nouvelle-Écosse que du Canada. Comme vous le savez, le rapport du commissaire à l'environnement déposé plus tôt cette année recommandait

boards to greater improve their oversight and their abilities to properly provide for offshore exploration. As you know, the government has accepted that. Across several departments, we are engaged in looking at ways that can be improved. I think the record of offshore exploration and development is an excellent one, and we will continue our commitment to ensure that it operates with an environmentally sensitive but economically stimulating goal in the years ahead.

**Senator Seidman:** I will pursue one aspect of that. As I say, it is oversight and management of both the park and the petroleum development.

**Mr. Kent:** Yes.

**Senator Seidman:** As you say, it is unique circumstances as an active petroleum field.

In terms of oversight of the petroleum aspect of it, and petroleum development, who is responsible for the risk management and safety issues?

**Mr. Kent:** Are you speaking of the offshore drilling platform and the production work going on? That would be under the National Energy Board and the offshore petroleum board, would it not, Mr. McNamee?

**Kevin McNamee, Director, Parks Establishment, Protected Areas Establishment and Conservation, Parks Canada:** Yes, the Offshore Petroleum Accord signed in 1986, as well as the legislation that put it in place, have a substantial number of sections that deal with safety. It is the board.

With respect to the national park and as part of the amendments in front of you, we have agreed that industry would continue to have access to Sable Island in emergency situations. We would maintain the helicopter pad. If there were an emergency, they could use the island.

On top of that, ExxonMobil has a code of practice in place for their employees that directs them to only access Sable Island in emergency situations; they are to only put down on the island for safety, emergencies and things like that. However, it is the board that ultimately controls that.

**Senator Seidman:** Is that Nova Scotia board?

**Mr. McNamee:** The Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board.

**Senator Seidman:** There is oversight by Canada and Nova Scotia, then; is that correct?

**Mr. Kent:** It is a joint board, yes.

**Senator Patterson:** I want to commend the department. It is great to see how the Nova Scotia Offshore Petroleum Board, the Government of Nova Scotia, industry and other stakeholders have all worked together to achieve what I think is a balance among the various interests.

d'augmenter la taille des offices pour qu'ils puissent mieux surveiller et subvenir aux besoins concernant l'exploration du sous-sol de la mer. Vous savez probablement que le gouvernement a accepté cette recommandation. Plusieurs ministères ont entrepris de trouver des façons d'améliorer les choses. Je pense que les travaux de prospection et de mise en valeur au large des côtes ont une excellente feuille de route, et nous allons continuer de veiller à ce que les objectifs soient respectueux de l'environnement, mais viables sur le plan économique pour les années à venir.

**La sénatrice Seidman :** J'aimerais poursuivre sur un aspect. Je m'intéresse toujours à la surveillance et la gestion à la fois du parc et de l'exploitation pétrolière.

**M. Kent :** Bien.

**La sénatrice Seidman :** Comme vous le dites, il s'agit de circonstances particulières et d'un champ de pétrole actif.

Qui est responsable de la gestion du risque et des questions de sécurité concernant la surveillance du secteur pétrolier et des activités d'exploitation?

**M. Kent :** Parlez-vous de la plateforme de forage en mer et des travaux de production en cours? J'imagine qu'il s'agit de l'Office national de l'énergie et de l'office des hydrocarbures extracôtiers, n'est-ce pas monsieur McNamee?

**Kevin McNamee, directeur, Établissement des parcs, Établissement et conservation des aires protégées, Parcs Canada :** Oui. L'Accord sur les hydrocarbures extracôtiers signé en 1986 et sa loi de mise en œuvre comptent un nombre considérable d'articles sur la sécurité. C'est donc l'office qui s'en charge.

Pour ce qui est du parc national et des modifications à l'étude, nous avons convenu que l'industrie aurait encore accès à l'île de Sable en cas d'urgence. Nous garderons l'aire d'atterrissage d'hélicoptères, et les sociétés pourront venir sur l'île en situation d'urgence.

En plus, ExxonMobil a adopté un code de pratique qui autorise ses employés à aller sur l'île de Sable uniquement en cas d'urgence. Ils n'iront que pour assurer leur sécurité, pour les urgences ou ce genre de choses. C'est toutefois l'office qui en est responsable, en fin de compte.

**La sénatrice Seidman :** Celui de la Nouvelle-Écosse?

**M. McNamee :** L'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.

**La sénatrice Seidman :** La surveillance est donc assurée à la fois par le pays et la province, n'est-ce pas?

**M. Kent :** En effet; il s'agit d'un office conjoint.

**Le sénateur Patterson :** Je tiens à féliciter le ministère. Je suis ravi de constater que l'Office de la Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, l'industrie et d'autres intervenants se sont concertés pour trouver un équilibre entre divers intérêts.



I want to raise a somewhat sensitive issue. It is the first thing I asked about when I heard about the establishment of the park reserves. I had sat on the Senate's Fisheries Committee, which examined the issue of grey seal. As you might know, minister, Sable Island is the major breeding ground for grey seals in the Atlantic. Those animals, which can weigh a ton and a half and eat over a ton of fish per year, evidence suggests, have been implicated in the viability of our commercial fishery.

I just want to be assured that if your colleague, the Minister of Fisheries, acts on the recommendations of the Senate committee, which was that a controlled, carefully managed harvest or cull should occur, that this would be possible within Parks Canada guidelines and under your stewardship.

**Mr. Kent:** I am aware of the situation. It has been discussed in the past. No decisions have been taken in this case. The grey seal does represent an overpopulation, which is a significant threat to the recovering fishery off the East Coast.

However, that would be a cabinet consideration and decision. No proposals have been received by us.

**Senator Patterson:** I have been told in briefings by your department officials that Parks Canada guidelines would allow a controlled, carefully managed harvest to occur, should the relevant minister —

**Mr. Kent:** Species management is allowed in all of our national parks.

**Senator Patterson:** Thank you.

**Senator Massicotte:** Thank you for being with us this morning.

I want to touch again on the Mi'kmaq, given our sensitivity and collective sense of these people and to the process. We received some correspondence that you have seen, and they certainly acknowledge that they agree in principle with the establishment of the reserve. They seem to agree with all the objectives.

However, I think they were disappointed by not being consulted in the preparation of the legislation that is being proposed. Should they have been so consulted in preparation of legislation?

**Mr. Kent:** I have not been directly involved in those consultations, but consultations have taken place. I think Mr. Latourelle can best respond to the specifics.

**Mr. Latourelle:** Since the announcement to pursue the national park reserve concept, we have had conversations with the Mi'kmaq that have been productive. We are now negotiating with them a collaborative agreement in terms of the management of the park and funding they have requested for archaeological resource assessments, for example. We have on record a letter from them from 2010 supporting the concept of proceeding with a national park reserve for Sable Island.

Je tiens à soulever une question un peu délicate. C'est la première que j'ai posée après avoir entendu parler de la création de réserves à vocation de parc. J'avais fait partie du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, qui a examiné la question du phoque gris. Comme vous le savez sans doute, monsieur le ministre, l'île de Sable est la principale aire de reproduction de cet animal dans l'Atlantique. On a accusé ce phoque, dont la masse peut atteindre une tonne et demie et qui, d'après les études, dévore plus d'une tonne de poissons par année, de mettre en péril la viabilité de nos pêches commerciales.

Je tiens tout simplement à ce que vous m'assuriez que si votre collègue des Pêches donne suite aux recommandations du comité sénatorial pour un abattage sélectif et méthodique, ce serait possible dans le respect des lignes directrices de Parcs Canada et sous votre intendance.

**M. Kent :** Je suis au courant de la situation. Elle a fait l'objet de discussions dans le passé, qui n'ont débouché sur aucune décision. Effectivement, la surpopulation de phoques gris menace sérieusement le rétablissement des pêches au large de la côte Est.

Cependant, il faudrait soumettre la question à l'examen et à la décision du cabinet. Nous n'avons reçu aucune proposition.

**Le sénateur Patterson :** Pendant des séances d'information, des agents de votre ministère m'ont dit que les lignes directrices de Parcs Canada permettaient un abattage sélectif et méthodique, si le ministre compétent...

**M. Kent :** La gestion des espèces est autorisée dans tous nos parcs nationaux.

**Le sénateur Patterson :** Merci.

**Le sénateur Massicotte :** Je vous remercie d'être ici.

Revenons aux Mi'kmaq, vu notre sensibilité collective pour eux et pour le processus. Vous avez vu les lettres que nous avons reçues. Leurs auteurs reconnaissent certainement qu'ils sont d'accord, en principe, pour la création de la réserve. Ils semblent d'accord pour tous les objectifs.

Cependant, je pense qu'ils ont été déçus de ne pas avoir été consultés pour l'élaboration du projet de loi. Est-ce qu'on aurait dû les consulter?

**M. Kent :** Je n'ai pas directement participé à ces consultations, mais il y en a eu. Pour les détails, M. Latourelle pourra répondre mieux que moi.

**M. Latourelle :** Depuis l'annonce du processus devant aboutir à la création d'une réserve à vocation de parc national, nous avons eu des discussions fructueuses avec les Mi'kmaq. Nous négocions avec eux un accord de collaboration pour la gestion du parc et le financement qu'ils ont demandé pour l'évaluation des ressources archéologiques, par exemple. Nous conservons dans nos dossiers une lettre qu'ils nous ont adressée, en 2010, dans laquelle ils appuient l'idée d'une réserve à vocation de parc national dans l'île de Sable.

**Senator Massicotte:** I think they agree with the principle. However, I think they were disappointed they were not involved in the legislation. Maybe they were. Should they have been consulted to that level?

Second, they are also asking that the government fund their archaeological studies and so on. Is there a dispute there with the latter?

**Mr. Latourelle:** No, we agree with the studies. As we do elsewhere in our national parks or historic site systems, we work with Aboriginal communities and peoples. We fund research from their perspective in terms of traditional knowledge and history. We would do that in this case, also.

We are at the point where we are in discussions with them about the funding. I know we will fund it, but the issue is how much and what the plan is. We are working together on those.

**Senator Massicotte:** What is their disappointment? They seem to be saying they are not happy. What is the issue? Are they totally off the wagon? Why are they raising this, do you think?

**Mr. Latourelle:** I cannot speak for them. From our perspective, we want to work with them and continue the relationship with them. They were at the event when we announced the concept of the national parks. They were supportive. We want to continue working with them to complete the consultation process in terms of the collaborative management of the national park reserve and support them financial through our commitments in terms of the research that needs to be done from an archaeological perspective.

**Senator Massicotte:** Minister, could you have the knowledge of the correspondence you have received — to follow up to ensure in your own sense that our moral and constitutional obligations are met?

**Mr. Kent:** Absolutely.

I will add that the consultations that will now take place before we would be able to change the designation from a reserve to a full Canadian national park are the complementary measures and agreements that are intended under the commitment to consult. Therefore, all of the matters that Mr. Latourelle mentioned are yet to be resolved, and that is the purpose of the continuing consultation process.

**Senator Massicotte:** On that note, you use the word “reserve” for provincial expropriations, and in other legislation — it is provincial — there is a deadline of two years where if they want to maintain reserve, they have to extend it, and there is a time limit. Is that the case for national parks? This reserve is not a full-fledged national park.

**Le sénateur Massicotte :** Je pense que, en principe, ils sont d'accord. Cependant, je pense qu'ils sont déçus de ne pas avoir participé à l'élaboration du projet de loi. Peut-être l'ont-ils fait. Aurait-on dû les consulter à ce niveau?

Ensuite, ils demandent aussi que le gouvernement finance leurs études archéologiques et ainsi de suite. Est-ce un sujet de querelle?

**M. Latourelle :** Non, nous sommes d'accord pour les études. Comme nous le faisons dans nos autres parcs nationaux ou dans les lieux historiques nationaux, nous collaborons avec les communautés et les peuples autochtones. Nous finançons la recherche sur les savoirs traditionnels et leur histoire, selon leur point de vue. Dans le cas qui nous occupe, nous sommes disposés à le faire aussi.

Les discussions portent sur le financement. Je sais que nous financerons les travaux, mais il s'agit de déterminer combien nous accorderons et quel est le plan des travaux. Nous y travaillons ensemble.

**Le sénateur Massicotte :** Quelle est la cause de leur déception? Ils semblent se dire malheureux. Quel est le problème? Est-ce un retour à d'anciennes habitudes? Pourquoi soulèvent-ils cela, d'après vous?

**M. Latourelle :** Je ne peux pas parler pour eux. Nous tenons à collaborer avec eux et à ne pas couper les ponts. Ils ont assisté à l'annonce du projet de création de parcs nationaux. Ils étaient d'accord. Nous voulons parachever les consultations sur la gestion, en collaboration, de la réserve à vocation de parc et financer les études archéologiques à faire.

**Le sénateur Massicotte :** Monsieur le ministre, pourriez-vous prendre connaissance des lettres que vous avez reçues, pour vous assurer ensuite vous-même du respect de nos obligations morales et constitutionnelles?

**M. Kent :** Absolument.

J'ajouterai que les consultations à venir pour permettre de modifier la désignation de réserve pour celle de véritable parc national du Canada visent les mesures complémentaires et les ententes prévues en vertu du devoir de consulter. Les questions que M. Latourelle a mentionnées doivent donc être résolues, et c'est l'objectif des consultations qui se poursuivent.

**Le sénateur Massicotte :** Sur cette note, vous utilisez le mot « réserve » pour les expropriations provinciales et, dans une autre loi provinciale, on fixe une limite de deux années pour le maintien de la réserve sinon, il faut une prolongation, mais d'une durée limitée. Est-ce le cas pour les parcs nationaux? Cette réserve n'est pas un véritable parc national.

**Mr. Kent:** Last year we announced the creation of the Tlicho National Park Reserve, just north of Nahanni, abutting the Nahanni National Park Reserve of Canada. It is still a reserve because we still have pending land issues to be negotiated with First Nations. There is no limit. As you know, negotiations on land and treaty issues can, in some cases, be relatively short and in others cases relatively long.

**Senator Massicotte:** It could be 10 or 20 years, then?

**Mr. Kent:** There is no expiry.

**Senator Massicotte:** The only difference between a reserve as opposed to a real park is that it at least freezes people's rights without prejudicing their rights, yet it protects any future development or change in status; is that accurate?

**Mr. Kent:** Yes. The management of the park would be under the protocols that exist in national parks across the country, specific to the park but the general protocols.

**Senator Massicotte:** Just jumping to the Marmot ski situation in Jasper National Park, we talk a lot about the importance of the caribou and so on, but I think we are talking about 100 acres net addition to the park that the ski operator is giving up?

**Mr. Kent:** It is the adjacent. Do you have the map?

**Senator Massicotte:** I do not, but I have the acreage and the hectares.

**Mr. Kent:** We can show you the map. It is basically a long almost rectangular strip of land adjacent to the main developed ski area. However, 118 hectares is a significant area. It will add to the wilderness area of the region. It is on the right in the black outline. There is a net ecological benefit in setting that aside. The area that would be transferred is in the lower left side.

**Senator Massicotte:** When you talk about a national park, it is not a lot of land.

**Mr. Kent:** Every bit of protected land should be considered as important.

**Senator Wallace:** Thank you, minister.

Minister, earlier this week the Canadian Parks and Wilderness Society appeared before us, and one of their recommendations was that the bill should be amended to prohibit horizontal drilling under Sable Island, and as well prohibit what is referred to as low impact exploration activity. I am sure you are well aware of their comments. What is your position on that?

**Mr. Kent:** I think the Canadian Parks and Wilderness Society is an honourable organization. They are very ambitious, and their ambition to protect more space, both on land and in offshore maritime protected areas, is to be complimented. In this particular

**M. Kent :** L'année dernière, nous avons annoncé la création de la réserve tlicho de parc national, immédiatement au nord de Nahanni, qui jouxte la réserve du parc national du Canada Nahanni. C'est encore une réserve, parce qu'il reste des questions foncières à négocier avec les Premières Nations. Il n'y a pas de délais. Comme vous savez, les négociations sur les questions foncières et sur les traités peuvent être tantôt assez courtes, tantôt assez longues.

**Le sénateur Massicotte :** Elles pourraient alors s'étirer sur 10 ou même 20 ans?

**M. Kent :** Il n'y a pas de date limite.

**Le sénateur Massicotte :** La seule différence entre une réserve et un véritable parc, c'est que la réserve fixe les droits des gens sans les léser, tout en protégeant les terrains contre une éventuelle mise en valeur ou un changement d'état. Est-ce bien cela?

**M. Kent :** Oui. La gestion du parc serait assujettie aux protocoles en vigueur dans les parcs nationaux de partout au pays, les protocoles propres au parc, mais généraux.

**Le sénateur Massicotte :** En ce qui concerne la station de ski Marmot, dans le parc national Jasper, il est beaucoup question de l'importance du caribou et ainsi de suite, mais je pense que nous parlons de l'addition nette, au parc, d'environ 100 acres cédées par l'exploitant de la station?

**M. Kent :** C'est adjacent... Avez-vous la carte?

**Le sénateur Massicotte :** Non, mais j'ai la superficie.

**M. Kent :** Nous pouvons vous montrer la carte. C'est essentiellement une longue bande de terrain presque rectangulaire, contiguë à la principale partie de la station de ski mise en valeur. Cependant, 118 hectares constituent une superficie importante. Elle s'ajoutera à la zone restée à l'état sauvage dans la région. C'est à droite du contour en noir. Cette réserve apporte un net avantage écologique. La surface qui serait cédée se trouve en bas à gauche.

**Le sénateur Massicotte :** Pour un parc national, ce n'est pas si étendu.

**M. Kent :** Chaque parcelle protégée doit être considérée comme importante.

**Le sénateur Wallace :** Merci, monsieur le ministre.

Monsieur le ministre, plus tôt, cette semaine, la Société pour la nature et les parcs du Canada, qui a comparu devant nous, a notamment recommandé de modifier le projet de loi pour interdire le forage horizontal sous l'île de Sable et, aussi, l'exploration dite peu perturbatrice pour l'environnement. Je suis sûr que vous êtes bien au courant de ses observations. Quelle est votre position à ce sujet?

**M. Kent :** Je pense que la Société pour la nature et les parcs du Canada est honnête. Elle est très ambitieuse, et il faut la louer pour son ambition de protéger plus de superficies terrestres et marines. Dans ce cas particulier, avec tout le respect que je lui

case, I would respectfully disagree. Again, any proposal to do horizontal drilling under Sable Island would be subject to consideration and approval or not by the offshore petroleum board.

**Senator Wallace:** Is there any concern that horizontal drilling could present some risk to Sable Island?

**Mr. Kent:** No. No risks have been identified. Horizontal drilling is a very well established resource tool.

**Senator Wallace:** Minister, you mentioned that the bill would have the effect of providing protection to the island occurring in a legally enforceable right to enforce this protection as opposed to what has been treated on a policy basis to date. What is the distinction? How does that enhance protection of the island?

**Mr. Kent:** The standards that are applied by Parks Canada at all of our formal national parks and national historic sites go far beyond what normal good practices might be described as. The cooperation with regard to the science, with regard to the uses and with regard to visitor access would be defined. As I say, Parks Canada has only had the authority on the island for the past year, so Mr. Latourelle and Mr. McNamee and the superintendent are still in the process of identifying exactly what the priorities should be in the short term and longer term.

**Mr. Latourelle:** Again, based on the support of the industry in terms of prohibition of drilling on the island, that is a significant conservation achievement. Sable Island National Park Reserve will be subject to the National Parks Act and regulations in terms of enforcement. It is also a great opportunity for visitor experience. Again, it is a sensitive area, but we have experience in Haida Gwaii national park reserve and heritage site of managing sensitive ecosystems with cultural resources.

**Senator Wallace:** The bill would permit what is referred to as low impact activities. Should we have any concern about these low impact activities presenting any environmental risk to the island?

**Mr. Kent:** No. As Mr. Latourelle said, in Haida Gwaii and in any number of other national park situations, the ecological sensitivities and the integrity of the local environment is paramount, and access visitor experience is today still extremely limited. You are talking about a couple of hundred people maximum a year. We would hope to improve that visitor experience, but again it would be done with an eye to the sensitivity of the island.

**Senator Lang:** Thank you for coming, Mr. Minister.

I would like to draw our attention back to the question of the wild horses on Sable Island. I think most Canadians at one time or another have read about the horses on Sable Island and what they add to that particular area of our country.

dois, je ne suis pas d'accord. Encore une fois, toute proposition de forage horizontal sous l'île de Sable serait assujettie à une étude et à une autorisation de l'office des hydrocarbures extracôtières.

**Le sénateur Wallace :** Est-ce qu'on craint que le forage horizontal présente un risque pour l'île de Sable?

**M. Kent :** Non. Aucun risque n'a été reconnu. Le forage horizontal est un moyen très bien éprouvé pour l'exploitation des ressources.

**Le sénateur Wallace :** Monsieur le ministre, vous avez mentionné que le projet de loi aurait pour effet de protéger l'île en s'appuyant sur un droit exécutoire, plutôt que sur un principe, comme jusqu'ici. Quelle distinction faites-vous entre les deux? Comment protège-t-elle mieux l'île?

**M. Kent :** Les normes qu'applique Parcs Canada dans tous les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux officiels sont beaucoup plus que des pratiques exemplaires normales. On définirait la collaboration sur les aspects scientifiques, les usages et l'accès des visiteurs. L'île ne relève de Parcs Canada que depuis une année. MM. Latourelle et McNamee ainsi que le surintendant du parc n'ont pas terminé la définition exacte des priorités éventuelles à court et à long terme.

**M. Latourelle :** Encore une fois, l'appui de l'industrie à l'interdiction du forage dans l'île est une concession importante pour la conservation. La réserve à vocation de parc national de l'île de Sable sera assujettie à la Loi sur les parcs nationaux et aux règlements sous son régime. Ce sera un très bel endroit à visiter. Encore une fois, c'est une zone sensible, mais nous avons l'expérience, au lieu historique national et à la réserve de parc national haïda Gwaii Haanas, de la gestion des écosystèmes sensibles possédant aussi des ressources culturelles.

**Le sénateur Wallace :** Le projet de loi autoriserait ce que l'on appelle des activités peu perturbatrices. Devrions-nous craindre que ces activités présentent un risque pour l'environnement de l'île?

**M. Kent :** Non. Comme l'a dit M. Latourelle, dans le parc national haïda Gwaii Haanas et dans un certain nombre d'autres parcs nationaux, la vulnérabilité écologique et l'intégrité de l'environnement local passent avant toute autre chose, et, aujourd'hui, on limite énormément le nombre de visiteurs. À quelques centaines de personnes par année, au maximum. Nous espérons améliorer cet accès, mais, encore une fois, on tiendra absolument compte de la vulnérabilité de l'île.

**Le sénateur Lang :** Merci de vous être déplacé, monsieur le ministre.

J'aimerais attirer encore une fois votre attention sur la question des chevaux sauvages de l'île de Sable. Je pense que la plupart des Canadiens, à un moment donné, ont lu sur leur existence et sur le cachet qu'ils ajoutent à cette région particulière.

The first question I have is in respect to the amendments of the Canada Shipping Act and the removal of the Sable Island regulations to be replaced by the regulatory regime under the Canada National Parks Act. My understanding is that wild-ranging horses are generally a provincial jurisdiction, but in this case they have been under federal legislation under the Shipping Act because they do not come under the species act. With the changes there, is it clearly spelled out in the Canada National Parks Act that Parks Canada does have responsibility for these wild horses that are ranging in an area such as this?

**Mr. Kent:** The short answer is yes.

As you know, senator, there have been, at various times over the years under the previous authority on the island, proposals to remove the horses. There have been discussions of the specific origins of the horses, how they came to be on the island and how they have managed to survive in fairly hostile environmental conditions, but under Parks Canada, the species will be protected.

**Senator Lang:** Just going further into that question itself, following on Senator Patterson and the question of the management of the grey seals, looking at the situation on Sable Island and the sensitivity of the ecology of that particular small island, have there been discussions in respect to the management specifically of that herd and, looking ahead, looking at your responsibilities that you are taking on and how we are going to manage that herd so that we keep the numbers to such a limit that the island can afford to have them wild ranging?

**Mr. Kent:** The seals do not present an ecological threat to the island, but the subject, as I said previously, has been considered, and no decision has been taken. Species management is a part of a national park's authority and responsibility.

**Mr. McNamee:** We had a number of discussions with other federal departments as we looked at Sable Island as a national park. We had extensive discussions with the Department of Fisheries and Oceans. DFO currently, and for a long time, has had a seal research program on the island, and that program would continue. Part of the bill provides Parks Canada with the ability to maintain and renew leases and licences of occupation, and DFO does occupy the island. We would continue that arrangement and welcome that arrangement. In fact, our staff over the last couple of months have had some discussions with DFO. We are working on an MOU to maintain that relationship.

**Senator Lang:** I want to discuss further the question of the future of the free-range wild horses on the island. Perhaps you could clarify for the committee what discussions have been ongoing in respect of looking ahead to managing that herd so it can be sustained on the island looking forward.

**Mr. McNamee:** Those horses have been on the island we believe since the mid-1700s. In terms of wildlife, if wildlife has been in place for longer than 50 years, it is considered wild to that area, so these horses will continue to stay there.

Ma première question concerne les modifications de la Loi sur la marine marchande du Canada et l'abrogation des règlements qui s'appliquent à l'île et leur remplacement par les règlements sous le régime de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Si j'ai bien compris, les chevaux sauvages sont généralement du ressort de la province, mais, dans ce cas-ci, on appliquait les règlements sous le régime de la loi fédérale sur la marine marchande du Canada, parce que ces animaux ne relevaient pas de la loi sur les espèces. Avec ces changements, est-il clairement explicité dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada que ces chevaux sauvages relèvent de Parcs Canada?

**M. Kent :** La réponse, tout simplement, est oui.

Comme vous le savez, à diverses reprises pendant le régime antérieur auquel l'île était assujettie, on a proposé de déplacer les chevaux. On a discuté de leur origine précise, de leur arrivée sur l'île et de leur survie dans un environnement assez hostile, mais, sous la houlette de Parcs Canada, l'espèce sera protégée.

**Le sénateur Lang :** Toujours sur cette question et pour faire suite à la question du sénateur Patterson sur la gestion des phoques gris, compte tenu de la situation dans laquelle se trouve l'île et la vulnérabilité écologique de ce petit coin de terre, y a-t-il des discussions sur la gestion de ce troupeau, désormais, compte tenu de vos responsabilités nouvelles et des méthodes pour en maintenir les effectifs à un niveau qui permettra son maintien en liberté dans l'île?

**M. Kent :** Les phoques ne menacent pas l'écologie de l'île. La question, comme j'ai dit, a été examinée, mais on n'a pris aucune décision. La gestion des espèces fait partie des pouvoirs et des responsabilités dévolus au parc national.

**M. McNamee :** Nous avons eu un certain nombre de discussions avec d'autres ministères fédéraux, pour le projet de parc national dans l'île de Sable. Nous avons eu de longues discussions avec le ministère des Pêches et des Océans. Depuis longtemps, ce ministère conduit un programme de recherche sur les phoques dans l'île, qui se poursuivra. Des dispositions du projet de loi accordent à Parcs Canada le pouvoir de maintenir et de renouveler les baux et les permis d'occupation et, effectivement, le ministère des Pêches et des Océans occupe l'île. Nous maintiendrons cette entente et nous sommes bien disposés à la reconduire. En fait, notre personnel a eu, ces derniers mois, des discussions avec le personnel de ce ministère. Nous planchons sur un protocole d'entente pour maintenir ces relations.

**Le sénateur Lang :** Je tiens à creuser la question de l'avenir des chevaux sauvages de l'île. Peut-être que vous pouvez éclairer le comité sur la nature des discussions qui ont eu lieu sur la gestion à venir du troupeau, pour qu'il se maintienne dans l'île.

**M. McNamee :** Ces chevaux vivent dans l'île depuis, je crois, le milieu des années 1700. Une espèce animale installée depuis plus de 50 ans dans une région est considérée comme une espèce sauvage de cette région. Les chevaux demeureront donc dans l'île.

A number of universities have conducted research on the island looking at the history of the horses, their connection to the island, their connection to the ecology, the potential impact, and we would consider that kind of research. I believe the University of Saskatchewan is also a member of the current Sable Island Stakeholder Advisory Committee to the Coast Guard. They are involved. They would continue to be involved, and I would point to that section of the act again of leases and license of occupation, that they have a facility on Sable Island. We would continue that research because, as we do in many of our national parks, it is a collaborative approach.

**Mr. Kent:** The numbers rise and fall depending on weather conditions. The herd is free ranging. It is quite a fascinating story. Zoe Lucas has written a number of books. She is a Halifax-based researcher who spends a great deal of time every year on the island studying and monitoring and offering advice on the species and the condition of the herds.

[Translation]

**Senator Ringuette:** Yesterday, we were asked some questions that, I must admit, made me think. The soil on the island contains just a small amount of resources. I am wondering why the current legislation maintains the privilege of accessing those resources, given that the amount is so small and that the marine soil has a much larger quantity of resources.

Should we not accept the recommendations of the group that would like to have that privilege removed? And in 30, 40 or 50 years, if we absolutely must access those resources even though the amount is very small, the legislation would be reviewed, taking into account the full range of new conservation technology that we hope to one day have here in Canada. I find it very difficult to understand why we are not accepting the recommendation to remove that privilege. Certainly we want to make Sable Island a national park. I doubt that such privileges would be given in other parks in Canada. I admit that I do not see the logic in maintaining this privilege right now.

[English]

**Mr. Kent:** I think each park across the national parks system has its own unique identity and challenges and its own unique accessibility. Sable Island is unique. No other national park has the characteristics we find on Sable Island.

We will continue to work with the province. We will continue to work with the resource industry which surrounds the area. As I say, Parks Canada is just at the beginning of identifying how this park will be administered, unlike the others, what resources may be necessary to request in future budgets with regard to the

Un certain nombre d'universités ont effectué des études sur l'île, pour examiner l'historique de l'espèce, ses rapports avec l'île, son écologie, ses répercussions potentielles, et nous tiendrons compte de ces recherches. Je crois que l'Université de la Saskatchewan fait aussi partie du comité consultatif des intervenants dans l'île de Sable auprès de la Garde côtière. C'est un joueur qui continuera d'être présent. Je ferai remarquer que, relativement à l'article du projet de loi concernant les baux et permis d'occupation, elle a des installations dans l'île. Nous poursuivrons cette recherche parce que, comme nous faisons dans beaucoup de nos parcs nationaux, c'est une approche fondée sur la collaboration.

**M. Kent :** Les effectifs fluctuent en fonction des conditions météorologiques. C'est un troupeau sauvage. Son histoire est tout à fait fascinante. Zoe Lucas a écrit plusieurs livres sur le sujet. C'est une chercheuse établie à Halifax qui passe beaucoup de temps, chaque année, dans l'île, à étudier l'état des troupeaux et à offrir des conseils sur l'espèce.

[Français]

**La sénatrice Ringuette :** Hier, on nous a posé certaines questions qui, je l'avoue, m'ont fait réfléchir. Le sol de l'île ne contient qu'une petite quantité de ressources. Je me demande donc pourquoi la législation actuelle maintient le privilège d'accès à cette ressource, compte tenu du fait qu'elle est si mince et du fait que les sols marin offrent une quantité bien plus grande de ressources.

N'y aurait-il pas lieu d'accepter les recommandations du groupe qui aimerait faire retirer ce privilège? Et si dans 30, 40 ou 50 ans, bien que la ressource soit très petite, il devient absolument nécessaire de l'exploiter, il s'agira de revoir la législation, en tenant compte de toute la gamme de nouvelles technologies, sur le plan de la conservation, que l'on espère verra le jour d'ici là au Canada. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi on n'accepte pas la recommandation d'enlever ce privilège. On veut bien faire les choses pour que l'île de Sable devienne un parc national. Je doute que de tels privilèges soient accordés pour d'autres parcs au Canada. Je vous avoue que je ne vois aucune logique à ce que l'on maintienne ce privilège pour le moment.

[Traduction]

**M. Kent :** Je pense que chaque parc du réseau des parcs nationaux possède son identité propre, qu'il présente des difficultés particulières et qu'il lui correspond un mode d'accès particulier. L'île de Sable est dans une catégorie à part. Aucun autre parc national ne possède ses caractéristiques.

Nous continuerons de collaborer avec la province et avec les industries qui exploitent les ressources autour de l'île. Comme j'ai dit, Parcs Canada commence à peine à se faire une idée de l'administration à venir du parc, une administration qui lui sera propre, une idée des ressources qu'il faudra demander dans les

identity, to the development, to the maintenance of the park. It is an area of unique historic ecological value that our government believes should be added to our formal protected spaces.

[*Translation*]

**Senator Ringuette:** I am not challenging the validity or the need to see Sable Island made a national park. Rather, I would truly like to see the group's recommendation accepted and, for the time being, to have removed the privileges to allow experiments to harvest so few resources in these geographic locations. If memory serves me correctly, I do not believe there are any other national parks in Canada where resource harvesting would be approved, even if it involved oil.

[*English*]

**Mr. Kent:** Again, we have different circumstances park to park across the country, but with regard to the horizontal drilling, potential horizontal drilling at some future date, that would be subject to the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board's consideration and after consideration a decision. However, as you know, I think the oil and gas industry, and particularly Exxon, is to be commended. On their own initiative, they have not had to be cajoled or begged to give up their surface rights, and I believe they told the committee on Tuesday that if we were to withdraw this potential future provision for horizontal drilling it would be a deal breaker and we would lose the opportunity to protect Sable Island.

**The Chair:** I think we are reaching the end of our time with the minister. We appreciate your time and your staff's time to come and answer some of these questions. I just briefly have one question on the consultation issue.

You told us that a year ago Parks Canada assumed responsibility for Sable Island from the Coast Guard. How many meetings were held with First Nations? Consultation means different things to a whole host of different people; I understand that. How many meetings were actually held with the First Nations in regard to what is transpiring now and moving forward? If you could give me the number of meetings, I would appreciate it very much.

**Mr. Latourelle:** I do not have the exact number of meetings with me, but one message I would like to leave with you is that we are still working with the First Nations. We want to continue that collaboration. We want to work with them to develop the collaborative management agreement that we have agreed that we want to pursue collectively and to provide some funding, like we did for our national parks, to continue this process. We could provide the information to the committee, but I do not have it here today.

budgets à venir concernant l'identité du parc, sa mise en valeur et son maintien. C'est une aire d'une valeur écologique et historique particulière que notre gouvernement estime devoir ajouter à nos aires protégées officielles.

[*Français*]

**La sénatrice Ringuette :** Je ne mets pas en question la validité et la nécessité de voir l'île de Sable devenir un parc national. Toutefois, j'aimerais vraiment voir la recommandation du groupe accueillie et que l'on enlève, pour le moment, les privilèges de permettre des expériences visant l'exploitation de si peu de ressources en ces lieux géographiques. Si ma mémoire est bonne, je ne crois pas qu'il y ait d'autres parcs nationaux au Canada où l'on approuverait l'exploitation de ressources, même s'il s'agissait de pétrole.

[*Traduction*]

**M. Kent :** Encore une fois, les circonstances sont différentes de celles des parcs ailleurs au pays, mais, en ce qui concerne l'éventuel forage horizontal, quelque part dans l'avenir, la question devrait être soumise à l'examen puis à une décision de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers. Cependant, comme vous le savez, je pense que l'industrie du pétrole et du gaz, Exxon, notamment, doit être félicitée. De sa propre initiative, elle a renoncé à ses droits de surface. Nous n'avons pas eu à la supplier ni à la cajoler, et je crois que, mardi, elle a dit au comité que si on devait supprimer la disposition sur un éventuel forage horizontal, cela équivaldrait à une rupture de promesse et que nous perdriions la possibilité de protéger l'île de Sable.

**Le président :** Je pense que monsieur le ministre doit bientôt nous quitter. Nous vous remercions, vous et vos adjoints d'avoir bien voulu nous consacrer de votre temps et répondre à certaines de ces questions. J'en ai une, très courte, sur la question des consultations.

Vous nous avez dit que, il y a un an, Parcs Canada s'est chargé de la responsabilité de l'île de Sable, à la place de la Garde côtière. Combien de réunions ont eu lieu avec les Premières Nations? Le sens de consultation est galvaudé; je comprends. Combien de réunions, en fait, ont eu lieu avec les Premières Nations sur ce que nous savons actuellement et sur ce que l'avenir nous réserve? Je vous serais extrêmement reconnaissant que vous me donniez le nombre de réunions.

**M. Latourelle :** J'ignore le nombre exact, mais je vous quitte en vous promettant de continuer de collaborer avec les Premières Nations. Nous tenons à maintenir cette collaboration. Nous voulons collaborer avec elles pour élaborer un accord de gestion en collaboration que nous appliquerons ensemble et les financer comme nous avons fait pour nos parcs nationaux, pour poursuivre le processus. Nous pouvons communiquer ces renseignements au comité, mais je ne les possède pas encore.

**The Chair:** I appreciate that very much. I know you will move forward in that fashion. The actual number of meetings, actual discussions about what was taking place, would be very useful to us. If you could get that for us, please, we would appreciate it.

Thank you, minister, and the people with you. We will now have some other witnesses coming by video conference.

Welcome to the second half of our meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. We are continuing our examination of Bill S-15, the proposed legislation to establish the Sable Island National Park Reserve of Canada.

I am pleased to welcome, by video conference from Halifax, from the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs, Gerard Julian, Co-Chair and Chief of Paqtnkek First Nation; and, from the Mi'kmaq Rights Initiative, Twila Gaudet, Consultation Liaison Officer. Chief Julian and Ms. Gaudet, thank you for joining us today by video conference. I know you are busy, and I appreciate the time that you are spending with us.

We received your brief and speaking notes. Thank you very much. I would invite you to deliver your remarks, please.

**Gerard Julian, Co-Chair and Chief of Paqtnkek First Nation, Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs:** Thank you very much. Good morning. I will open my remarks in Mi'kmaq first, if you do not mind.

*(The witness spoke in his native language).*

I will go over in English what I said. I said: Good morning; my name is Chief Gerard Julian, from Paqtnkek Mi'kmaq Nation. Mr. Chair, members of the committee, fellow witnesses and guests, thank you for the opportunity to appear here today to discuss our concerns with Bill S-15.

I join you today as a representative of the Mi'kmaq of Nova Scotia, as Co-chair of the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs, as the portfolio lead on energy and as Chief of my own community, Paqtnkek.

We are frustrated that this is not the assembly's first appearance in front of one of your standing committees. Repeatedly, we have had to express our concerns and displeasure over the way in which your government has continued to conduct business with blatant disregard for the First Peoples of this land.

The Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs work, with delegated authority, to oversee any issues that are common to all of our communities, and today's issue is an example of that.

**Le président :** Je vous suis d'avance très reconnaissant. Je sais que vous le ferez. Le nombre de réunions, les discussions qui ont effectivement porté sur la situation, tout cela nous serait très utile. Si vous pouviez nous communiquer ces renseignements, nous vous en serions très reconnaissants.

Merci, monsieur le ministre et merci à vos adjoints. Nous allons maintenant accueillir d'autres témoins, par vidéoconférence.

Bienvenue à la deuxième moitié de la réunion du Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivrons notre étude du projet de loi S-15, qui établit la réserve à vocation de parc national de l'île de Sable du Canada.

Je suis heureux d'accueillir, par vidéoconférence, depuis Halifax, à l'Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, M. Gerard Julian, coprésident et chef de la Première Nation Paqtnkek, et Mme Twila Gaudet, agente de liaison, Consultations, pour l'Initiative des droits des Mi'kmaq. Chef Julian, Mme Gaudet, merci d'être avec nous. Je sais que vous êtes occupés et je vous suis reconnaissant du temps que vous nous accordez.

Nous avons reçu votre mémoire et vos notes d'allocation. Merci beaucoup. Je vous invite à nous faire part de vos observations, s'il vous plaît.

**Gerard Julian, coprésident et chef de la Première Nation Paqtnkek, Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse :** Merci beaucoup. Bonjour. Si vous permettez, je dirai quelques mots d'abord en mi'kmaq.

*(Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.)*

J'ai dit : « Bonjour; je suis le chef Gerard Julian, de la nation mi'kmaq paqtnkek ». Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, mesdames et messieurs les témoins et les invités, merci de l'occasion que vous m'offrez de comparaître pour discuter de nos craintes découlant du projet de loi S-15.

Je vous parle en ma qualité de représentant des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, de coprésident de l'Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, de chef de portefeuille en matière d'énergie et de chef de ma propre communauté, Paqtnkek.

Ce n'est pas la première comparution de l'assemblée devant l'un de vos comités permanents, et cela nous déçoit. À maintes reprises, nous avons dû exprimer nos motifs de préoccupation et notre mécontentement au sujet de l'indifférence flagrante et répétée de votre gouvernement pour les Premières Nations du pays.

L'Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, avec les pouvoirs qui lui ont été délégués, est saisie des problèmes communs à nos communautés, et la question d'aujourd'hui en est un exemple.



The concern that we bring to you today is not so much what is being presented to Parliament but the road — or the lack thereof — that brought us here.

As you are most likely aware, in February 2007, Canada, the Province of Nova Scotia and the Mi'kmaq entered into a framework agreement, known as the Made-in-Nova Scotia Process. This process, agreed to by your government, is the basis for consultation and negotiation, which are clearly still not being fulfilled.

Building on this agreement, we worked together to develop the terms of reference for the Mi'kmaq-Nova Scotia-Canada consultation process in 2010. The duty to consult and accommodate First Nations when the Crown's decisions may have an impact on Aboriginal and treaty rights has been recognized by the highest courts in Canada. We all know that means the Supreme Court of Canada.

Parks Canada themselves designate in their policies that they will take “into consideration Mi'kmaq asserted rights and title in Nova Scotia, which are being addressed through the Made-in-Nova Scotia Process,” yet we have not been consulted on the contents, wording, scope or import of Bill S-15.

On a government-to-government level, we have been working hard to overcome issues, yet situations like this end up setting us further back.

In 2008, the Canadian government advised all of its departments that consultation was most effective if initiated as early as possible before decisions are made.

Despite this, the province and Canada signed a memorandum of understanding to pursue designating Sable Island as a national park or national wildlife area, on January 25, 2010. Parks Canada did not approach the Mi'kmaq to consult on this until five months after the MOU was signed. Knowing the historical importance of Sable Island and its sensitive ecological nature, we wrote to Parks Canada committing to being involved in the designation process. We, of course, wanted to learn more about the chosen designation and were informed, in writing, that a national park reserve is employed wherever they are outstanding rights and title which have been accepted for negotiation.

In the course of formal on-the-record consultation pursuant to the terms of reference, the Mi'kmaq advised Canada and Nova Scotia that we were in support of the national park reserve decision. We were also sure to advise Parks Canada that we expected to work closely throughout the entire process of bringing the designation to Parliament, developing a management plan, implementation and ensuring the protection of rights and title.

Ce qui nous amène devant vous, ce n'est pas tant le projet présenté au Parlement que la marche à suivre ou, plutôt, son absence.

Comme vous le savez très probablement, le Canada, la Nouvelle-Écosse et les Mi'kmaq ont conclu, en février 2007, un accord-cadre, le processus « Made-in-Nova Scotia ». Ce processus, auquel votre gouvernement a donné son accord, constitue le fondement des consultations et des négociations qui, manifestement, n'ont pas encore eu lieu.

En 2010, à partir de cet accord, nous avons collaboré ensemble à l'élaboration du mandat du processus de consultation entre les Mi'kmaq, la Nouvelle-Écosse et le Canada. Le devoir de consulter et d'accommoder les Premières Nations, lorsque les décisions de la Couronne ont des conséquences chez les Autochtones et sur les droits issus des traités a été reconnu par les plus hauts tribunaux canadiens. Nous savons tous qu'il s'agit de la Cour suprême du Canada.

Parcs Canada lui-même affirme, dans ses politiques, qu'il tiendra compte des revendications de droits et d'un titre par les Mi'kmaq dans la province de la Nouvelle-Écosse, qui, dans le cadre du processus « Made-in-Nova Scotia » font l'objet d'un examen. Pourtant, nous n'avons pas été consultés sur la teneur, le libellé, la portée ou la signification du projet de loi S-15.

De gouvernement à gouvernement, nous avons travaillé dur à surmonter les problèmes. Pourtant, des situations comme celle-là constituent pour nous plutôt des reculs.

En 2008, le gouvernement canadien a fait savoir à ses ministères que la consultation était d'autant plus efficace qu'elle était entreprise le plus tôt possible avant la prise de décisions.

Malgré cela, la province et le Canada ont signé, le 25 janvier 2010, un protocole d'entente pour poursuivre la désignation de l'île de Sable comme parc national ou réserve nationale de faune. Ce n'est que cinq mois après que Parcs Canada s'est adressé aux Mi'kmaq pour les consulter à ce sujet. Connaissant l'importance historique de l'île et la fragilité de son écosystème, nous avons écrit à Parcs Canada pour offrir notre participation au processus de désignation. Bien sûr, nous voulions en savoir davantage sur la désignation choisie, et on nous a informés, par écrit, qu'une réserve à vocation de parc national était créée chaque fois que des droits et titres non réglés font l'objet d'une négociation.

Au cours des consultations officielles en vertu du mandat, les Mi'kmaq ont annoncé au Canada et à la Nouvelle-Écosse qu'ils étaient d'accord pour la désignation de réserve à vocation de parc national. Nous nous sommes également assurés de dire à Parcs Canada que nous nous attendions à travailler en étroite collaboration avec lui tout le long du processus, c'est-à-dire de la présentation de la désignation au Parlement à la protection des droits et du titre en passant par d'élaboration d'un plan de gestion et sa mise en œuvre.

We stressed that though we were supporting the designation, we still needed to ensure that Parks Canada maintained the primary objective of protecting the island.

Obviously, as we stand here today, discussions between the federal and provincial governments continued without the Mi'kmaq. Despite being in formal consultations with both Nova Scotia and Canada about Sable Island, neither level of government sought input on the substance of their decisions.

In March 2011, the Crown published the third revision of the Parks Canada handbook on Aboriginal consultation, which clearly stated that consultation is "good policy" and legally mandated — the province and the Federal Crown have a legal obligation here — developing or review legislation. Yet, the Mi'kmaq were never notified that this legislation had been drafted and would be presented to Parliament.

There is no question that the Crowns of Canada and Nova Scotia have failed to meet their duty to consult on this proposed bill. Our nation's desire and perspective is grounded in concepts that have been passed down from generation to generation, concepts of respect, integrity and environmental safeguards.

How can any government department make decisions on the lands and waters of our traditional territories without including the Mi'kmaq in these conversations?

When was Parks Canada intending to rejoin the consultation table on this project? Will it be like the MOU between Canada and Nova Scotia, where the Mi'kmaq were just an afterthought?

Canada and Nova Scotia need to involve the Mi'kmaq when decisions like these are being made. It is important that the Mi'kmaq be involved. The Prime Minister himself has to talk about nation-to-nation building and working together, yet you continue to exclude the Mi'kmaq in these discussions.

Given the work of the government and with a majority in both the Senate and House of Commons, it is a given that Bill S-15 will pass and come into force. It can only be assumed that Parks Canada personnel are already busy preparing for all the stages that will lead to a draft management plan. Yet, it is the expectation of the Mi'kmaq of Nova Scotia that we will be involved in providing input into the management plan, have not been invited to provide input and that we continue to be updated on the status of any work on the Sable Island National Park Reserve.

With the designation of a national park reserve, it is obvious that Aboriginal title to Sable Island has been recognized. There need to be reports on what, if any, archaeological work has been done on the island. We are concerned about past Mi'kmaq

Nous avons insisté sur le fait que même si nous appuyions la désignation, nous avions cependant toujours besoin de nous assurer que Parcs Canada maintenait l'objectif premier de protection de l'île.

Manifestement, jusqu'ici, les discussions entre le gouvernement fédéral et la province se sont poursuivies sans les Mi'kmaq. Même s'ils étaient en consultation officielle avec le Canada et la Nouvelle-Écosse au sujet de l'île de Sable, aucun niveau de gouvernement n'a cherché à les consulter pour étayer leurs décisions.

En mars 2011, la Couronne a publié la troisième révision du guide de Parcs Canada sur les consultations avec les Autochtones, dans lequel il était clairement dit que la consultation est la règle à suivre et qu'elle est exigée par la loi, ce qui signifie que la province et la Couronne fédérale y sont légalement obligées, quand il s'agit d'élaborer ou de réviser des lois. Pourtant, on n'a jamais averti les Mi'kmaq de la rédaction de ce projet de loi et de son éventuel dépôt au Parlement.

Une chose est sûre : le Canada et la Nouvelle-Écosse ont manqué à leur devoir de consulter sur le projet de loi. Les désirs et les opinions de notre nation s'appuient sur des notions transmises de génération en génération, des notions de respect, d'intégrité et de sauvegarde de l'environnement.

Comment un ministère peut-il prendre des décisions concernant les terres et les eaux des territoires traditionnels des Mi'kmaq, sans y faire participer les intéressés?

Quand Parcs Canada avait-il l'intention de se joindre aux négociations sur ce projet? Est-ce qu'on fera comme pour le Protocole d'entente entre le Canada et la Nouvelle-Écosse, quand ce n'est qu'après sa signature, seulement, qu'on a pensé aux Mi'kmaq?

Le Canada et la Nouvelle-Écosse doivent mettre les Mi'kmaq dans le coup, quand ils prennent ce genre de décisions. Il importe qu'ils le fassent. Malgré les appels du premier ministre lui-même à la collaboration entre les nations, vous continuez d'exclure les Mi'kmaq de ces discussions.

Étant donné le travail du gouvernement et la majorité dont il dispose au Sénat et à la Chambre des communes, il est sûr qu'on adoptera le projet de loi S-15 et qu'il entrera en vigueur. On peut seulement supposer que le personnel de Parcs Canada est déjà affairé à préparer toutes les étapes qui conduiront à une ébauche de plan de gestion. Pourtant, les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse s'attendent à participer à l'élaboration du plan de gestion, mais ils n'ont pas été invités à le faire, et ils s'attendent à continuer d'être mis au courant de l'avancement des travaux sur la réserve à vocation de parc national de l'île de Sable.

Avec cette désignation, il est manifeste que le titre des Autochtones à l'île de Sable a été reconnu. Il faut que des rapports soient rédigés sur les travaux archéologiques qui, le cas échéant, ont été effectués dans l'île. Nous voulons être fixés sur la

presence on the island. We should be a part of any ecological studies that need to be done and be involved in that archaeological study.

It is without question that Parks Canada should be funding the Mi'kmaq to begin to do this work. It is safe to say that because past visitation restrictions, no one has specifically looked at the Mi'kmaq connection to this island. It is now time. The Mi'kmaq of Nova Scotia have supported Parks Canada in their work in the past. We supported the prohibition of drilling for petroleum on Sable Island, or within one nautical mile. In fact, we questioned if one nautical mile was sufficient distance and recommended that it be increased.

We also have pushed for the prohibition of any petroleum work or activity in Sable Island National Park Reserve, as the effects of seismic testing are still inconclusive. In the best interests of the lands and water of traditional Mi'kma'ki, it is our recommendation the park should remain closed to these activities. The bill states that it is limited to surface activity. I think we should really consider just not doing any exploration there until we have these archaeological tracks in place and studies and then possibly look at amendments to that legislation further on down the road, if that is possible.

We have come to you today, on behalf of the Mi'kmaq of Nova Scotia, to have these major concerns heard. We hope you can recognize how strongly rooted our concerns are in the traditions, lives and culture of our people.

The realities of how this bill was brought to Parliament will not only impact this one decision, but also the foundation that we have attempted to build in our nation-to-nation agreements.

We recommend that the appropriate next steps be to re-engage with the Mi'kmaq nation of Nova Scotia in formal consultations and to involve the Mi'kmaq of Nova Scotia in Parks Canada's information gathering about the archeology, history and ecology of Sable Island.

We recommend that you engage the Mi'kmaq in the development of a management plan for the island and also that you insist that all departments engage in formal consultation with the Mi'kmaq of Nova Scotia, under the consultation terms of reference.

It seems that certain departments within not just the federal government but the provincial government, choose to participate or not to participate in the consultation terms of reference and we would like to at least begin the dialogue, under law which has been mandated by the Supreme Court, that consultation take place with the Mi'kmaq and rights and title issues are being affected.

présence de Mi'kmaq dans l'île par le passé. Nous devrions participer aux études écologiques qui doivent être réalisées et participer aussi à cette étude archéologique.

Il ne fait aucun doute que Parcs Canada devrait financer les Mi'kmaq pour entreprendre ce travail. On peut, sans crainte de se tromper, affirmer que, en raison des limites imposées aux visites par le passé, personne n'a expressément cherché à examiner les rapports entre les Mi'kmaq et cette île. Il est maintenant temps de le faire. Les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont appuyé les travaux de Parcs Canada jusqu'ici. Nous avons appuyé l'interdiction des forages de pétrole dans l'île de Sable ou à moins d'un mille marin de distance de son rivage. En fait, nous nous sommes demandé si cette distance était suffisante et nous avons recommandé de l'augmenter.

Nous avons aussi fait pression en faveur de l'interdiction de tout travail ou de toute activité relative au pétrole dans la réserve à vocation de parc national de l'île de Sable, puisqu'on ne peut pas encore formuler d'opinion sur les effets de la prospection sismique. Dans l'intérêt des terres et des eaux du pays traditionnel des Mi'kmaq, nous recommandons que ces activités restent interdites dans le parc. Le projet de loi les limite aux activités à la surface. Je pense que nous devrions vraiment envisager de ne faire aucune exploration en cet endroit tant que les études archéologiques n'auront pas été réalisées et que les traces archéologiques n'auront pas été trouvées. Ensuite, peut-être, nous pourrions envisager des modifications à la loi, plus tard.

Aujourd'hui, nous vous avons parlé des craintes des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse en leur nom. Nous espérons que vous pourrez constater la force avec laquelle elles sont enracinées dans les traditions, le vécu et la culture de notre peuple.

Le parcours du projet de loi jusqu'au Parlement n'aura pas seulement des répercussions sur cette décision, mais, aussi, sur les bases que nous avons tenté d'intégrer dans les ententes entre nos nations.

Nous recommandons de consacrer les prochaines étapes à la réinstauration de consultations officielles avec la nation mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et de la faire participer aux études de Parcs Canada sur l'archéologie, l'histoire et l'écologie de l'île de Sable.

Nous vous recommandons de mobiliser les Mi'kmaq dans l'élaboration d'un plan de gestion pour l'île et, aussi, que vous insistiez pour que tous les ministères entament une consultation officielle avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, en vertu du mandat sur les consultations.

Il semble que certains ministères, fédéraux comme provinciaux, aient choisi de participer ou non au mandat de consultation. Nous voudrions au moins entreprendre le dialogue, auquel, d'après la Cour suprême, on est obligé, et être consultés sur les droits et le titre concernés.

We hope you also recognize the importance of proper consultation. We ask that you recommend that in future, all federal government departments follow the process set out in the Mi'kmaq-Canada-Nova Scotia consultation terms of reference to ensure that never again are we blindsided by legislation to which we have had no input.

*We lalioq*, and thank you for your time.

**The Chair:** Thank you very much, chief. We will go to questions now.

**Senator Mitchell:** Thanks to both of you for being here. I appreciate it greatly.

First, chief, are you saying that you are not actually meeting with Parks Canada officials now on an ongoing basis?

**Twila Gaudet, Consultation Liaison Officer, Mi'kmaq Rights Initiative:** I can answer that. We are meeting with Parks Canada officials locally — yes, we are. We are engaged in consultation at this level here in Nova Scotia.

**Senator Mitchell:** Have you been able to meet with Minister Kent or any other minister who might be —

**Ms. Gaudet:** No.

**Senator Mitchell:** You have listed a number of issues. I would like to see if you could summarize those. Beyond the issue of consultation, please talk to the substantive issues that you can see in this bill or that are precipitated by this bill. One is the question of archaeological study and another one is the offshore limit, which you emphasized. The third one is the question of seismic and its impacts; you are arguing that has not been adequately studied. I guess the seismic is actually done on the island and not offshore.

Could you answer two questions? First, is it true that the problem is that the seismic has not been adequately studied? Are there more than just those three substantive issues, rather than process issues?

**Mr. Julian:** Yes. First, we need to do the archaeological study and see what is there on Sable Island and find out what the Mi'kmaq presence is there. We need to do that before we start disturbing anything else.

I do not know what the results of the seismic studies might have on the environment of Sable Island and the Sable Island ponies that are there. That is of concern to us, as is the environment, the birds and all of the ecological activity there on the island.

What was the third point?

**Senator Mitchell:** Seismic. No, it was offshore issues.

**Mr. Julian:** The offshore limits. I will ask Ms. Gaudet to address that issue.

Nous espérons que vous reconnaîtrez aussi l'importance de véritables consultations. Nous demandons que vous recommandiez que, désormais, tous les ministères fédéraux suivent le processus exposé dans le mandat de consultation entre les Mi'kmaq, le Canada et la Nouvelle-Écosse, pour que, jamais plus, nous ne soyons mis devant le fait accompli d'une loi sur laquelle on ne nous aura pas consultés.

*We lalioq*, et merci pour le temps que vous nous avez accordé.

**Le président :** Merci beaucoup, chef Julian. Passons maintenant aux questions.

**Le sénateur Mitchell :** Merci à vous deux d'être ici. Je vous en suis très reconnaissant.

Chef Julian, d'abord, êtes-vous en train de dire que vous ne rencontrez pas régulièrement les fonctionnaires de Parcs Canada?

**Twila Gaudet, agente de liaison, Consultations, Initiative des droits des Mi'kmaq :** Je peux répondre à cela. Nous rencontrons les fonctionnaires de Parcs Canada à l'échelon local, effectivement. Nous sommes engagés dans des consultations à ce niveau, ici, en Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur Mitchell :** Avez-vous pu rencontrer le ministre Kent ou un autre ministre qui pourrait...

**Mme Gaudet :** Non.

**Le sénateur Mitchell :** Vous avez énuméré un certain nombre de sujets de préoccupation. J'aimerais que vous puissiez les résumer. Outre la question des consultations, veuillez mentionner les problèmes de fond que vous percevez dans le projet de loi ou que le projet de loi a cristallisés. Il y a notamment la question des études archéologiques et celle des limites de la zone côtière, sur laquelle vous avez insisté. Il y a aussi la question des prospections sismiques et leurs répercussions, pas assez étudiées, dites-vous. Je pense que la prospection sismique, en fait, a lieu dans l'île et non au large.

Pourriez-vous répondre à ces deux questions? D'abord, est-il vrai que les prospections sismiques sont insuffisamment étudiées? S'agit-il de ces trois questions de fond plutôt que de problèmes de processus?

**M. Julian :** Oui. D'abord, nous devons réaliser l'étude archéologique, voir ce qui se trouve dans l'île et identifier les vestiges mi'kmaq. Nous devons le faire avant qu'on commence à perturber tout le reste.

J'ignore quels effets les prospections sismiques pourraient avoir sur l'environnement de l'île et les chevaux qui y vivent. Cela nous préoccupe, tout comme l'environnement, les oiseaux et toute l'activité écologique qui a lieu dans l'île.

Quel était le troisième point de votre énumération?

**Le sénateur Mitchell :** Les prospections sismiques. Non, les limites des eaux côtières.

**M. Julian :** Les limites de la zone côtière. À ce sujet, je vais demander l'intervention de Mme Gaudet.

**Ms. Gaudet:** I will first add to Chief Julian's comments about the archeology. It is a fact that Sable Island was a part of the Mi'kma'ki, traditional Mi'kmaq territory, and we know Sable Island is much smaller than what it was originally. I know that it was originally much closer to or part of the whole of Nova Scotia. That archaeological component is certainly critical in substantiating the claim to the offshore.

We need more archaeological investigation, as well as traditional use studies, in that area.

**Senator Massicotte:** Thank you for being with us this morning. I just want to ensure we on the committee understand your disappointments with the government, because I understand you are consulting Parks Canada, yet you are disappointed with the lack of consultation.

Could you be more specific? You talk about your disappointment regarding lack of consultation with the proposed legislation. What is it in particular that you are disappointed with?

**Ms. Gaudet:** Yes. We have elaborated on the specific components within the act that we are concerned with, such as increased visitor experience; the seismic testing; and further archaeological, traditional and historical studies that need to be done on the island.

However, the real issue here is the lack of consultation on the actual bill itself — the drafting of it and the proposed amendments to it. There are proposed amendments to three pieces of legislation that we were not aware of. We were not involved in that drafting process and were not consulted on those proposed legislative amendments.

**Senator Massicotte:** The minister was with us an hour ago for approximately an hour. You did not get a chance to hear that witness, did you?

**Ms. Gaudet:** No, senator, we did not.

**Senator Massicotte:** We had received your comments and your correspondence before meeting with the minister. The issue was raised with the minister and with the government representatives. They argue pretty vehemently that they did consult with you many times. It is not clear whether they felt an obligation to consult on the legislation, per se, but they tell us that, with the nature of the process being a reserve, they certainly acknowledged that the discussion has not been complete and that you will be consulted extensively before the legislation and the process is complete. They acknowledge that there must be more geological testing. I think they want to discuss with you the extent of that testing and the costs.

Maybe you could review the comments that were made and come back to us if you are still not satisfied, and do so as soon as possible, if you do not mind.

**Mme Gaudet :** Je vais ajouter des précisions aux observations du chef Julian sur l'archéologie. C'est un fait que l'île de Sable faisait partie du pays traditionnel des Mi'kmaq et nous savons qu'elle est aujourd'hui beaucoup petite qu'elle l'était à l'origine. Je sais que, au début, elle était beaucoup plus proche de la Nouvelle-Écosse. Cette donnée archéologique est certainement d'une importance capitale pour étayer les revendications de la zone hauturière.

Nous avons besoin de plus d'études archéologiques de même que d'études de l'utilisation traditionnelle de cette région.

**Le sénateur Massicotte :** Merci d'être avec nous. Je tiens seulement à vous assurer que nous, les membres du comité, nous comprenons votre déception à l'égard du gouvernement, parce que, si j'ai bien compris, vous consultez Parcs Canada, mais que, pourtant, vous êtes déçus du manque de consultation.

Pourriez-vous être plus précis? Vous parlez de votre déception concernant l'absence de consultations au sujet du projet de loi. Qu'est-ce qui, en particulier, vous déçoit?

**Mme Gaudet :** Oui. Nous avons bien décrit les éléments précis qui, dans le projet de loi, nous inquiètent, par exemple, l'accroissement du nombre de visiteurs; la prospection sismique; la nécessité de réaliser, dans l'île, d'autres études archéologiques, historiques et traditionnelles.

Toutefois, le vrai problème est l'absence de consultation sur le projet de loi lui-même, sa rédaction et les amendements proposés. On ne nous a pas informés des amendements proposés à trois projets de loi. Nous n'avons pas participé à la rédaction et nous n'avons pas été consultés sur les amendements proposés.

**Le sénateur Massicotte :** Il y a une heure, le ministre a comparu devant nous pendant à peu près une heure. Avez-vous pu entendre son témoignage?

**Mme Gaudet :** Non, nous n'avons pas pu.

**Le sénateur Massicotte :** Nous avons reçu vos observations et vos lettres avant de rencontrer le ministre. Nous avons posé la question au ministre et à ses adjoints. Ils affirment, haut et fort, qu'ils vous ont consultés de nombreuses fois. Il n'est pas clair s'ils ont senti l'obligation de vous consulter sur le projet de loi en soi, mais ils nous disent que, vu que le processus concerne la création d'une réserve, ils ont certainement reconnu que les discussions n'étaient pas terminées et que vous serez consultés tant que le projet de loi et le processus ne seront pas parachevés. Ils reconnaissent qu'il doit y avoir d'autres études géologiques. Je pense qu'ils veulent discuter avec vous de l'ampleur des prospections et de leurs coûts.

Peut-être pourriez-vous revoir les observations qui ont été formulées, puis communiquer avec nous si vous n'êtes toujours pas satisfaits et le faire le plus tôt possible, si cela ne vous fait rien.

**Mr. Julian:** I think our biggest concern is early engagement in these discussions with the federal government. They tend to want to consult after they have made decisions and after the bill has begun to be drafted. It is like things stand now; it is as an afterthought.

When things are in the beginning process, that is when consultation should begin, so we could we can get fully involved and not have to come in after the bill has been drafted and so forth. We would like early consultation. That is what we are talking about. It is law; it is what the law says.

**Ms. Gaudet:** I will add to the chief's comments. It is certainly our expectation to be fully involved in consultation for the full process and regarding future collaborative management of the island.

However, as the chief stated before, the real issue is that we were not consulted on the proposed amendments. I can assure the committee that we were not consulted on the proposed amendments that are in this bill.

**Senator Massicotte:** Again, I repeat: Maybe take a look at the comments that were made and come back to us in writing with your conclusions as soon as you can. You can appreciate it is difficult when you do legislation; you must get the approval of many people. Consultation does not mean you must agree with everything, but they must sincerely hear and try to respond to your objections. It is obviously a difficult process, but if you can come back to us with further information, we would much appreciate it.

[The witnesses confer among themselves.]

**Mr. Julian:** The other thing I am discussing with Ms. Gaudet is in regards to the —

**Ms. Gaudet:** The UN declaration.

**Mr. Julian:** — the UN declaration of clear and informed consent. The government is doing this as an afterthought. If you are to have clear and informed consent with regard to developing legislation and having Mi'kmaq involvement, nation-to-nation, as the Prime Minister said, those discussions have to begin early on, not after. I understand we do not have to agree, but we would like some input into this legislation in regard to Aboriginal Mi'kmaq title. That is our concern.

We were unable to pick up the audio of the minister because we were waiting to present before the committee. We will certainly go back and respond to you in writing on that issue.

**Senator Patterson:** Thank you, chief, for the presentation.

My experience is in the North, where Inuit negotiate with Parks Canada when national parks and park reserves are created. My experience there is that the park reserve is only the beginning

**M. Julian :** Je pense que notre principal souci est de participer dès le début aux discussions avec le gouvernement fédéral. On a plutôt tendance à consulter après avoir pris les décisions et après avoir commencé à rédiger le projet de loi. C'est comme si c'était un détail de dernière minute.

La consultation devrait commencer au début du processus pour que nous puissions y participer pleinement et ne pas être obligés d'intervenir une fois le projet de loi rédigé. Nous voudrions que la consultation se fasse au début. Voilà ce que nous souhaitons. C'est ce que stipule la loi.

**Mme Gaudet :** Je dirais même plus : nous nous attendons certainement à participer pleinement à la consultation concernant l'ensemble du processus et la gestion future de l'île, qui se fera en collaboration.

Cependant, comme le chef l'a souligné précédemment, le véritable problème vient du fait que nous n'avons pas été consultés sur les amendements proposés. Je peux vous assurer que nous n'avons pas été consultés sur les amendements qu'on propose d'apporter au présent projet de loi.

**Le sénateur Massicotte :** Je le répète une fois de plus : peut-être devriez-vous jeter un coup d'œil aux commentaires qui ont été formulés et nous faire part de vos conclusions par écrit le plus tôt possible. Vous comprendrez que la préparation d'une mesure législative soit difficile; il faut obtenir l'approbation de bien des gens. Une consultation ne signifie pas qu'il faille tout approuver, mais il faut sincèrement qu'on vous écoute et qu'on tente de répondre à vos objections. C'est, de toute évidence, un processus difficile, mais si vous pouvez nous communiquer d'autres informations, nous vous en saurions gré.

[Les témoins discutent entre eux.]

**M. Julian :** L'autre chose dont je discute avec Mme Gaudet concerne la...

**Mme Gaudet :** La déclaration des Nations Unies.

**M. Julian :** ... la déclaration des Nations Unies sur le consentement libre et éclairé. Le gouvernement agit après coup. Si vous devez obtenir le consentement libre et éclairé sur l'élaboration d'un projet de loi et faire participer les Mi'kmaq à une relation de nation à nation, comme l'a indiqué le premier ministre, les échanges doivent commencer dès le début, pas après coup. Je comprends que nous n'avons pas à être d'accord, mais nous aimerions avoir notre mot à dire sur ce projet de loi au sujet du titre autochtone des Mi'kmaq.

Nous n'avons pu entendre les propos du ministre parce que nous attendions de prendre la parole devant le comité. Nous allons certainement donner suite à l'affaire et vous répondre par écrit à ce sujet.

**Le sénateur Patterson :** Je vous remercie, chef, de cet exposé.

Mon expérience concerne le Nord, où les Inuits négocient avec Parcs Canada quand on crée des parcs nationaux et des réserves aux fins de création d'un parc. D'après ce que j'ai constaté, les

of an extensive process with the Inuit, where they are full participants and the benefits they will achieve from the park are worked out.

Just looking at the situation with Sable Island and comparing it, I understand that there is a “made in Nova Scotia” process that involves the Mi’kmaq, Nova Scotia and Canada. It specifically addresses the Aboriginal treaty rights and self-government rights of the Mi’kmaq. I understand there is a framework agreement that was signed back in 2007, following an umbrella agreement, and that you do have a full participation in that process.

I also understand that there is a plan for a contribution agreement, which is still underway and which would allow the Mi’kmaq to participate in the development of the park, including, I understand, issues like the inventory of archaeological resources and other issues of concern to the Mi’kmaq.

What I wish to ask you, with that background, is whether or not you would agree that you do have a vehicle for getting involved in the details. The legislation sets out a reserve and a framework, but you will have, through the Made-in-Nova Scotia Process and through your specific agreements with Parks Canada, including a contribution agreement, have the chance to fully participate going forward. Is that a fair description of what lies ahead?

**Mr. Julian:** Yes, it is a fair statement. It is nice to have a vehicle to do that, but I think we need some riders in that vehicle along with us to allow participation a little bit earlier on in discussions.

**Senator Patterson:** Okay, I hear what you are saying, particularly that the detailed consultation on the wording of the bill itself did not occur, but I wonder if you would agree that your rights to be defined in this process are not prejudiced by anything in this bill.

**Ms. Gaudet:** I am willing to agree to that.

**Mr. Julian:** I just do not know, though.

I will pass that over to Ms. Gaudet. She has more of a legal background, and that is more of a legal question. We are not, right now, ready to agree to that statement.

**Senator Patterson:** Thank you, Mr. Chair. I did not want to get technical here. I will say that, representing an area where the rights of the Inuit are respected by Canada and should be respected by Canada in the establishment of parks, I, in my review of this bill, want to ensure that there is nothing in the bill that prejudices your Aboriginal rights. We will, I am sure, look at that issue as we examine the bill in detail.

I will not pin you down on that. I will say that I agree that it is an important issue, and we will study it. Thank you.

réserves aux fins de créations d’un parc ne constituent que le début d’un long processus avec les Inuits, auquel ces derniers participent pleinement afin de déterminer les avantages qu’ils tireront de l’initiative.

Simplement en examinant la situation à l’île de Sable et en la comparant, je comprends qu’un processus néo-écossais fait intervenir les Mi’kmaq, la Nouvelle-Écosse et le Canada. On y traite expressément des droits issus de traités et des droits à l’autonomie gouvernementale des Mi’kmaq. Je crois comprendre qu’un accord-cadre a été signé en 2007, à la suite d’un accord général, et que vous participez pleinement au processus.

Il me semble également qu’on entend conclure un accord de contribution; ce processus, qui toujours en cours, devrait permettre aux Mi’kmaq de participer au développement du parc, une démarche qui, à ce que je comprends, devrait comprendre l’inventaire des ressources archéologiques et d’autres questions que les Mi’kmaq ont à cœur.

Cela dit, j’aimerais savoir si vous conviendriez ou non que vous disposez d’un mécanisme pour avoir votre mot à dire sur les détails. Le projet de loi prévoit une réserve et un cadre, mais dans le cadre du processus néo-écossais et des ententes précises conclues avec Parcs Canada, dont une entente de contribution, vous avez l’occasion de participer pleinement au processus dans l’avenir. Est-ce une bonne description de la manière dont les choses se passeront dans l’avenir?

**M. Julian :** Oui, c’est une description juste. Nous sommes heureux de disposer d’un tel mécanisme, mais je crois que nous avons besoin d’alliés qui nous permettraient de participer un peu plus tôt aux échanges.

**Le sénateur Patterson :** D’accord, je prends acte de ce que vous dites, particulièrement sur l’absence de consultation détaillée sur le libellé du projet de loi. Conviendriez-vous toutefois que rien dans ce projet de loi ne porte atteinte à vos droits d’être définis dans ce processus?

**Mme Gaudet :** Je veux bien en convenir.

**M. Julian :** Je n’en suis pas certain, cependant.

Je laisserai à Mme Gaudet le soin de répondre. Elle s’y connaît mieux en droit et la question est plutôt juridique. Pour l’instant, nous ne sommes pas prêts à approuver cet énoncé.

**Le sénateur Patterson :** Merci, monsieur le président. Je ne voulais pas entrer dans le domaine technique ici. À titre de représentant d’une région où les droits des Inuits concernant l’établissement de parcs sont et devraient être respectés par le Canada, je tiens, dans le cadre de l’examen du projet de loi, à m’assurer que ce dernier ne contient rien qui porte atteinte aux droits des Autochtones. Je suis certain que nous nous pencherons sur cette question quand nous l’examinerons en détail.

Je n’insisterai pas sur ce point. Je dirai que je conviens que la question est importante et que nous l’étudierons. Merci.

**Mr. Julian:** Thank you, sir. We certainly want to support any protection of lands in areas such as Sable Island. Our biggest concern is the lack of consultation process and trying to get some assurance from government that we will work from nation to nation and that consultation will take place in a timely manner and as early as possible. Then, we would not be confronted with these types of issues.

**Senator Patterson:** I understand.

**Senator Wallace:** Chief, I am interested in the connection of the Mi'kmaq to Sable Island. Not being too familiar with the area, I was a little surprised to hear that. I guess you described it as part of Mi'kmaq territory. Has it been accepted by the Nova Scotia government or the federal government that Sable Island is part of Mi'kmaq territory?

**Mr. Julian:** Whether it is accepted by the federal or provincial government, we assert our rights to that. It is an assertion by the Mi'kmaq, whether or not the federal or provincial government accepts it; it is an assertion of rights. As Ms. Gaudet said, the Mi'kmaq have been here for a very long time, time immemorial. If Sable Island was a much larger island, I am sure that the Mi'kmaq had some presence on that island. Even if it was not, at the size it is today and with the size of the canoes they had back in history, I am sure they would have travelled to that island at some point in time.

**Senator Wallace:** Certainly. I just wanted to clarify that I understand that that is your claim. I fully appreciate that you are entitled to make that claim. I just wanted to clarify whether or not that had been accepted by the governments.

Having said that, have you, Chief, or others representing the Mi'kmaq people, presented the basis of your claim that Sable Island is part of Mi'kmaq territory? Has it been laid out before them? My second question would be: What is the connection? I would be interested to hear that. What is the actual, traditional connection?

**Ms. Gaudet:** More work needs to be done in that area.

**Mr. Julian:** Yes, more work needs to be done in that area, and that is why we were talking about the need for the archaeological studies to see what is actually there. We continue to work with the government. We claim Nova Scotia as part of Mi'kmaq land, and any claim that Nova Scotia has on any other areas should also be included in that claim.

**Senator Wallace:** In addition to archaeological work, just from a practical view point, thinking of when there would have been activity on the island by the Mi'kmaq people, has there been anything presented to show how recent and of what nature that occupation of the island has been?

**M. Julian :** Merci, monsieur. Nous voulons certainement appuyer la protection des régions comme l'île de Sable. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est l'absence de processus de consultation. Nous voulons que le gouvernement nous garantisse que nous travaillerons dans le cadre d'une relation de nation à nation, et qu'on nous consultera en temps opportun, le plus tôt possible. Nous ne serions alors pas aux prises avec ce genre de problèmes.

**Le sénateur Patterson :** Je comprends.

**Le sénateur Wallace :** Chef, je m'intéresse au lien entre les Mi'kmaq et l'île de Sable. Comme je ne connais pas la région très bien, j'ai été quelque peu étonné de vous entendre dire qu'elle fait partie du territoire mi'kmaq. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ou le gouvernement fédéral ont-ils accepté que l'île de Sable fasse partie du territoire mi'kmaq?

**M. Julian :** Qu'ils l'acceptent ou non, nous revendiquons nos droits à cet égard. Les Mi'kmaq font valoir leurs droits, que les gouvernements fédéral et provincial soient d'accord ou pas. Comme Mme Gaudet l'a indiqué, les Mi'kmaq sont ici depuis des temps immémoriaux. Si l'île de Sable a déjà été bien plus grande, je suis certain que les Mi'kmaq l'ont habitée. Même si ce n'est pas le cas, compte tenu de la superficie qu'elle a aujourd'hui et la taille des canoës utilisés au cours de l'histoire, je suis sûr qu'ils s'y seraient rendus à un moment donné.

**Le sénateur Wallace :** Certainement. Je voulais simplement m'assurer de comprendre que c'est ce que vous revendiquez. Je comprends parfaitement que vous avez le droit de faire cette revendication. Je voulais simplement savoir si les gouvernements l'ont acceptée ou non.

Cela dit, est-ce que vous, chef, ou d'autres représentants du peuple mi'kmaq avez indiqué aux gouvernements sur quoi s'appuie la revendication voulant que l'île de Sable fasse partie du territoire mi'kmaq? Le leur avez-vous expliqué? Je vous demanderais également quel est le lien qui existe. Je serais intéressé à entendre ce qu'il en est. Quel véritable lien traditionnel existe-t-il?

**Mme Gaudet :** Il faut faire plus de travail à ce sujet.

**M. Julian :** Oui, il faut effectuer plus de travaux à cet égard, et c'est pourquoi nous faisons valoir qu'il faut réaliser des études archéologiques pour voir ce que l'île recèle. Nous continuons de collaborer avec le gouvernement. Nous affirmons que la Nouvelle-Écosse fait partie des terres des Mi'kmaq, et tout territoire que la Nouvelle-Écosse revendique devrait être inclus dans cette revendication.

**Le sénateur Wallace :** Outre les études archéologiques, d'un point de vue simplement pratique, en pensant à l'époque à laquelle les Mi'kmaq auraient été présents sur l'île, a-t-on présenté des éléments indiquant quand l'île a été occupée et quelle était la nature de cette occupation?



**Ms. Gaudet:** Practically speaking, we hope that those studies will be conducted throughout this consultation process, and we hope that Parks Canada will come to the table, in the contribution agreement, to ensure that those studies are completed. We know that there needs to be historical reference studies completed in addition to the archaeological investigation.

**Senator Wallace:** Those historical studies have not yet been presented by the Mi'kmaq people to either the federal or provincial government to this point. Is that fair to say?

**Ms. Gaudet:** Not to the extent that we would like them to be presented.

**Senator Wallace:** Thank you very much.

**Senator Unger:** Thank you, Chief, for your presentations. You are the co-chair of the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs. Who is the other chair?

**Mr. Julian:** Chief Terrence Paul, Membertou.

**Senator Unger:** Who is Chief Thompson?

**Mr. Julian:** I am not aware of Chief Thompson in our assembly of chiefs. I do not know who Chief Thompson is, sorry.

**Senator Unger:** Thank you. My information says that, in August of 2011, a letter was sent explaining details of the legislation, the establishment process and further invitation to consult, and I believe Ms. Gaudet was involved in this or a recipient of it. Could you confirm that?

**Ms. Gaudet:** I cannot confirm that at this moment. I do not have that specific piece of correspondence in front of me.

**Senator Unger:** If you do have it, would you be able to provide it and any other correspondence that you were the recipient of?

**Ms. Gaudet:** Yes, of course.

**Senator Unger:** Thank you very much.

**Senator Sibbeston:** Thank you. Just to let you know, my name is Nick Sibbeston, and I am from the Northwest Territories. I have had some experience dealing with national parks. When the federal government sets its mind to establishing a national park, they are very determined and, with the help of organizations like CPAWS, they work very determinedly to bring it about. In our case in the Northwest Territories, to date, they have had the cooperation of the Aboriginal people.

The Aboriginal people's interests in a park is that a large area of area will be preserved and will not be developed in any way. Once the lines on a map are set, they are like diamonds — forever. Nothing can ever change that.

In your case, what is your interest in Sable Island? Is it the fact that you see the possibilities, the economic benefits of a park on Sable Island where you can be involved and derive benefit, or is it the fact that there is oil and gas in the area that you are interested in? What interests do you have, would you have on Sable Island?

**Mme Gaudet :** D'un point de vue pratique, nous espérons que ces études seront réalisées dans le cadre du processus de consultation et que Parcs Canada interviendra dans le cadre de l'accord de contribution pour veiller à ce que ces études se fassent. Nous savons qu'il faut effectuer des études de références historiques en plus des études archéologiques.

**Le sénateur Wallace :** Est-il juste de dire que les Mi'kmaq n'ont pas encore présenté ces études historiques aux gouvernements fédéral ou provincial?

**Mme Gaudet :** Pas autant que nous le voudrions.

**Le sénateur Wallace :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Unger :** Je vous remercie, chef, de vos exposés. Vous êtes coprésident de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. Qui est l'autre coprésident?

**M. Julian :** C'est le chef Terrence Paul, de Membertou.

**La sénatrice Unger :** Qui est le chef Thompson?

**M. Julian :** Je ne sais pas si le chef Thompson fait partie de notre assemblée ni même de qui il s'agit. Je suis désolé.

**La sénatrice Unger :** Merci. Selon mes informations, une lettre a été envoyée en août 2011 pour expliquer les détails du projet de loi et le processus d'établissement, et proposer d'autres consultations. Je crois que Mme Gaudet a participé au processus ou a reçu cette lettre. Pourriez-vous me le confirmer?

**Mme Gaudet :** Je ne peux le confirmer pour l'instant. Je n'ai pas cette lettre en main.

**La sénatrice Unger :** Si vous l'avez, pourriez-vous nous la remettre avec d'autres lettres que vous avez reçues?

**Mme Gaudet :** Oui, bien entendu.

**La sénatrice Unger :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Sibbeston :** Merci. J'aimerais que vous sachiez que m'appelle Nick Sibbeston et que je suis originaire des Territoires du Nord-Ouest. J'ai déjà eu à m'occuper de questions relatives aux parcs nationaux. Quand le gouvernement fédéral décide d'établir un parc national, il est très déterminé. Avec l'aide d'organisations comme la Société pour la nature et les parcs du Canada, il travaille avec beaucoup d'opiniâtreté pour parvenir à ses fins. Dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, il a jusqu'à présent reçu la coopération des Autochtones.

Ce qui intéresse les Autochtones dans un parc, c'est qu'une grande parcelle de territoire soit préservée et ne soit aucunement exploitée. Une fois tracées les limites du parc, ces dernières sont comme les diamants : éternelles. Rien ne peut les modifier.

Dans votre cas, quel est votre intérêt à l'égard de l'île de Sable? Êtes-vous sensibles aux possibilités, aux avantages économiques qu'aurait la présence d'un parc sur l'île, où vous pourriez vous impliquer et tirer des avantages, ou vous intéressez-vous au gaz et au pétrole de la région? Quels intérêts avez-vous, auriez-vous à

It seems to me it is way off in the ocean somewhere. Not many people go there, and it is kind of out of sight in terms of everyday life in Nova Scotia. What is your interest?

**Mr. Julian:** Our interest is not economical or in the oil and gas that might be there or may be there. Our interest is ecological and in saving the island itself. Any saving of land and the protection for the future is our interest in Sable Island. We do support the legislation. Our issue is the process and how the legislation is being developed and how other things are taking place in regard to how this government consults with the Mi'kmaq.

Again, I reiterate, by law, the Supreme Court of Canada has stated that consultation must take place. Section 35 of the rights of indigenous people and informed consent are the concerns we have in regard to these bills and how government conducts its business. It is not a concern of whether there is oil there or whether there is economic benefit for the Mi'kmaq there. It is the preservation of the ecology and the land itself that we will continue to support. I hope that answers your question.

**Senator Sibbeston:** A briefing document we have says that the Mi'kmaq are claiming interests to all of Nova Scotia. It seems like a big claim. Is it just because of the fact that you are early in your negotiations that you are claiming the whole of Nova Scotia, or at some point will you narrow it down to some more specific areas? Obviously the government will not give you all of Nova Scotia, but there may be areas that they will eventually relinquish and provide to the Aboriginal people. Can you just say something about that? It seems to be quite an interest that you have.

**Mr. Julian:** We have never seen a title to Nova Scotia. The Mi'kmaq have never seen a title in any of our treaties or in any rule of court or law. There has been no ceding of land by the Mi'kmaq to Nova Scotia. That is what we base our claim on.

The other thing in regard to whether the government will relinquish anything, we are not asking the government to relinquish anything. We are asking to be part of the current government or the nation-to-nation relationship with the federal government in regard to decisions that are made in Nova Scotia and preserving lands in Nova Scotia and having some economic benefit to the Mi'kmaq who have not received any economic benefits in regard to the resources that have been extracted from Nova Scotia since the arrival of the European. That is where we are on that issue, and we will never cede any of our rights to the entire province of Nova Scotia as the Mi'kmaq are the first people here. I do not think a history lesson needs to be given here. I think there are enough educated people around the table to understand the Mi'kmaq are the first people here and any activities and infringement upon our rights.

l'égard de l'île de Sable? Elle me semble perdue quelque part dans l'océan. Peu de gens s'y rendent, et elle est en quelque sorte coupée de la vie quotidienne de la Nouvelle-Écosse. En quoi vous intéresse-t-elle?

**M. Julian :** Nous ne nous intéressons pas à l'aspect économique ou au pétrole et au gaz que pourrait receler l'île. Notre intérêt est écologique et vise à sauver l'île comme telle. Nous nous intéressons à l'île de Sable pour sauver des terres et protéger l'avenir. Nous appuyons le projet de loi. Ce qui nous inquiète, c'est le processus, la manière dont le projet de loi est élaboré et les autres démarches entreprises en ce qui concerne la façon dont le gouvernement consulte les Mi'kmaq.

Je le répète encore, la Cour suprême du Canada a statué en vertu de la loi qu'il faut procéder à des consultations. C'est en vertu l'article 35 sur les droits relatifs au consentement éclairé des peuples autochtones que nous nous inquiétons de ces projets de loi et de la manière dont le gouvernement agit. Nous ne nous intéressons pas à la présence de pétrole ou aux avantages économiques des Mi'kmaq. C'est la préservation de l'écologie et de la terre comme telle que nous continuerons de soutenir. J'espère que cela répond à votre question.

**Le sénateur Sibbeston :** Un document d'information que nous avons indiqué que les Mi'kmaq revendiquent des intérêts sur tout le territoire de la Nouvelle-Écosse. Voilà qui semble une revendication d'envergure. Est-ce parce que vous êtes au début de vos négociations que vous revendiquez toute la Nouvelle-Écosse, ou comptez-vous circonscrire vos revendications à certaines régions plus précises? De toute évidence, le gouvernement ne vous donnera pas toute la Nouvelle-Écosse, mais il pourrait éventuellement accorder certaines régions aux Autochtones. Pourriez-vous dire quelque chose à ce sujet? Il semble que vous ayez un intérêt considérable à cet égard.

**M. Julian :** Nous n'avons jamais vu de titre foncier concernant la Nouvelle-Écosse. Les Mi'kmaq n'ont jamais vu de tel titre dans leurs traités, une règle de pratique ou une loi. Aucune terre n'a été cédée aux Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse. C'est sur ce fait que se fonde notre revendication.

Je ferais également remarquer à cet égard que nous ne demandons pas au gouvernement de nous céder quoi que ce soit. Nous demandons de faire partie du gouvernement actuel ou de la relation de nation à nation avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne les décisions prises en Nouvelle-Écosse et la préservation des terres dans cette province. Nous voulons également que les Mi'kmaq bénéficient d'avantages économiques, puisqu'ils n'en ont pas obtenu un seul des ressources extraites en Nouvelle-Écosse depuis l'arrivée des Européens. Voilà notre position dans ce dossier, et jamais nous ne céderons le moindre droit à l'égard de l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, que les Mi'kmaq ont été les premiers à habiter. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de donner une leçon d'histoire ici. Il y a assez de personnes instruites dans cette salle pour comprendre que les Mi'kmaq sont les premiers à avoir vécu ici et que les activités portent atteinte à nos droits.

**Senator Lang:** I just want to go back to the question of consultation. First, to clarify the record, your organization did write a letter of support for the creation of a national reserve for Sable Island; is that correct?

**Ms. Gaudet:** That is correct.

**Senator Lang:** Therefore, one could assume at that stage there had been consultation with your organizations for the purposes of creating a reserve?

**Ms. Gaudet:** I can confirm that consultation on that specific designation ended as quickly as it is started. It certainly would be our preference that it would have been more substantive, but yes, we did support the designation on the basis of protection of the island.

**Senator Lang:** Moving further from 2007 to where we are in 2013, the information I have received is that there have been consultations with your organization as well as other stakeholders since 2007. My understanding is in 2010 there was a series of public meetings that were available for the public to attend and also that there was a public engagement process with stakeholders for further discussions about the creation of this national reserve. Did you participate in those public meetings?

**Ms. Gaudet:** No, we did not. We have the option to, as I understand it; however, our relationship is unique in that we have the consultation terms of reference process; and the principles, roles and responsibilities are set out in that process that we wish to adhere to.

**Senator Lang:** In a public consultation process you make a decision not to attend and you make that decision yourself although that vehicle is available for your organization to put forward its position; is that correct?

**Ms. Gaudet:** That vehicle is available, as you mentioned, honourable senator, for stakeholders. The Mi'kmaq of Nova Scotia are not merely stakeholders; we are co-owners of the land.

**Senator Lang:** I want to move into another area and get confirmation for the record that there were formal discussions with your organization in 2011 about the process and looking forward about what would happen with the creation of a national reserve for Sable Island. Did you participate in those?

**Ms. Gaudet:** Yes, we have had limited discussion on the process.

**Senator Lang:** Just to further clarify this, the real issue that you are bringing forward here is whether or not you should be involved in the actual drafting of legislation as opposed to being in a consultation process where you are dealing with the various departments on how to, in this case, create a national reserve. Is that the principle we are talking about here?

**Le sénateur Lang :** Je veux simplement revenir à la question de la consultation. Tout d'abord, pour que ce soit clair dans le compte rendu, votre organisation a écrit une lettre pour appuyer la création d'une réserve nationale sur l'île de Sable, n'est-ce pas?

**Mme Gaudet :** En effet.

**Le sénateur Lang :** On pourrait donc présumer qu'elle a été consultée au sujet de la création d'une réserve?

**Mme Gaudet :** Je peux vous confirmer que la consultation sur cette désignation précise s'est terminée aussi rapidement qu'elle a commencé. Nous aurions certainement préféré qu'elle soit un peu plus substantielle, mais nous avons effectivement appuyé la désignation afin d'assurer la protection de l'île.

**Le sénateur Lang :** Si nous passons de 2007 à aujourd'hui, en 2013, l'information que j'ai reçue indique que votre organisation et d'autres parties prenantes ont été consultées depuis 2007. Je crois comprendre qu'en 2010, on a tenu une série de rencontres publiques auxquelles la population pouvait prendre part, ainsi qu'un processus dans le cadre duquel le public et les parties prenantes ont pu discuter plus en profondeur de la création de cette réserve nationale. Avez-vous participé à ces rencontres publiques?

**Mme Gaudet :** Non. À ce que je comprends, nous pouvions le faire, mais notre relation est particulière en raison du cadre de référence relatif au processus de consultation. Nous tenons à adhérer aux principes, aux rôles et aux responsabilités que prévoit ce processus.

**Le sénateur Lang :** Vous décidez de ne pas prendre part à un processus de consultation publique, malgré le fait que ce processus est offert à votre organisation pour qu'elle fasse valoir sa position. Est-ce exact?

**Mme Gaudet :** Comme vous l'avez indiqué, honorable sénateur, ce processus est offert aux parties prenantes. Les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ne sont pas de simples parties prenantes, mais des copropriétaires de la terre.

**Le sénateur Lang :** Je veux passer à un autre sujet et vous demander de confirmer, aux fins du compte rendu, que des discussions ont officiellement eu lieu avec votre organisation en 2011 au sujet du processus et de ce qui se passerait concernant la création d'une réserve nationale sur l'île de Sable. Y avez-vous participé?

**Mme Gaudet :** Oui, nous avons eu quelques échanges sur le processus.

**Le sénateur Lang :** Pour éclaircir encore plus la situation, le véritable problème dont il est question ici consiste à savoir si vous devriez ou non participer à l'élaboration du projet de loi comme telle au lieu de prendre part à un processus de consultation au cours duquel vous discutez avec les divers ministères sur la manière de procéder pour créer, dans le cas présent, une réserve nationale. Est-ce bien le principe dont il s'agit ici?

**Ms. Gaudet:** Correct, the substance is with respect to the drafting of the proposed legislation and the bill.

**Senator Lang:** You are fully aware that in the drafting of legislation by any government, whether it be the Province of Nova Scotia or the federal government, that at some stage it becomes privileged information in respect to the actual drafting of legislation? For example, the Province of Nova Scotia or the national Parliament get first view of this legislation when it is tabled for the purposes of public debate, and you are aware that the information is privileged at some certain point; is that correct?

**Ms. Gaudet:** Yes, we would hope that given the nature of our relationship with the Crown in the Made-in-Nova Scotia Process that we would have at least been notified that this drafting was taking place. We understand that there would have been individuals involved in the drafting of the proposed amendments, and it would simply be a courtesy that we would expect.

**Mr. Julian:** I would say more than a courtesy. Nation-to-nation relationships, if you are dealing with the province and allowing the province to see the legislation as a government, we have a tripartite agreement here in consultation and prior and informed consent, and those issues are there. As a matter of law, it is a duty to consult. As a matter of law, we are trying to set up a nation-to-nation relationship here. When it comes to legislation that will affect the Mi'kmaq and our government-to-government relationship, we should have access to that legislation and have some input into it.

**Senator Lang:** I will conclude, for the record. Some consultation over quite a period of time has taken place with your organization and also with other stakeholders in respect to the creation of this national reserve. We can come to that conclusion; is that correct?

**Ms. Gaudet:** Yes.

**Mr. Julian:** Yes.

**Senator Sibbeston:** May I raise a point regarding what the senator just said? I think he is giving the impression in the way he stated it that when government deals with legislation, it is really a privileged domain, but the reality is that it is not. In truth, the whole matter of the development of legislation, right to the last moment, I think is open to the public to be involved. I would not want people to be left with the impression that it is not proper for anybody to be involved.

I agree that the final decision is the domain and the right of the government, but all the way in the development of the legislation, including the principles and all the clauses, are open to the involvement of any other party. I would not want the impression to be left that once legislation is started, it really becomes the privacy or the domain of the government only and that anybody else is not allowed.

I got that impression from the honourable senator's statement, so I wanted to clear that up.

**Mme Gaudet :** Oui. C'est l'élaboration de la mesure proposée et du projet de loi qui est au cœur du problème.

**Le sénateur Lang :** Vous savez pertinemment qu'au cours de l'élaboration d'un projet de loi du gouvernement, que ce soit celui de la Nouvelle-Écosse ou du Canada, le document relève à un certain moment de l'information privilégiée? Par exemple, la province de Nouvelle-Écosse ou l'assemblée législative nationale sont les premiers à voir le projet de loi quand ce dernier est déposé aux fins de débat public, et vous savez qu'il s'agit, à un certain moment, d'information privilégiée, n'est-ce pas?

**Mme Gaudet :** Oui. Nous aurions espéré que compte tenu de la nature de notre relation avec la Couronne dans le cadre du processus néo-écossais, on nous aurait au moins informés de l'élaboration de ce projet de loi. Nous croyons comprendre que certaines personnes auraient pris part à la rédaction des amendements proposés. Ce serait une simple courtoisie à laquelle nous sommes en droit de nous attendre.

**M. Julian :** Je dirais que ce serait plus que de la courtoisie. Dans une relation de nation à nation, quand on traite avec la province et qu'on lui permet de voir un projet de loi du gouvernement, un accord tripartite sur la consultation et le consentement préalable et éclairé traite de ces aspects. En vertu de la loi, le gouvernement a le devoir de procéder à des consultations. En vertu de la loi, nous tentons d'établir une relation de nation à nation à cet égard. Quand il est question d'une mesure législative qui aura des conséquences sur les Mi'kmaq et notre relation de gouvernement à gouvernement, nous devrions avoir accès au projet de loi et avoir notre mot à dire dans le dossier.

**Le sénateur Lang :** Je vais conclure, pour le compte rendu. Il y a eu des consultations de menées pendant un bon bout de temps auprès de votre organisation et d'autres intervenants au sujet de la création de cette réserve nationale. Nous pouvons en conclure cela, n'est-ce pas?

**Mme Gaudet :** Oui.

**M. Julian :** Oui.

**Le sénateur Sibbeston :** Puis-je intervenir sur ce que le sénateur vient de dire? Je pense que sa façon de formuler le tout donne l'impression que les projets de loi sont l'apanage du gouvernement, mais le fait est que ce n'est pas le cas. En fait, la population a son mot à dire tout au long du processus d'élaboration d'un projet de loi, jusqu'au dernier moment, je crois. Je ne voudrais pas que les gens aient l'impression qu'il n'est pas correct pour eux de participer.

La décision finale, j'en conviens, relève du gouvernement, mais tout au long de l'élaboration d'un projet de loi, y compris pour ce qui est des principes et des articles, tous ont droit d'y participer. Je ne voudrais pas que les gens aient l'impression qu'une fois que le projet de loi est en marche, il devient l'apanage du gouvernement et que personne d'autre n'a son mot à dire.

C'est ce que j'en ai déduit des propos de l'honorable sénateur et je voulais apporter cette précision.

**The Chair:** I do not want to be a referee on this, but I will attempt to clarify. I understood it a bit different from Senator Lang. I think he was trying to establish that there were discussions in regard to what the bill was but not in regard to the exact clauses as they are written in the bill that we see now, which is the process that has been used forever and will probably be continued to be used.

I think the senator has identified the discussions around the development of that and that some of that took place. Does it make everybody happy all the time and do they think they always got everything in that they wanted to say? No. That is the magic of people trying to get everybody's input and trying to make it work for everyone.

I do not want to get into a long discussion about that. Senator Lang, do you have questions?

**Senator Lang:** At a certain point in the process, the drafting of legislation becomes privileged information until it is tabled in the house. Anyone who has been a member of a legislature or a member of executive of any government understands that. You swear an oath and you have to abide by that oath when it becomes privileged information.

**Senator Sibbeston:** I need to clarify something. Did I hear that the drafting the legislation is privileged?

**Senator Lang:** I am saying that at a certain point, when the legislation is being debated within the confines of cabinet and the executive, it becomes privileged information. Prior to that stage — and this is the point I was making and the chair did, as well — there was consultation and a general framework around what was to happen. Public stakeholders were approached and their view points were taken. However, at the end of the day, decisions must be taken, and this is the bill we have.

**The Chair:** Senator Sibbeston, we are going to move forward. If you want to finish that discussion with Senator Lang you can do that.

**Senator Sibbeston:** Mr. Chair, this is a very important point. Senator Lang is giving the impression that it is not a right — it is not a privilege, as it were — for the Mi'kmaq to have been involved in the drafting of legislation. There are processes where the Aboriginal people and the various governments work together to draft legislation, and there have been instances where legislation affecting Aboriginal people have been created. There has been that kind of involvement — right from the very beginning, right to the very end — where the Aboriginal people are involved in legislation.

I certainly do not want to give the impression that legislation is the domain of government only. Third parties can be involved.

**Senator Lang:** I have to object to this, because that was not the purpose of my questioning, neither was that the principle we were discussing. The principle I was putting forward was that there is a

**Le président :** Je ne veux pas jouer à l'arbitre ici, mais je vais tenter de clarifier le tout. J'ai interprété les propos du sénateur Lang un peu différemment. Je pense que ce qu'il essayait d'établir, c'est qu'il y a eu des discussions sur le projet de loi comme tel, mais pas sur le contenu précis des articles dans leur forme actuelle, ce qui est la façon de faire depuis des lustres et le demeurera sans doute à l'avenir.

Je pense que le sénateur a voulu établir que des discussions avaient bel et bien eu lieu au moment de la préparation du projet de loi. Les gens sont-ils toujours satisfaits de ce qu'ils y trouvent par la suite? Non. C'est l'effet magique de vouloir que tout le monde participe et que tout le monde soit satisfait.

Je ne veux pas que la discussion s'éternise. Sénateur Lang, avez-vous des questions?

**Le sénateur Lang :** À une certaine étape du processus, au moment de l'élaboration du projet de loi, les renseignements deviennent confidentiels jusqu'à son dépôt à la Chambre. Tous ceux qui ont été députés ou membres du gouvernement ou de l'exécutif savent cela. On prête serment et il faut respecter ce serment lorsque l'information devient confidentielle.

**Le sénateur Sibbeston :** Je tiens à apporter une précision. Avez-vous dit que l'élaboration d'un projet de loi est confidentielle?

**Le sénateur Lang :** Je dis qu'à un certain moment donné, lorsque le Cabinet et l'exécutif discutent du projet de loi, les renseignements sont, à ce moment, confidentiels. Avant cette étape — et c'est ce que j'ai dit et ce qu'a dit le président — il y a eu des consultations et un cadre a été établi pour le projet de loi. On a consulté les intervenants et pris en considération leurs points de vue. Toutefois, en bout de piste, des décisions doivent être prises et c'est le projet de loi que nous avons devant nous.

**Le président :** Sénateur Sibbeston, nous allons poursuivre. Si vous voulez clore cette discussion avec le sénateur Lang, allez-y.

**Le sénateur Sibbeston :** Monsieur le président, il s'agit d'un point très important. Le sénateur Lang donne l'impression que ce n'est pas un droit — un privilège, si l'on veut — pour les Mi'kmaq d'avoir participé à l'élaboration du projet de loi. Les peuples autochtones et les diverses instances gouvernementales travaillent parfois ensemble à l'élaboration d'un projet de loi, et des lois touchant les peuples autochtones ont ainsi été créées. Il arrive que les peuples autochtones participent de cette façon — du tout début, à la toute fin — à la création d'un projet de loi.

Je ne voudrais assurément pas que les gens croient que les projets de loi sont la chasse gardée du gouvernement. Les tierces parties peuvent participer à leur élaboration.

**Le sénateur Lang :** Je dois m'opposer ici, car ce n'était pas l'objet de mon intervention, ni l'essence de la discussion. Ce que j'ai dit, c'est qu'il y a une étape où les gens sont consultés et une

stage for public consultation and there is a stage when the government has to deal with the issue and make decisions. I think I am being misrepresented here, and I want to make that very clear.

**The Chair:** Thank you. I think we will end that conversation now. There are no further questions.

Thank you very much, chief and Ms. Gaudet, for spending time with us. I know you are busy. We appreciate the time and we appreciate your testimony very much.

**Mr. Julian:** Thank you for giving us the opportunity to speak.

**Ms. Gaudet:** Thank you.

(The committee adjourned.)

étape où le gouvernement doit examiner le tout et prendre des décisions. Je pense que mes propos sont déformés et je tiens à ce que ce soit très clair.

**Le président :** Merci. Je pense que nous allons clore le débat maintenant. Il n'y a pas d'autres questions.

Merci beaucoup à vous, chef, et à vous, madame Gaudet, de nous avoir accordés de votre temps. Je sais que vous êtes très occupés. Nous vous remercions sincèrement de votre temps et de votre témoignage.

**M. Julian :** Merci de nous avoir permis de prendre la parole.

**Mme Gaudet :** Merci.

(La séance est levée.)

---



APPEARING:

**Thursday, April 18, 2013**

The Honourable Peter Kent, P.C., M.P., Minister of the Environment.

WITNESSES

**Tuesday, April 16, 2013**

*Canadian Parks and Wilderness Society (CPAWS):*

Alison Woodley, Director, National Conservation.

*Government of Nova Scotia:*

The Honourable Leonard Preyra, MLA, Minister of Communities, Culture and Heritage.

*Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (CNSOPB):*

Stuart Pinks, Chief Executive Officer (by video conference);

Timothy Brownlow, Acting Chair (by video conference).

**Thursday, April 18, 2013**

*Parks Canada:*

Alan Latourelle, Chief Executive Officer;

Kevin McNamee, Director, Parks Establishment, Protected Areas Establishment and Conservation.

*Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs:*

Gerard Julian, Co-Chair and Chief of Paqtnkek First Nation.

*Mi'kmaq Rights Initiative:*

Twila Gaudet, Consultation Liaison Officer.

COMPARAÎT

**Le jeudi 18 avril 2013**

L'honorable Peter Kent, C.P., député, ministre de l'Environnement.

TÉMOINS

**Le mardi 16 avril 2013**

*Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) :*

Alison Woodley, directrice, Conservation nationale.

*Gouvernement de la Nouvelle-Écosse :*

L'honorable Leonard Preyra, MAL, ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine.

*Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) :*

Stuart Pinks, président-directeur général (par vidéoconférence);

Timothy Brownlow, président par intérim (par vidéoconférence).

**Le jeudi 18 avril 2013**

*Parcs Canada :*

Alan Latourelle, président-directeur général;

Kevin McNamee, directeur, Établissement des parcs, Établissement et conservation des aires protégées.

*Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse :*

Gerard Julian, coprésident et chef de la Première Nation Paqtnkek (par vidéoconférence).

*Initiative des droits des Mi'kmaq :*

Twila Gaudet, agente de liaison, Consultations (par vidéoconférence).